



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 25

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Thursday, November 17, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le jeudi 17 novembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me SajedaHedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahan Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gonsalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
<u>ASM ISABELLE JACQUES, Assermentée</u>	2
<u>SM MICHAEL SABIA, Assermenté</u>	3
<u>ASM RHYS MENDES, Assermenté</u>	3
Interrogatoire en chef par Me Gordon Cameron	3
Interrogatoire en chef par Me Dahlia Shuhaibar	12
Interrogatoire en chef par Me Gordon Cameron(suite)	37
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	65
Contre-interrogatoire par Me Ewa Krajewska	79
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	91
Contre-interrogatoire par Me Graham Reeder	100
Contre-interrogatoire par Me Michael Morris	106
Contre-interrogatoire par Me Hatim Kheir	113
Contre-interrogatoire par Me Stephanie Bowes	120
Contre-interrogatoire par Me Christine Johnson	121
Contre-interrogatoire par Me Thomas McRae	124
Contre-interrogatoire par Me Stephen Aylward	125
Ré-interrogatoire par Me Gordon Cameron	135
<u>Mme JODY THOMAS, Assermentée</u>	139
Interrogatoire en chef par Me Shatona Chaudhury	139
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	188
Contre-interrogatoire par Me Anne Tardif	202
Contre-interrogatoire par Me David Migcovsky	206
Contre-interrogatoire par Me Cara Zwibel	215
Contre-interrogatoire par Me Rebecca Jones	220
Contre-interrogatoire par Me Rob Kittredge	228
Contre-interrogatoire par Me Thomas McRae	235

VII
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
Contre-interrogatoire par Me Jennifer King	236
Contre-interrogatoire par Me Michael Morris	241
Contre-interrogatoire par Me Jinan Kubursi	246
Contre-interrogatoire par Me Donnaree Nygard	252

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le jeudi 17 novembre, 2022 à 9:29

LA GREFFIÈRE : Order. À l'ordre. The Public Order Emergency Commission is now in session. La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU : Bonjour, c'est une belle journée d'hiver. Nous débutons avec des entrées en liasse, je crois ?

Me ERIC BROUSSEAU : C'est exact, Commissaire. Eric Brousseau, avocat de la Commission. Ceci est pour faire l'entrée officielle de 286 documents en liasse. Et c'est une combinaison d'une liste de quelques semaines que l'on rattrape. Les objections ont été enlevées, on les a traitées. Ces documents sont essentiellement de nature municipale et autre, incluant des documents produits par le gouvernement du Manitoba, de la Saskatchewan, de Nouvelle-Écosse, des rapports intentionnels pour le gouvernement du Manitoba et la Saskatchewan, et également des dépositions de témoins qui ont été circulées auprès des parties. La liste finale a été circulée récemment et elle va être entrée.

COMMISSAIRE ROULEAU : Très bien, merci. Je comprends que nous avons un panel, à voir l'arrangement de la salle il y a trois personnes, à ce que je vois. Alors l'avocat de la Commission.

(COURTE PAUSE)

Me GORDON CAMERON : Bonjour, Monsieur le Commissaire, Gordon Cameron de la part des avocats de la Commission. Vous avez un panel ce matin qui représente le

1 ministère des Finances du gouvernement du Canada.

2 Je vais demander que les témoins soient
3 assermentés.

4 **LA GREFFIÈRE** : Madame Jacques, est-ce que vous
5 voulez faire une affirmation ou jurer sur un document
6 religieux ?

7 **ASM ISABELLE JACQUES** : Jurer.

8 **LA GREFFIÈRE** : Nous avons la Bible, le Coran ou
9 la Torah de disponibles.

10 **ASM ISABELLE JACQUES** : La Bible, s'il vous plait.

11 (COURTE PAUSE)

12 **LA GREFFIÈRE** : Veuillez dire votre nom complet et
13 l'épeler.

14 **ASM ISABELLE JACQUES** : Isabelle Jacques,
15 I-S-A-B-E-L-L-E J-A-C-Q-U-E-S.

16 **LA GREFFIÈRE** : Jurez-vous que le témoignage que
17 vous allez rendre devant la Commission sera la vérité, toute la
18 vérité et rien que la vérité, que Dieu vous vienne en aide ?

19 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je le jure.

20 **--- ASM ISABELLE JACQUES, assermentée :**

21 **LA GREFFIÈRE** : Monsieur Sabia, est-ce que vous
22 voulez jurer sur un document religieux ou est-ce que vous voulez
23 affirmer ?

24 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, sur la Bible.

25 **LA GREFFIÈRE** : Veuillez dire votre nom complet et
26 l'épeler.

27 **SM MICHAEL SABIA** : Michael Sabia, M-I-C-H-A-E-L
28 S-A-B-I-A.

1 LA GREFFIÈRE : Jurez-vous que le témoignage que
2 vous allez rendre devant la Commission sera la vérité, toute la
3 vérité et rien que la vérité, que Dieu vous vienne en aide ?

4 SM MICHAEL SABIA : Oui je le jure.

5 **--- SM MICHAEL SABIA, assermenté :**

6 LA GREFFIÈRE : Monsieur Mendes, est-ce que vous
7 voulez jurer sur un document religieux ou est-ce que vous voulez
8 une affirmation ?

9 ASM RHYS MENDES : Je veux jurer sur la Bible.

10 LA GREFFIÈRE : Veuillez dire votre nom complet et
11 l'épeler.

12 ASM RHYS MENDES : Rhys Mendes, R-H-Y-S
13 M-E-N-D-E-S.

14 LA GREFFIÈRE : Jurez-vous que le témoignage que
15 vous allez rendre devant la Commission sera la vérité, toute la
16 vérité et rien que la vérité, que Dieu vous vienne en aide ?

17 ASM RHYS MENDES : Oui, je le jure.

18 **--- ASM RHYS MENDES, assermenté :**

19 (COURTE PAUSE)

20 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me GORDON CAMERON :**

21 Me GORDON CAMERON : Bonjour au panel. Nous allons
22 commencer avec quelques procédures formelles, à savoir
23 l'adoption des soumissions des témoins, ensuite je vous poserai
24 des questions pour une vingtaine de minutes, ensuite je passerai
25 le micro à mon collègue, Me Shuhaibar, qui couvrira des points
26 plus précis. Et ensuite, moi je reviendrai pour terminer.

27 Commençons avec les formalités en question. Donc,
28 je voudrais parler de documents que vous avez préparés pour la

1 Commission et que les avocats de la Commission ont préparés
2 conjointement avec vous. Commençons avec le rapport
3 institutionnel qui a été soumis par le ministère des Finances.
4 Et peu importe lequel d'entre vous, ou laquelle, l'adopte aux
5 fins de la procédure, mais Monsieur Sabia, vous avez passé en
6 revue ce document, vous avez confirmé qu'il était exact et que
7 l'on peut l'adopter et l'entrer comme pièce pour les fins de la
8 Commission.

9 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

10 **Me GORDON CAMERON** : Et vous avez été interviewé
11 dans le cadre d'un panel et le résumé de cette entrevue a été
12 fourni et pour chacun et chacune d'entre vous, je voudrais
13 confirmer que vous avez passé en revue ces dépositions et
14 qu'elles sont exactes, selon vous, et que vous les adoptez pour
15 les soumettre comme preuve. Est-ce que chacun et chacune de vous
16 peut le confirmer ?

17 **SM MICHAEL SABIA** : Dans mon cas, oui.

18 **ASM RHYS MENDES** : Oui.

19 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

20 **Me GORDON CAMERON** : Merci. Maintenant, je
21 voudrais vous poser la question la plus facile de la journée,
22 c'est-à-dire de vous présenter auprès de Monsieur le
23 Commissaire, dites qui vous êtes et quels sont vos rôles dans le
24 ministère des Finances. Je commence avec vous, Monsieur Sabia,
25 si vous pouvez nous dire votre titre, votre rôle, et comment
26 cela entre dans le cadre du ministère des Finances.

27 **SM MICHAEL SABIA** : Je suis le sous-ministre des
28 finances, donc je suis la personne la plus haut placée non élue

1 dans ce ministère. Tous et toutes nous travaillons, et je me
2 rapporte directement au vice-premier ministre et à la ministre
3 des Finances, Chrystia Freeland.

4 Est-ce que vous voulez que je parle du ministère,
5 de ce qu'il fait ?

6 **Me GORDON CAMERON** : Oui, ça serait utile. Et
7 comment est-ce que vous contrôlez ses activités.

8 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, c'est une question peut-
9 être difficile à répondre, mais en tout cas, disons que c'est un
10 ministère du gouvernement qui doit superviser et gérer
11 l'économie canadienne. Il y a différentes dimensions à cela.
12 Ainsi, nous avons la responsabilité des politiques de taxations
13 et des politiques fiscales pour le gouvernement du Canada. Nous
14 nous occupons de la dimension fiscale du gouvernement, nous
15 traitons les politiques économiques en particulier en ce qui a
16 trait au commerce et aux échanges commerciaux. Nous voyons donc
17 les dépenses et les politiques sociales du gouvernement à
18 travers le gouvernement. Donc il y a mes deux collègues ici qui
19 se présenteront eux-mêmes, sont également responsables pour des
20 analyses et des prévisions économiques faites pour le
21 gouvernement du Canada. Rhys Mendes à ma gauche est responsable
22 de ça, et aussi à ma droite, Isabelle Jacques.

23 Une autre dimension, c'est la responsabilité des
24 politiques pour ce qui est du secteur financier au Canada et
25 c'est Isabelle Jacques qui est sous-ministre adjointe
26 responsable de cela.

27 **Me GORDON CAMERON** : Merci. Après cela, peut-être
28 que Madame Jacques, est-ce que vous pourriez parler de vos

1 responsabilités ?

2 **ASM ISABELLE JACQUES** : Bonjour, je m'appelle
3 Isabelle Jacques, je suis donc sous-ministre adjointe,
4 responsable de la direction des politiques du secteur financier
5 et nous élaborons des politiques dans le secteur financier comme
6 j'ai dit et avec mon équipe, j'ai cinq membres de direction,
7 deux qui sont impliqués dans le travail que nous avons fait
8 pour l'ordre économique. Le premier était le crime et la
9 sécurité financière et l'autre, c'était l'institution
10 financière.

11 Donc nous sommes impliqués dans un certain... dans
12 beaucoup de travaux sur des questions de politique et nous
13 visons également les produits du crime, également peut-être pour
14 faire des amendements à la loi sur les banques dans le cadre des
15 mesures d'urgence.

16 **Me GORDON CAMERON** : Donc pour clarifier les
17 choses pour les observatrices et observateurs, peut-être que
18 tout le monde n'est pas familier avec ce processus, est-ce que
19 l'on peut dire, Madame Jacques, est-ce que vous et les personnes
20 avec qui vous travaillez dans votre branche, est-ce que vous
21 élaborerez les textes de loi ayant trait aux mesures économiques
22 d'urgence dont nous allons parler aujourd'hui ?

23 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui, c'est cela.

24 **Me GORDON CAMERON** : Merci. Monsieur Mendes,
25 voulez-vous parler de votre rôle ?

26 **ASM RHYS MENDES** : Oui, je suis sous-ministre
27 adjoint pour l'élaboration des politiques économiques dans le
28 ministère des Finances. Je rapporte à M. Sabia et j'ai deux

1 divisions, la première évalue l'état actuel de l'économie, nous
2 suivons l'économie et donc, les perspectives économiques.
3 L'impact économique du blocus a été pris en compte, ensuite nous
4 faisons des analyses structurelles qui affectent l'économie
5 canadienne.

6 **Me GORDON CAMERON** : Merci et nous verrons
7 probablement que la plupart des questions vous seront dirigées.
8 Merci.

9 Si je peux commencer à vous demander, d'une
10 manière chronologique, donc du point de vue du ministère des
11 Finances, le Convoi et les événements de protestation dont nous
12 parlons dans cette Commission sont venus à l'horizon, à votre
13 horizon, auprès du ministère des Finances.

14 **SM MICHAEL SABIA** : Habituellement, nous passons
15 en revue en temps réel les événements dont nous croyons qu'ils
16 peuvent affecter de manière significative l'économie canadienne.
17 Et c'est le cœur de ce que fait le groupe de mon collègue Rhys.
18 Et cette question est apparue, je dirais fin janvier, alors que
19 se développaient les événements et là, il y avait des débuts de
20 barrages routiers à la frontière avec les États-Unis.

21 Je voudrais revenir un peu en arrière à partir de
22 ce point, pour expliquer la chose suivante; comment est-ce que
23 cela a pu devenir aussi important pour nous. Il y a deux choses
24 en contexte dont il faut se remémorer, premièrement, comme vous
25 vous souviendrez à l'époque, il y avait beaucoup de questions et
26 en fait, quand on pense à l'invasion de l'Ukraine par la Russie,
27 c'était imminent et on se concentrait sur cela. On s'en souciait
28 beaucoup quant aux conséquences économiques qui pourraient avoir

1 lieu et les conséquences sur le Canada.

2 Deuxième point, comme on était fin janvier, début
3 février et vu le cycle donc de préparation des rapports
4 financiers, donc ce qui est devenu le budget du 22 avril du
5 Canada, et bien vous savez qu'établir un budget veut dire qu'il
6 faut comprendre et anticiper en fait, ce qu'il en sera pour
7 l'économie. C'est très important si on veut comprendre l'origine
8 de nos questions. Donc, souvenons-nous, janvier, février 2022,
9 l'économie, notre économie, sortait juste de tous les problèmes
10 liés à la COVID et notre souci principal était de récupérer et
11 de voir à quel rythme nous allions pouvoir récupérer l'économie,
12 les postes perdus. Un de nos objectifs, ça a été de minimiser
13 les marques, les impacts économiques qui pourraient résulter de
14 la COVID.

15 Donc à partir de là, il y avait deux ou trois
16 choses dans le contexte qui nous préoccupait en particulier. Ce
17 n'était pas des choses nouvelles nécessairement, premièrement,
18 comme chacun sait maintenant, donc le dommage qui a été fait à
19 la chaîne d'approvisionnement, l'impact sur la récupération, et
20 à cette époque, des questions d'inflation également, qui
21 commençait. En partie, c'était lié à la chaîne
22 d'approvisionnement, mais aussi cela découlait des événements en
23 Ukraine à cause des sanctions et autres, qui sont suivies sur le
24 marché de l'énergie par exemple aussi. Alimentant l'inflation.
25 Donc, cette question, ces deux questions, donc chaîne
26 d'approvisionnement, inflation et ensuite le niveau
27 d'investissement financier, qui est une question chronique au
28 Canada. Toutes ces questions-là, en plus de l'investissement... et

1 comme vous le savez, l'investissement donc dans le monde des
2 affaires, dépend beaucoup de la confiance du monde des affaires.
3 Donc quand on met ensemble tous ces facteurs, et qu'on ajoute
4 ces nouvelles perturbations, on peut comprendre que nous avons
5 beaucoup de soucis à se faire parce qu'à notre avis à l'époque,
6 l'économie canadienne était dans un état de fragilité.

7 Donc cela, c'était un aspect de nos soucis très
8 important, de notre part et de la part du gouvernement. Lié à
9 cela, notamment pour ce qui est de l'investissement dans le
10 monde des affaires, alors il y avait un contexte à ces
11 activités. Et il s'agissait de changements très importants dans
12 la manière de procéder aux échanges commerciaux dans le monde.
13 Ça a l'air nouveau, mais ça ne l'est pas. En fait, les
14 Américains à l'époque, ils avaient un programme *Build Back*
15 *Better*, ils ont revu toute leur chaîne d'approvisionnement et
16 aux États-Unis, ils voulaient renforcer leur chaîne
17 d'approvisionnement. Ils voulaient rendre leur économie et leur
18 chaîne d'approvisionnement plus américaine. Et ça, ça a posé des
19 gros problèmes au Canada vu le degré d'intégration, 75 % de
20 notre marché va dans ce marché-là, donc avec les Américains.
21 Comme résultat de cela, nous travaillons avec les Américains à
22 l'époque, par exemple pour le traitement des véhicules
23 électriques, quelque chose de l'avenir du marché automobile au
24 Canada.

25 Aux États-Unis, ils voulaient traiter ça comme
26 quelque chose de strictement américain. Et là encore, toutes ces
27 perturbations arrivent et pose des questions dans le contexte
28 américain, l'administration américaine s'est posé des questions

1 quant à la, disons la fiabilité du marché américain. Du
2 partenaire américain. Question très importante, à tel point que
3 je crois que nous allons en parler, donc, des questions qui sont
4 remontées jusqu'au président Biden et jusqu'à notre premier
5 ministre, dans les conversations bipartites. Question
6 extrêmement importante entre le Canada et les États-Unis.

7 Alors cela aussi nous a beaucoup préoccupés, si
8 ces perturbations aux frontières qui avaient lieu à l'époque, si
9 elles devaient continuer et même s'aggraver et bien alors la
10 perception du Canada comme partenaire fiable aurait pu être
11 entamée et vraiment pénaliser beaucoup l'avenir, non seulement
12 pour l'industrie automobile, mais pour beaucoup d'autres
13 secteurs de l'industrie. Au moins le secteur automobile c'était
14 central, mais ce n'était pas le seul, du moins à cette époque.

15 Donc voilà le contexte, qui explique pourquoi
16 cela était très préoccupant pour nous. Et de plus en plus, cela
17 était préoccupant.

18 **Me GORDON CAMERON** : Oui, c'était très intéressant
19 et très utile. Vous avez dégagé en un coup cinq pages de
20 questions.

21 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, en fait je suis content
22 d'avoir parlé en fait, donc ça a été très utile.

23 **Me GORDON CAMERON** : Non, ça a été très utile,
24 effectivement, parce que comme ça on peut comprendre mieux où
25 peuvent s'intégrer le détail des événements dont nous parlons.
26 La question du Canada comme partenaire fiable, si vous avez
27 d'autres choses à dire à propos de cela, n'hésitez pas, s'il
28 vous plait.

1 **SM MICHAEL SABIA** : Non, je crois que pour
2 l'instant, c'est essentiellement le contexte que je voulais
3 définir, voilà pourquoi c'était une question importante pour
4 nous, il y a eu des conséquences macro-économiques très
5 importantes pour nous, notamment à cause de ce moment très
6 sensible auquel nous étions du point de vue économique. Sensible
7 du point de vue économique.

8 C'était une période très importante, une sortie
9 de COVID très difficile à négocier. Donc, il était facile, il
10 est facile de contracter une économie, mais il est très
11 difficile de la rouvrir, et nous sommes dans le processus de
12 rouvrir l'économie comme tous les autres pays du monde bien sûr,
13 faisaient la même chose au même moment. Donc ça, c'était un
14 moment extrêmement délicat de notre point de vue.

15 Et il y a aussi l'autre question, plus grande,
16 avec les États-Unis, nous étions... comment dire, le gouverneur du
17 Michigan a été très actif et très critique aussi de ce qui se
18 passait, il y avait plusieurs commentaires qui ont été faits
19 dans les médias publics, émanent des membres du congrès du
20 Michigan et d'autres états. Il y avait des questions, des soucis
21 au sein de la Maison-Blanche, du gouvernement fédéral américain,
22 d'où mes références aux conversations bipartites entre les deux
23 chefs d'État.

24 Ce n'était pas un enjeu de deuxième rang, c'était
25 vraiment au premier rang. Et par la suite, on a pu négocier une
26 entente avec les Américains par rapport aux véhicules
27 électriques, mais il n'y a pas de doutes que ces perturbations
28 et le moment des perturbations durant ce processus, avait des

1 risques, le risque qu'on n'ait pas le traitement nord-américain
2 qu'on a pu finalement négocier avec les Américains en ce qui
3 concerne les véhicules électriques. Et comme je l'ai dit, c'est
4 vraiment l'avenir de l'industrie automobile, alors si on n'avait
5 pas réussi à avoir cette entente, les conséquences particulières
6 pour l'industrie automobile au Canada auraient été très, très
7 sérieuses. Alors je pense que je vais m'arrêter là.

8 **Me GORDON CAMERON** : Merci. Et à ce moment-ci, je
9 vais céder ma place à ma consœur qui va nous entretenir sur les
10 impacts économiques.

11 (COURTE PAUSE)

12 **--- INTERROGATOIRE PRINCIPAL PAR Me DAHLIA SHUHAIBAR :**

13 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Bonjour. Je suis Dahlia
14 Shuhaibar.

15 **SM MICHAEL SABIA** : J'aimerais aussi vous dire que
16 ça fait plaisir de vous voir, mais bon...

17 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Mais nous voici. Alors je
18 vais vous poser des questions sur votre travail sur l'évaluation
19 de l'impact économique du barrage. Donc on a parlé des impacts
20 qui étaient non quantifiables, et maintenant on va regarder aux
21 quantifiables. Alors ça, c'est surtout pour M. Mendes, mais les
22 autres membres du panel peuvent répondre aussi.

23 Monsieur Mendes, votre section a produit deux
24 analyses financières en février.

25 **ASM RHYS MENDES** : Oui, le deuxième, c'était une
26 mise à jour de la première version.

27 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Est-ce que ça a été partagé
28 avec le ministre Freeland ?

1 **ASM RHYS MENDES** : Moi, j'ai partagé avec M.

2 Sabia, il faudrait lui poser la question.

3 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Monsieur Sabia.

4 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

5 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Savez-vous si elle a
6 partagé ça avec le groupe d'intervention ou avec les collègues ?

7 **SM MICHAEL SABIA** : Bon là, j'ai besoin d'aide.

8 **Me DONNAREE NYGARD** : Oui, vous pouvez répondre.

9 **SM MICHAEL SABIA** : Alors la réponse est oui.

10 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Alors on va y revenir.

11 Premièrement, décrivez-nous le genre d'affirmation que Finances
12 recevait de Transport Canada et des autres ministères.

13 **ASM RHYS MENDES** : Je dirais que la source
14 principale d'information venait de Transport Canada. Il y avait
15 de l'information sur le volume de commerce et qui était
16 perturbé, ou partiellement perturbé, et l'analyse de Transport
17 Canada sur les répercussions des perturbations commerciales.

18 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Alors PBCAN00000840. Donc
19 c'est le document du 11 février et qui venait du TC et qui a été
20 partagé avec Finances.

21 **ASM RHYS MENDES** : Oui.

22 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : À la page 3, s'il vous
23 plait. Nous avons trois scénarios macro-économiques sur la
24 fermeture du pont. Vous n'avez pas produit ceci, mais pouvez
25 vous nous expliquer les scénarios ?

26 **ASM RHYS MENDES** : Comme vous avez dit, je n'ai
27 pas produit ces scénarios et on dépendait du premier scénario
28 pour le travail que nous faisons.

1 Le premier scénario porte surtout sur une
2 fermeture dans l'industrie automobile, et la logique qui soutend
3 le tout, c'est la nature « juste à temps » pour la gestion des
4 inventaires. Alors pour l'industrie automobile, une petite
5 perturbation dans le transport, même si on peut contourner, peut
6 causer des perturbations. Parce que très souvent, les camions
7 font de multiples trajets aller et retour, alors même l'ajout de
8 quelques heures peut perturber les horaires, parce qu'ils sont
9 limités dans le temps, ils ont des heures de repos à respecter.

10 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Je vais vous arrêter ici.
11 Vous avez parlé de la livraison « juste à temps », pouvez-vous
12 nous expliquer de quoi il s'agit ?

13 **ASM RHYS MENDES** : Alors c'est une façon de gérer
14 les inventaires, pour une usine automobile, les pièces dont
15 elles ont besoin à l'usine arrivent vraiment juste à temps pour
16 être utilisées dans le processus de montage.

17 Alors ils n'ont pas un énorme inventaire de
18 pièces. Alors même une perturbation de 24h dans la circulation
19 de ces pièces, peut causer la fermeture.

20 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Donc le premier scénario
21 c'était le secteur automobile.

22 **ASM RHYS MENDES** : Oui. Et je crois que pour les
23 autres secteurs, ils pourraient peut-être atténuer les effets du
24 barrage et continuer à exploiter normalement.

25 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Alors ça, ce serait les
26 scénarios deux et trois.

27 **ASM RHYS MENDES** : Oui. Scénarios 2 et 3, sont
28 centrés sur une intensification. Donc scénario 2, qui vient

1 toucher d'autres secteurs de fabrication au-delà de l'industrie
2 automobile. Et ces secteurs dépendent beaucoup aussi du commerce
3 entre les États-Unis et nous, mais ils ont normalement plus
4 d'inventaires et ils peuvent continuer un peu plus longtemps que
5 le secteur automobile, avant de faire face à une fermeture.
6 Alors pour moi, ce deuxième scénario, si les barrages avaient
7 continué, ça viendrait toucher ce deuxième scénario.

8 Et le troisième, où ça devient très difficile de
9 dévier ou contourner les barrages, et dans ce cas-là, les
10 fermetures commencent à se répandre dans l'économie.

11 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Nous avons des notes qui
12 disent qu'ils pensaient que les scénarios deux et trois étaient
13 invraisemblables à l'époque. Avez-vous une opinion là-dessus ?

14 **ASM RHYS MENDES** : Ça, c'était des courriels vers
15 le 14 février. Alors ça c'était après les événements du pont
16 Ambassador, et ça, ça a été résolu. Mais il y avait une
17 direction claire à ce moment-là, c'était l'information
18 additionnelle qu'ils détenaient à ce moment-là et c'est comme ça
19 qu'ils ont pu élaborer les scénarios 2 et 3.

20 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Et pour le premier
21 scénario, est-ce que c'était vraisemblable ?

22 **ASM RHYS MENDES** : Bien pour nous, c'était la base
23 de notre approche en pensant aux répercussions économiques. Le
24 premier scénario ne s'est pas déroulé exactement comme le
25 modèle, mais quasiment.

26 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Alors la première analyse,
27 SSMCAN00000177. Alors vous avez dit que vous avez utilisé ce
28 document de survol comme un point de départ, mais ce scénario,

1 l'analyse est différente ? Pouvez-vous nous l'expliquer ?

2 **ASM RHYS MENDES** : Alors ça, c'est la version du
3 10 février. Alors ici on s'est concentré pour souligner le
4 volume de commerces qui étaient menacés au pont Ambassador. 30 %
5 des échanges entre le Canada et les États-Unis passent par ce
6 pont chaque année. Environ 390 millions de produits qui sont
7 transportés tous les jours. Alors c'est sur quoi on voulait se
8 concentrer pour communiquer le niveau de risque, s'il y avait
9 une perturbation prolongée qui causerait une perturbation dans
10 le trafic commercial et donc une répercussion sur les activités
11 économiques.

12 Nous avons aussi souligné, si vous descendez... À
13 la fin du dernier paragraphe, on souligne les risques à notre
14 réputation. Et les Américains s'en servaient comme une façon
15 d'avoir des politiques plus nationales. Et ça aurait un effet
16 néfaste sur le Canada.

17 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Mais à ce moment-là, vous
18 ne savez pas quantifier les répercussions.

19 **ASM RHYS MENDES** : Non, pas dans ces documents-là.

20 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Et pourquoi pas ?

21 **ASM RHYS MENDES** : Parce que la situation était
22 fluide, alors à ce moment-là les quantifications auraient été
23 des scénarios de « et si », et pour quantifier ce qui s'est
24 passé ultimement, donc c'était une perturbation plus courte, ça
25 n'allait pas vraiment transmettre le message important, et le
26 message étant le risque que si les barrages persistent et se
27 répandent, il y aura des répercussions significatives sur les
28 activités économiques et aussi ça serait très néfaste pour notre

1 réputation.

2 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : J'aimerais aller à la
3 page 2.

4 **ASM RHYS MENDES** : Est-ce que je peux ajouter à
5 cela ?

6 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Bien sûr.

7 **ASM RHYS MENDES** : Pour l'impact quantitative,
8 parmi nos fonctions, on surveille l'activité économique chez
9 nous de façon régulière. Alors on veut voir quelles sont les
10 activités économiques pour le premier trimestre et après ça,
11 Statistique Canada va sortir les statistiques officielles et ce
12 sera dans le prochain trimestre. Et puis on a des données
13 particulières, mais des événements significatifs qui pourraient
14 avoir des conséquences. Alors notre évaluation sur le produit
15 national brut. Alors on... il y avait le processus de
16 surveillance, mais on doit avoir une meilleure idée de ce qui se
17 passait.

18 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : À la page 2, ici on voit
19 « Les impacts économiques ». À peu près au milieu du paragraphe,
20 on dit :

21 « Dans le court terme, la plupart des
22 fabricants vont continuer à produire,
23 ils vont trouver des routes
24 commerciales autres ou dans la gestion
25 des inventaires, en anticipant la
26 résolution des barrages. Mais les
27 impacts macro-économiques pourraient
28 augmenter et se répandre et avec un

1 ralentissement de production. »

2 Alors comment tout ça faisait partie de votre
3 analyse ?

4 **ASM RHYS MENDES** : Le pont Ambassador était
5 complètement fermé à ce moment-là, mais il y avait d'autres
6 ponts à proximité et où on avait fait dévier la circulation.
7 Vous pouvez voir la statistique sur l'augmentation de la
8 circulation et on le retrouve plus tard dans le document.

9 Et donc augmentation de volume. On dit « la
10 plupart des fabricants », parce que comme j'ai dit tout à
11 l'heure, parmi le groupe de manufacturier, c'est surtout la
12 production automobile qui... ils ont très peu de pièces, alors ils
13 sont à risque d'être perturbé très rapidement.

14 Et dans la dernière phrase de ce paragraphe, on
15 voyait déjà des usines qui réduisaient leur production.

16 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Et pouvez-vous...

17 **SM MICHAEL SABIA** : Vous permettez ?

18 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Bien sûr.

19 **SM MICHAEL SABIA** : En complément de ce que Rhys a
20 dit et pour élaborer là-dessus, vu le fait que les chaînes
21 d'approvisionnement sont très sensibles au temps et
22 l'intégration de notre industrie et le montage d'une voiture, et
23 je ne sais pas combien de fois il y a du va-et-vient dans la
24 production d'un seul véhicule, et aussi la livraison « juste à
25 temps », comme l'a dit mon collègue.

26 Alors à l'époque, il y avait des impacts réels du
27 côté canadien pour Ford, GM, Toyota, Stellantis et Honda. Soit
28 ils réduisaient les quarts de travail ou fermaient quelques

1 usines parce que les pièces n'étaient plus disponibles. Et du
2 côté américain, ils ressentait la même chose à cause de cette
3 intégration. Ford, GM, Stellantis, encore soit étaient fermés ou
4 avaient réduit considérablement les quarts de travail et qui
5 avait évidemment une répercussion non seulement sur les
6 entreprises, mais sur les employés.

7 Alors voilà, c'était la situation à l'époque. Ce
8 n'est pas ce qui se passait déjà. Ces usines étaient impactées
9 en temps réel.

10 **ASM RHYS MENDES** : Et comme M. Sabia a dit tout à
11 l'heure, le contexte c'était que la production automobile avait
12 été touchée même avant avec un manque de semi-conducteurs,
13 principalement. Alors c'était à la suite d'une époque où déjà on
14 ne produisait pas autant d'automobiles, comparées à la normale.
15 Alors déjà, ça avait un effet sur le marché. Quiconque voulait
16 acheter un véhicule l'aurait remarqué.

17 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : À la page 2, le point qui
18 commence par « L'occupation des centres-villes ». Alors :

19 « L'occupation de certaines villes,
20 surtout Ottawa, ont un impact
21 économique et social sur les résidents
22 et les commerces. Si les perturbations
23 continuent, il y aura un impact
24 significatif sur l'économie totale vu
25 la petite taille des domaines touchés
26 et la diversité des activités pour les
27 autres parties des villes. »

28 Alors...

1 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Pitié, ralentissez pour les
2 interprètes.

3 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Alors est-ce qu'on peut
4 dire que le ministre des Finances se concentrerait sur les
5 barrages ?

6 **ASM RHYS MENDES** : Oui, les barrages frontaliers
7 pour nous posaient le plus grand risque.

8 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Parce que ça affecterait
9 toute l'économie, tandis que pour les villes c'était plus
10 localisé ?

11 **ASM RHYS MENDES** : L'incidence des barrages à la
12 frontière, puisque les secteurs affectés ont des liens avec tout
13 le reste de l'économie, avait le potentiel d'avoir des effets
14 plus larges.

15 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Le prochain point,
16 « Implication pour la surveillance ». Alors :

17 « Jusqu'à présent, les barrages ont
18 causé un délai pour les activités
19 d'échanges de biens (évalués autour de
20 500 millions par jour) et les coûts de
21 livraisons qui augmentent. C'est la
22 valeur de biens qui sont en retard et
23 ce n'est pas une perte permanente. Si
24 les perturbations s'arrêtaient
25 maintenant, on pourrait recouvrer les
26 pertes avec peu d'impact sur l'activité
27 économique en 2022. »

28 Alors comment se fait-il que les retards ne se

1 traduisaient pas en pertes permanentes ?

2 **ASM RHYS MENDES** : Il y a une différence entre des
3 retards courts et plus longs. Alors, imaginez une usine pour des
4 pièces automobiles. S'ils perdent une petite partie de leur
5 production, ils peuvent toujours faire du rattrapage dans les
6 semaines à suivre. Mais il y a une limite au rattrapage, parce
7 qu'il y a seulement 24h par jour, les gens ont une limite. Les
8 usines vont rouler 24h par jour au maximum et il y a des
9 limites, parce qu'il faut aussi arrêter la production pour les
10 fins d'entretien.

11 Alors une petite perturbation à la production,
12 ça, on peut rattraper. Ce n'est pas gratuit, parce qu'il y a une
13 raison pour laquelle les usines ne roulaient pas avec les heures
14 extras, parce que ça prend du temps quand même pour faire de
15 l'entretien, les gens doivent se reposer. Mais c'est possible,
16 si l'interruption est courte de rattraper une partie de la
17 production.

18 Avec une interruption prolongée, avec
19 l'accumulation des pertes de production, ça devient de plus en
20 plus difficile de vraiment faire du rattrapage, vu les
21 contraintes. Parce qu'il y a une limite quant à l'augmentation
22 de la production.

23 **SM MICHAEL SABIA** : Encore une fois, dans les
24 autres discussions à venir, ce point est important. C'est, une
25 petite interruption, ça, c'est une chose et une perturbation
26 plus longue, c'est une autre histoire. Et c'est la raison pour
27 laquelle le ministère était tellement concentré sur cette
28 question de trouver des mesures qui pourraient être livrées

1 rapidement. Parce que l'objectif, c'était d'avoir des
2 perturbations très courtes. Pour deux raisons, parce que si
3 c'est plus court, et comme Rhys a dit, les effets macro-
4 économiques seront plus modestes. Et deuxièmement, et très
5 important, si les perturbations se prolongeaient, et c'est comme
6 j'ai dit tout à l'heure, les conséquences sur les relations
7 commerciales entre les États-Unis et le Canada, et les
8 Américains qui vont réévaluer notre fiabilité, alors si on peut
9 limiter ça dans le temps, le tort sur cette relation serait
10 quand même gérable.

11 Si par ailleurs les perturbations durent, il y a
12 un souci central que nous avons lorsque les Américains
13 réévaluent leurs échanges commerciaux, notamment avec nous, cela
14 pourrait avoir un impact négatif sur le long terme. Sur les
15 perspectives économiques du Canada.

16 Donc, il était très important de contenir sur une
17 courte période de temps ces perturbations. C'était vraiment
18 notre préoccupation centrale.

19 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : C'est très utile. Mes
20 collègues expliqueront un peu plus les mesures que vous avez
21 prises, et pourquoi dans le contexte.

22 Maintenant, nous allons parler de points
23 techniques. Il serait utile de clarifier certains concepts pour
24 les personnes qui ne sont pas économistes, dont moi-même. Alors
25 est-ce que c'est vrai que fondamentalement, le PNB, c'est la
26 valeur des biens et services produits par un pays dans une
27 certaine période de temps ?

28 **ASM RHYS MENDES** : Oui.

1 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Et ce n'était considéré,
2 ce... on envisage ça, on calcule cela par trimestre ?

3 **ASM RHYS MENDES** : Oui.

4 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Est-ce que vous pouvez
5 expliquer le niveau du PNB et la croissance du PNB ?

6 **ASM RHYS MENDES** : Le niveau de PNB, c'est ce que
7 vous venez de décrire, essentiellement. Et donc, c'est le flux
8 des biens et services qui sont produits dans une économie durant
9 une période déterminée. Le taux de croissance, c'est le
10 changement dans ce niveau entre deux périodes.

11 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Merci. Regardons
12 SSMCAN00003771.

13 **ASM RHYS MENDES** : Je voudrais dire que le taux de
14 croissance c'est le changement de niveau entre deux périodes
15 différentes exprimées en pourcentage.

16 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Donc, nous regardons un
17 courriel du 10 février de Julie Turcotte, qui est directrice
18 générale de l'analyse de prévision économique. Alors tout en
19 haut elle dit la chose suivante :

20 « Pour votre information, Bloomberg
21 suggère un point de pourcentage de 0,1.
22 Donc sur une croissance annualisée du
23 PNB. Et ça me semble important. Et en
24 plus de cela, 0,2 à 0,3 point de
25 pourcentage d'effets indirects, bien
26 sûr, c'est probablement dit ainsi pour
27 les médias. »

28 Donc est-ce que vous pouvez expliquer ces points

1 de pourcentages, s'il vous plaît ?

2 **ASM RHYS MENDES** : Oui. Essentiellement, on réduit
3 le taux de croissance de, par exemple 0,1 %, en l'occurrence.
4 Donc, ce qui est dit ici, je ne sais pas exactement ce qu'il
5 veut dire quand il parle de cet effet, parce que cet article
6 dans Bloomberg n'explique pas très clairement la méthodologie
7 qu'ils utilisent, mais je pense que l'effet dont il parle, c'est
8 l'impact sur les secteurs qui sont impactés directement par ces
9 perturbations dans le commerce.

10 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Et c'est peut-être ça,
11 l'effet indirect du 0,2 et 0,3.

12 **ASM RHYS MENDES** : Oui. Et je ne sais pas ce que
13 ça veut dire. Ce langage souvent, le terme « indirect » réfère
14 souvent à l'impact d'une perturbation d'un secteur qui se répand
15 dans l'économie et dans d'autres secteurs de l'économie.

16 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : La personne a l'air un
17 petit peu sceptique quant à ces conclusions, est-ce que vous
18 avez une opinion ?

19 **ASM RHYS MENDES** : Je ne me souviens pas d'avoir,
20 à l'époque, une opinion précise sur cet estimé de Bloomberg. Je
21 dirais qu'en partie, ce que vous voyez ici c'est le cours normal
22 des évaluations et des informations. Nous essayons toujours de
23 remettre en cause les choses, d'être un peu sceptiques pour
24 évaluer la validité de tel ou tel chiffre donné. Et au fil du
25 temps, lorsqu'on a plus de chiffres, on peut réajuster notre vue
26 des choses.

27 Le 0,1 en fait ce chiffre, ça rejoint le genre de
28 chiffre que nous avons trouvé. Si on ajoute le 0,1 au 0,2, 0,3

1 et qu'on passe du 0,3 au 0,4, ce sont des chiffres plus grands
2 que ce que nous avons, mais nous n'avions pas fait cette
3 analyse-là à ce point-là. Donc ce qu'il voulait faire là,
4 c'était voir et discuter de ce qui pouvait en être avec ces
5 chiffres.

6 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Regardons SSMCAN00000095,
7 il s'agit de comptes-rendus d'une réunion du 13 février.
8 Monsieur Sabia vous étiez là ?

9 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

10 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Passons à la page 6, s'il
11 vous plait. C'est la seule phrase qui n'a pas été caviardée :

12 « Le ministre a souligné des pertes
13 économiques continues allant de 0,1 % à
14 0,2 % du PNB pour chaque semaine des
15 perturbations, des barrages. »

16 C'est le ministre Freeland ?

17 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

18 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Et vous venez de dire que
19 vous n'avez pas fourni un portrait comme celui-ci à Mme
20 Freeland ?

21 **SM MICHAEL SABIA** : Correct. C'est exact.

22 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Et elle nous a dit dans
23 l'entrevue, qui fait référence à Bloomberg, que les pertes
24 continues hebdomadaires du PNB, ce n'est pas clair si elle parle
25 du niveau ou d'une croissance.

26 **ASM RHYS MENDES** : Si ça émane de l'article de
27 Bloomberg, il fait référence à la croissance. Donc dans le
28 compte-rendu. C'est ambigu, effectivement.

1 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Et est-ce que ça pourrait...

2 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, et je voudrais en parler
3 un petit peu. Et Rhys voudra peut-être en parler, mais moi, je
4 voudrais dire la chose suivante. Donc Bloomberg a établi un
5 chiffre qui voulait dire que si la chose allait continuer
6 plusieurs semaines, le chiffre allait s'accroître à chaque
7 semaine. Et je crois que c'est ce que le ministre, considérant
8 que c'est basé sur Bloomberg, commentait ici.

9 Quant à nous, et dans nos discussions
10 subséquentes avec le ministre, et bien peut-être que Bloomberg
11 ne s'est pas trompé sur certains aspects, mais ce sur quoi ils
12 ont pu se tromper c'est la chose suivante : c'est-à-dire que
13 l'impact augmente dans chaque unité de temps. L'impact grandit.
14 Si on peut limiter les perturbations à tel ou tel, ou par
15 exemple, une semaine ou deux semaines, à une période de temps
16 très courte, c'est une chose. Mais au fur et à mesure que cela
17 se prolonge dans le temps et que cela, il y a un effet domino
18 dans d'autres secteurs, que la chaîne d'approvisionnement est
19 perturbée, et bien ce chiffre va croître au fil du temps, de
20 semaine en semaine.

21 Donc là en fait, on voit que le calendrier est la
22 clé. Le temps est tout, en l'occurrence.

23 **ASM RHYS MENDES** : Oui, et comme on a dit plus
24 tôt, les questions d'inventaire pour le secteur automobile qui a
25 été frappé en premier sont cruciales. Parce que le modèle de
26 livraison immédiate à flux tendu était très... est très important
27 et cela ralentissait les inventaires.

28 Également dans les domaines de nourriture et

1 boisson, les choses périssables, là cela va impacter les choses
2 beaucoup plus. Donc l'impact économique se répandait, et les
3 chiffres allaient croître d'une semaine à l'autre.

4 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Regardons SSMCAN00001980.

5 (COURTE PAUSE)

6 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : C'est un courriel entre
7 vous et M. Sabia, le 22 février. Alors si nous allons vers le
8 bas un peu :

9 « Michael, voici notre estimé, tel que
10 demandé. Dans l'état actuel des choses,
11 nous estimons que le blocus aux
12 frontières va réduire le niveau du PNB
13 de 0,03 à 0,05 %. Annualisé, cela
14 reviendrait à 0,1 à 0,2 point de
15 pourcentage dans le premier
16 trimestre 2022.

17 La plupart de l'impact de niveau sur le
18 PNB pourrait être récupéré dans le
19 deuxième trimestre 2022. »

20 Donc il y a ce 0,1 à 0,2 % dans le premier
21 trimestre, cela voudrait dire que l'économie aurait produit 0,03
22 à 0,05 de moins que prévu ? Qu'est-ce que cela veut dire
23 exactement ?

24 **ASM RHYS MENDES** : Oui, c'est ça. Moins que ça
25 aurait été en l'absence des perturbations.

26 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Et pour la croissance
27 annualisée, est-ce que vous pouvez parler de la réduction de 0,1
28 à 0,2 ?

1 **ASM RHYS MENDES** : Oui, le changement dans le
2 pourcentage du PNB entre le premier trimestre 2022 et le
3 quatrième trimestre de 2021 aurait été réduit d'autant.

4 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Et pouvez parler de
5 l'impact... est-ce que ça veut dire que l'impact sur le PNB aurait
6 été récupéré dans le deuxième trimestre ?

7 **ASM RHYS MENDES** : Oui. On a discuté des petites
8 perturbations, et cela permettrait de récupérer. Et ce courriel
9 date du 22 février, et à ce point-là nous savions la durée des
10 perturbations. Ils étaient limités dans le temps, mais on pense
11 qu'à ce point, il était possible, il aurait été possible de
12 récupérer subséquemment les... de récupérer donc, les pertes en
13 faisant, en travaillant plus, en augmentant les heures de
14 travail, Etc.

15 Mais il faut aussi penser à la maintenance et il
16 faut aussi que les gens se reposent. Et donc, travailler plus
17 peut aussi poser des problèmes à la productivité. Mais d'une
18 manière générale, nous pensions qu'il était possible de
19 récupérer si la perturbation était limitée dans le temps.

20 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Donc si on pouvait
21 récupérer, est-ce que ça veut aussi dire que l'effet sur le
22 niveau annuel pouvait être annulé ?

23 **ASM RHYS MENDES** : Peut-être pas complètement.
24 Vous voulez dire pour ce qui est de la croissance annuelle ?
25 Disons donc, d'un trimestre à l'autre, on voit la croissance.
26 Dans le premier trimestre, qui est plus forte qu'elle aurait été
27 normalement. On voit qu'on rattrape dans la production.

28 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Ensuite, sur le point

1 suivant nous avons déjà parlé, vous avez parlé de la chaîne
2 d'approvisionnement et de l'impact sur le secteur automobile.

3 **SM MICHAEL SABIA** : Excusez-moi, si je peux
4 intervenir.

5 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Oui.

6 **SM MICHAEL SABIA** : Quand je vois ces chiffres et
7 cette analyse, j'espère bien me faire comprendre, mais cette
8 analyse me dit que c'est une réussite. Une réussite dans ce sens
9 que les perturbations, du moins à ce point-là, il semblerait que
10 le gouvernement avait réussi à réduire dans le temps, à contenir
11 dans le temps ces perturbations.

12 Donc si on peut faire cette analyse, c'est-à-dire
13 qu'on savait ce qu'il en était du calendrier. Donc voilà telle
14 ou telle chose que l'on pouvait accomplir. Alors cela nous avait
15 dit que, comme j'ai déjà dit, c'est en fait une réussite. C'est
16 positif, vu les décisions qu'il fallait faire, alors qu'on ne
17 savait pas la durée des protestations. Donc en fait, c'était une
18 réussite.

19 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Donc ça aurait pu être
20 pire, mais ça n'a pas été le cas. Merci.

21 Alors sur les deux derniers points, on parle de :
22 « L'impact ultime entre choses va
23 dépendre de la capacité des entreprises
24 à augmenter la production et à revenir
25 au seuil précédent. Or les choses
26 pouvaient se dégrader au cas où
27 d'autres points de passages auraient pu
28 être bloqués. »

1 Je crois que nous avons couvert ces ponts, mais
2 voulez-vous ajouter quelque chose à ce sujet ?

3 **ASM RHYS MENDES** : Je crois que nous avons couvert
4 le premier point pour ce qui est de la durée des perturbations.
5 C'est vraiment cela qui avait un impact le plus fort.

6 Sur le dernier point, Michael en a parlé, c'est-
7 à-dire que le fait que les barrages routiers avaient été limités
8 dans le temps, c'est cela qui a permis à l'impact économique de
9 ne pas être trop grave.

10 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Regardons SSM.CAN.00007571,
11 c'est la deuxième analyse du 22 février. Je ne veux pas tout
12 regarder en détail, on a déjà couvert l'essentiel, mais est-ce
13 que vous seriez d'accord qu'en fait c'est un développement de
14 votre courriel ?

15 **ASM RHYS MENDES** : Oui.

16 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Je voudrais regarder
17 plusieurs choses. Dans le paragraphe sur l'impact économique à
18 la page 1, il y a beaucoup de détails quant au rapport des
19 entrées qui affecte le secteur automobile et dans les deux
20 dernières phrases on lit que :

21 « Bien que le pont avait réouvert, cela
22 va probablement prendre du temps à
23 revenir au rythme de production
24 précédent. De plus, les impacts
25 pourraient être encore plus grands si
26 les producteurs choisissent de se
27 réapprovisionner ailleurs, sur le long
28 terme. »

1 Donc cette question que la chaîne
2 d'approvisionnement pourrait être redirigée, est-ce qu'on
3 entendait cela au niveau des finances, donc au ministère des
4 Finances ?

5 **SM MICHAEL SABIA** : Je crois que, peut-être que
6 Rhys voudrait commenter, il y a une analyse là. Mais en fait,
7 ceci correspond à ce que j'ai dit auparavant, à savoir la force
8 de la réaction dont on a fait état dans les médias. Donc pour ce
9 qui était du point de vue des législateurs américains. Donc
10 c'est-à-dire qu'ils pouvaient rapatrier beaucoup de choses aux
11 États-Unis, et c'est ce qui se passe encore aujourd'hui.

12 Donc on allait passer à un autre type de
13 structure par rapport à ce qui a eu lieu dans les 25 à
14 30 dernières années. Donc toutes ces questions pour trouver les
15 ressources, la chaîne d'approvisionnement, toutes ces questions
16 sont devenues très ouvertes. Et le problème que nous avons là
17 encore, c'est le monde de la perception et de la confiance. Ces
18 compagnies américaines et le gouvernement américain commencent à
19 penser qu'ils ne pouvaient pas compter sur nous comme
20 fournisseur fiable, alors là, ils redirigeraient la production.
21 Et s'ils faisaient cela, ça aurait un impact très, très profond
22 sur les niveaux de PNB et de croissance du PNB.

23 **ASM RHYS MENDES** : Oui, moi je dirais que cette
24 phrase essaie de dire, de parler en fait, de l'incertitude sur
25 le long terme. Le fait que les barrages routiers ont été limités
26 dans le temps ont beaucoup aidé à éviter le risque au court
27 terme.

28 On a parlé des négociations avec les Américains

1 sur les véhicules électriques, et bien clairement, c'était très
2 utile pour le court terme. Mais ce que l'on ne sait pas, c'est
3 que dans cinq ans, par exemple, quand un fabricant automobile
4 doit décider de l'implantation d'une nouvelle usine, peut-être
5 que cela aura un impact, et on espère que ces perturbations
6 n'auront pas durées et que cela va tempérer les choses, mais
7 cette phrase-là est un rappel que sur le long terme il y a une
8 incertitude.

9 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Passons à la page 5, s'il
10 vous plait. À la table numéro 2, appelée : « Impact économique
11 du blocus aux frontières. » Et la première colonne dit :

12 « La valeur des biens qui n'ont pas pu
13 circuler par jour, c'est au maximum
14 511 millions par jour. »

15 Deuxième colonne :

16 « Le coût économique estimé par jour,
17 entre 28 et 56 millions par jour. »

18 Est-ce que vous pouvez expliquer le rapport entre
19 les deux colonnes ?

20 **ASM RHYS MENDES** : Oui. La première colonne, c'est
21 la somme des échanges commerciaux au point d'entrée au pont
22 Ambassador et les points d'entrées de Coutts et Emerson, qui
23 étaient bloqués.

24 La deuxième colonne, c'est notre estimé de
25 l'impact économique sur le PNB au quotidien durant la semaine où
26 on a pensé que l'impact était au maximum. Donc du 6 ou
27 7 février. C'est la semaine où le pont Ambassador avait été
28 bloqué.

1 Alors cette deuxième colonne, nous sommes arrivés
2 à ce chiffre de la manière suivante, nous avons pris comme point
3 de départ le scénario 1 de Transport Canada, dont nous avons
4 déjà parlé, qui estimait un impact aux perturbations au pont
5 Ambassador à 25 millions de dollars par jour. Et à partir de là,
6 nous avons établi un scénario pour arriver à un estimé des
7 perturbations aux points d'entrée à Coutts et Emerson. Et cela
8 nous fait passer du 45 à 56 millions par jour.

9 Le 28 millions reflète une certaine incertitude
10 quant à l'impact global. Et vous avez vu dans des discussions
11 précédentes, et dans les courriels que vous avez montrés tout à
12 l'heure, nous avons discuté donc de la manière dont on devrait
13 voir les 45 millions. Ce chiffre de Transport Canada. Donc
14 28 millions reflètent l'incertitude. Et nous voulons être très
15 prudents quant à l'impact économique que nous avons estimé. Tout
16 simplement, c'est la moitié des 56 millions qui reflètent les
17 choses.

18 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Allons à SSM.CAM.00003807.
19 C'est une ébauche de l'explication de la section invoquée pour
20 les mesures d'urgence. Est-ce que Monsieur Mendes, vous vous
21 rappelez d'avoir reçu cette ébauche, le 16 février ?

22 **ASM RHYS MENDES** : Je me souviens d'une ébauche
23 qui m'a été envoyée, mais je ne me rappelle pas de la date.

24 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : À la page 6, le deuxième
25 paragraphe dit :

26 « L'impact global à date est évalué à
27 0,1 % du PIB par semaine. Maintenant,
28 l'impact sur les corridors commerciaux

1 et les risques à la réputation du
2 Canada peut être menacé si les
3 perturbations continuent. »

4 Vous rappelez-vous avoir écrit un courriel où
5 vous avez demandé que ce paragraphe soit enlevé ?

6 **ASM RHYS MENDES** : Oui, la partie qui portait sur
7 le PIB seulement.

8 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Pourquoi ?

9 **ASM RHYS MENDES** : Quelques raisons on avait pu
10 compléter les évaluations des impacts sur le PIB, en partie
11 parce qu'on évaluait toujours la situation. Et la situation
12 continuait à évoluer. Je ne croyais pas, et comme Michael a dit
13 tout à l'heure, la caractérisation de combien par semaine ça
14 ratait le point que l'impact sur le PIB ça augmenterait chaque
15 semaine, plus ça durait. Et les vrais enjeux, c'était les
16 risques d'avoir des perturbations plus prolongées et répandues
17 pour le commerce international qui aurait un effet encore plus
18 grand sur le PIB et la menace à notre réputation en ce qui
19 concerne « destination d'investissement » et la fiabilité.

20 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Prochain document,
21 SSM.CAN.0000498.

22 (COURTE PAUSE)

23 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : C'est une note de service
24 préparé par le conseil privé, donc « Commerce des marchandises,
25 février 2022 », à la page 2. « Commentaire du BCP ».

26 « Les données de février confirment que
27 les barrages en février ont eu un
28 impact limité sur la circulation des

1 biens, puisque ça a été compensé par
2 plus d'activités aux autres
3 frontières.
4 Donc les manifestations à la frontière
5 n'ont pas interrompu de façon
6 significative l'activité économique en
7 février. »

8 Êtes-vous d'accord qu'il n'y avait pas d'impact
9 considérable sur l'économie ?

10 **ASM RHYS MENDES** : Je crois... la dernière
11 évaluation, c'était 0,1 à 0,2 % d'impact pour la croissance du
12 premier trimestre. Alors on n'avait pas revu cette évaluation.
13 Alors je crois qu'on peut dire que les répercussions économiques
14 étaient limitées, mais limitées seulement parce que la durée des
15 barrages était elle aussi limitée.

16 Alors encore une fois, puisque la durée était
17 limitée, il y a eu une capacité d'accélérer la production à la
18 fin des barrages et une fois que le commerce avait repris. Et
19 comme ce n'était pas très répandu, donc on a pu passer par
20 d'autres ponts, et c'est ça qui a limité l'impact. Mais si les
21 barrages avaient été plus répandus, ou d'une plus grande durée,
22 l'impact aurait été plus considérable.

23 Alors on ne peut pas dire qu'il y avait zéro
24 impact, parce que nous savons que les usines automobiles, il y
25 en avait qui avait fermé ou qui avait réduit les heures et les
26 quarts, alors clairement, il y avait eu une répercussion en
27 temps réel, mais cette information est très claire dans les
28 documents du gouvernement. Les données qui ont été recueillies

1 par Warren's, et c'est une entreprise qui recueille des données
2 sur l'industrie automobile, alors les prévisions pour février,
3 au début février comparé à ce qui s'est produit, c'était 10 % en
4 deçà des prévisions. Alors on peut présumer qu'une partie de
5 cela était due aux barrages. Maintenant qu'on sait qu'il y avait
6 des fermetures et des réductions d'heures.

7 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Voici ma dernière question,
8 le ministère des Finances n'a pas fait de bilan ou un *post*
9 *mortem* de l'impact sur le PNB, pouvez-vous expliquer pourquoi ?

10 **ASM RHYS MENDES** : Oui, souvent on fait des
11 évaluations d'événements qui pourraient avoir un impact
12 économique en temps réel, car on veut surveiller l'évolution de
13 l'économie, et on veut avoir les bonnes évaluations pour le PIB
14 pour le trimestre en cours. Alors très souvent, on fait des
15 évaluations en temps réel, que ce soit une inondation ou quelque
16 chose comme les barrages.

17 De façon générale, on ne fait pas des évaluations
18 postévénements, parce que c'est très difficile d'identifier les
19 répercussions après les faits. Alors toutes les données de
20 février que nous avons, que ce soit pour le commerce ou le PIB
21 ou sur la main-d'œuvre, il y avait plusieurs facteurs qui
22 affectaient les choses.

23 Par exemple, il y avait une vague d'Omicron au
24 mois de janvier de 2022, qui a eu un impact négatif sur
25 l'économie et l'activité économique, et donc, aurait affecté le
26 taux de croissance entre janvier et février. Donc les heures
27 travaillées, ainsi de suite. Aussi, il y avait des problèmes de
28 production automobile au mois de janvier, qui n'avaient rien à

1 voir avec les barrages, mais qui avaient à voir avec le manque
2 de semi-conducteurs et les autres intrants. Donc la production a
3 été touchée. Donc en février, normalement ils auraient accéléré
4 la production pour se rattraper, si jamais les pièces
5 arrivaient. Et donc, ça nous empêche de voir l'effet total du
6 barrage sur l'industrie automobile. Parce qu'il y avait beaucoup
7 de choses qui se passaient et c'est très difficile de faire une
8 évaluation après les événements avec n'importe quel degré de
9 confiance.

10 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Donc c'est... on ne peut pas
11 isoler l'impact d'une seule chose.

12 **ASM RHYS MENDES** : Voilà.

13 **Me DAHLIA SHUHAIBAR** : Alors c'est tout pour moi,
14 je vais céder la place à Me Cameron.

15 (COURTE PAUSE)

16 **--- INTERROGATOIRE PRINCIPAL PAR Me GORDON CAMERON (suite) :**

17 **Me GORDON CAMERON** : Merci. La bonne nouvelle pour
18 vous, Monsieur Mendes, c'est que vous n'aurez pas à répondre à
19 d'autres questions, mais libre à vous si vous avez autre chose à
20 rajouter.

21 Maintenant, on va parler de l'approche du
22 ministère, lorsque le convoi devenait un problème et votre
23 ministère, on vous avait demandé de voir quelles étaient les
24 options pour traiter les enjeux du gouvernement par rapport au
25 convoi. Quand est-ce qu'on vous a approché ? Comment est-ce que
26 le ministère des Finances voyait les outils qu'il pouvait
27 fournir au gouvernement pour gérer cette situation ?

28 **SM MICHAEL SABIA** : Je vais commencer et peut-être

1 Isabelle pourra suivre. Les perturbations d'un côté se
2 poursuivaient, parfois s'intensifiaient. Et les perturbations à
3 Ottawa se poursuivaient. Donc on sentait au gouvernement qu'il y
4 avait un intérêt. On voulait que chaque ministère pense à des
5 façons pour avoir des idées qui pourraient mettre un terme à
6 cette situation difficile.

7 Alors il y avait un intérêt généralisé pour
8 l'élaboration d'idées et des solutions, y compris du ministère
9 des Finances, mais à part de ça, il y avait d'autres choses qui
10 motivaient notre travail pour trouver une solution. D'un côté,
11 et je ne vais pas me répéter, je crois que l'étendue de nos
12 préoccupations sont assez claire. Et cette concentration très
13 ciblée, est-ce qu'il y a d'autres choses qui pourraient nous
14 aider à mettre fin à tout cela rapidement. Et Rhys et moi on a
15 tenté de l'expliquer, la durée, c'est le point essentiel.

16 Alors non seulement il y avait un intérêt
17 généralisé et plusieurs ministères devaient tenter d'élaborer
18 des idées, nous, vu notre responsabilité envers l'économie
19 canadienne, nous aussi on voulait trouver des façons. Et c'était
20 une grande motivation.

21 Aussi, vu notre responsabilité pour le secteur
22 financier, on prend très au sérieux l'intégrité du système
23 financier au Canada. Et le système financier, qu'il soit utilisé
24 pour ces genres de trucs, ce n'est vraiment pas cohérent avec
25 maintenir l'intégrité du système financier. Alors c'était notre
26 réponse à cette demande de pondre des idées, mais au sein de
27 notre ministère, qu'est-ce qu'on peut faire pour limiter la
28 durée des interruptions, vu les impacts économiques, et cette

1 préoccupation très sérieuse, l'intégrité du système financier du
2 Canada. Et nous sauvegardons cette intégrité de façon soutenue.
3 Alors les trois facteurs ont fait en sorte qu'on a travaillé sur
4 ce qu'on pouvait faire, vu les lois dont nous sommes
5 responsables. Est-ce qu'on pourrait utiliser la *Loi sur les*
6 *banques*, ou d'autres lois qui touchaient directement à la *Loi*
7 *sur les banques*. Et d'autres trucs, le terrorisme, le
8 blanchiment d'argent, en tout cas, les produits de la
9 criminalité, blanchiment d'argent, Etc.

10 Alors ces deux lois, on s'est dit « bon, est-ce
11 qu'on peut faire quelque chose avec le FINTRAC ? » Et ça, c'est
12 l'agence qui s'occupe de terrorisme, les activités, produits de
13 la criminalité et est-ce qu'on peut faire quelque chose en
14 utilisant l'autorité du ministère par rapport à la *Loi sur les*
15 *banques*. Tout ça pour dire, dans les médias, c'était très
16 publicisé que les sources de sociofinancement étaient une source
17 de financement pour ces activités et les entreprises qui
18 traitent les paiements. Alors une réflexion était « est-ce qu'on
19 peut faire quelque chose avec ça ? » Et deuxièmement, pour la
20 *Loi sur les banques*, « est-ce qu'il y a une façon quelconque
21 qu'on puisse utiliser la *Loi sur les banques*, pour donner aux
22 banques cette capacité de geler les comptes s'ils croient que
23 ces comptes en banque sont utilisés à des fins inappropriés. »

24 Et en résumé, il y a une série d'enjeux et de
25 problèmes avec ça. Premièrement, on ne pouvait rien faire en
26 dehors de la juridiction fédérale. Parce que la *Loi sur les*
27 *banques*, c'est seulement pour des institutions financières
28 régies par le fédéral, mais il y en a plein d'autres, comme les

1 Caisses, les compagnies d'assurances, Etc.

2 Alors puisqu'on ne pouvait rien faire à
3 l'extérieur de la juridiction fédérale, ça a rendu les choses
4 très techniques, à savoir si on pouvait faire quelque chose à
5 l'intérieur de la juridiction fédérale, parce que l'argent c'est
6 quelque chose de fongible, elle peut passer d'une institution
7 financière à une autre. Alors si on ne pouvait pas faire ce qui
8 était complètement global, alors ça, c'était quand même une
9 limitation très significative.

10 Et il y avait aussi la question d'équité. Par
11 exemple au Québec, la Banque Nationale est réglementée par le
12 fédéral, mais le Groupe Desjardins ne l'est pas. Et vous savez,
13 si vous êtes au Québec, que Desjardins et la Banque Nationale
14 ont... c'est une énorme concurrence entre les deux. Alors de
15 traiter un d'une façon et l'autre d'une autre, pour nous, ça
16 nous semblait... ça, c'est un exemple, mais ça causait problème.

17 Alors ça, c'était une composante. La deuxième
18 composante, tout ce qu'on pouvait faire, on voulait le faire
19 rapidement, parce que le faire rapidement ça limitait la durée,
20 et limiter la durée ça veut dire éviter les pires conséquences
21 économiques qui nous préoccupaient. Mais bien sûr, n'importe
22 quoi aurait demandé des changements législatifs. Et de par leur
23 nature, ça prend beaucoup de temps. Alors, si la réflexion était
24 comment gérer la durée des perturbations, et chaque fois qu'on
25 se confrontait à un changement législatif, c'était moins
26 attirant, parce qu'on ne pouvait pas le faire rapidement. Et si
27 on ne peut pas agir rapidement, ça ne nous donnait pas la
28 solution, ce qui était une action rapide pour limiter la durée.

1 **Me GORDON CAMERON** : Et pour toutes ces raisons,
2 on va voir si vous pouviez faire selon la *Loi des produits de la*
3 *criminalité*, mais le travail que vous avez fait dans votre
4 ministère, je garde ça en tête.

5 Alors on va regarder un document,
6 SSM.CAN.00003764. Et c'est une note de service de vous, Monsieur
7 Sabia, à la ministre Freeland. Et parce que vous avez une loi
8 qui vous empêche de mettre des dates sur les documents fédéraux,
9 il y a... ça serait, d'après moi, une note de service du
10 9 février. Est-ce que c'est à peu près ça ?

11 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, 8 ou 9, oui. Mais moi
12 aussi, ça me rend absolument fou.

13 **Me GORDON CAMERON** : Et on peut défiler un peu, ça
14 décrit exactement ce que vous venez de résumer dans vos
15 commentaires, Monsieur Sabia, donc la possibilité pour la... selon
16 la *Loi des produits de la criminalité*, et puis après ça, en haut
17 de la page 3, où il y a du caviardage, alors ce sont des options
18 en vertu de la *Loi sur les banques*, si vous vous rappelez, du
19 temps particulier où cette note a été développée, mais ils ont
20 été amenés dans la législation.

21 Madame Jacques, n'hésitez pas à intervenir, c'est
22 votre territoire. Mais pour ce qui est de geler des comptes, il
23 y a d'autres manières de le dire, de gérer avec ces
24 transactions, avec les clients, Etc., Etc. Mais je crois que
25 vous comprenez ce que je veux dire quand je parle de geler des
26 comptes.

27 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

28 **Me GORDON CAMERON** : Les deux options, si je peux

1 les résumer, la première est que le gouvernement créé une
2 autorité qui dirige les banques pour geler les comptes, et la
3 banque n'a rien à dire en l'occurrence.

4 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

5 **Me GORDON CAMERON** : Et une autre option, c'est
6 que la banque, la personne est identifiée, mais la banque exerce
7 cette propre discrétion et peut geler ou non les comptes.

8 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui, il faut qu'ils
9 examinent la relation d'affaires et voir comment sont utilisés
10 les fonds. Voir s'il y a des soucis à cet égard. Et bien sûr,
11 ces options, selon la *Loi sur les banques*, ne s'appliquent pas
12 aux territoires et aux provinces.

13 **Me GORDON CAMERON** : Oui. Comme le sous-ministre
14 Sabia a dit, donc cette option était plus attirante parce qu'il
15 ne fallait pas revenir sur les textes de loi et parce que ça
16 couvrait les deux catégories d'institution et pour terminer sur
17 ce point, Monsieur Sabia, vous ajoutez la capacité de couvrir le
18 domaine de l'assurance aussi. C'est-à-dire que c'était un régime
19 qui couvre tout le pays.

20 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

21 **ASM ISABELLE JACQUES** : Mais à l'époque, quand on
22 considérait ces options, la situation était en train d'évoluer.
23 Donc on parlait d'une situation où l'on suivait ces activités,
24 où il semblait y avoir des manifestations paisibles, et puis
25 après les choses se sont dégradées. Dons nous avons envisagé des
26 options selon la *Loi sur les banques*.

27 (COURTE PAUSE)

28 **Me GORDON CAMERON** : Lorsque vous élaboriez ces

1 options, le 9 février, les choses allaient très vite et ont
2 changé très vite, et donc vous avez envisagé... donc, envisagé
3 d'incorporer tel ou tel pouvoir. Et bien donc, vous avez
4 consulté l'industrie pour voir comment il pouvait agir si vous
5 déclenchiez donc, ces pouvoirs.

6 **SM MICHAEL SABIA** : Cela a commencé, je ne sais
7 plus exactement quand, mais lors de... durant la semaine de cette
8 notice, peut-être un peu avant. Mais en tant que régulateur
9 principal, nous avons beaucoup de contacts avec les Banques
10 canadiennes, les institutions financières du Canada. Donc, moi-
11 même et tout comme Isabelle et son équipe, nous sommes en
12 contact avec les institutions financières canadiennes, de tout
13 type. Tout d'abord, du fait de notre rôle dans ce secteur, et
14 aussi parce qu'il y a beaucoup de choses à entendre et à
15 écouter, émanant de ces entités.

16 Donc, j'ai eu des conversations avec les PDG de
17 banques pour voir ce qu'ils en pensaient. J'écoutais les
18 réactions à ces perturbations. Lors de ces conversations, nous
19 parlions de cela, c'est-à-dire du point de vue général sur ces
20 événements. Et aussi, nous voyions que ce que le gouvernement
21 voulait faire à cet égard, et par ailleurs, des conversations
22 générales sur ce qui pouvait être fait. Dans ces premiers jours,
23 je n'ai pas soulevé d'option spécifique, ce n'était pas
24 approprié à ce point-là.

25 Donc ces choses spécifiques, n'avaient pas lieu,
26 n'étaient pas incluses dans nos conversations premières. Un peu
27 plus tard, vers la fin de la semaine, je dois vérifier les
28 dates, mais vers la fin de la semaine, j'ai commencé à avoir des

1 conversations de groupe avec les PDG des banques, et le ministre
2 s'est joint aussi finalement à ces conversations.

3 **Me GORDON CAMERON** : Pouvez-vous décrire le type
4 de réactions que vous avez eues de ces institutions ? Notamment
5 comment est-ce qu'ils pourraient administrer un régime où on
6 leur demanderait de geler des comptes.

7 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, il faut faire très
8 attention ici. Avant d'envisager cette possibilité que le
9 gouvernement pourrait invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*,
10 il y a une ligne à respecter là, très, très claire. Donc avant
11 cela, dans la semaine dont nous parlons ici, mes conversations
12 étaient beaucoup plus générales. Mes conversations se
13 concentraient sur ce qui remontait des investisseurs, des
14 compagnies, comment est-ce qu'ils évaluaient la situation. Nous
15 cherchions à comprendre les choses en écoutant les autres, pour
16 voir si ce que nous percevions correspondait à ce que les autres
17 percevaient. Je dirais à cet égard que oui, les choses, il y a
18 des correspondances entre ce que nous percevions et ce que les
19 autres percevaient. Donc il s'agit d'institutions qui recouvrent
20 toutes... tout le panorama de l'économie canadienne.

21 Donc ce sont des points d'observation très, très
22 intéressants que nous avons entendus là. Donc ça, c'était avant
23 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Comme vous
24 pouvez le voir, cette notice, nous allions arriver à des
25 conclusions où on ne pouvait pas, à part par FINTRAC, c'est-à-
26 dire le CANAFE, sans changer la loi, ce qui prendrait beaucoup
27 de temps, on n'aurait pas pu arriver à autre chose.

28 Donc la probabilité d'invoquer la *Loi sur les*

1 *mesures d'urgence* est venue, et ces conversations ont changé de
2 teneur. Je crois que cette fin de semaine là, j'oublie les dates
3 exactes, peut-être le 12, 13, il faudra vérifier les dates, mais
4 le 11, 12, 13. C'est là que nous avons commencé à avoir des
5 conversations envisageant l'éventualité de l'invocation de la
6 *Loi sur les mesures d'urgence* de la part du gouvernement. Ça
7 n'avait pas encore été fait à l'époque. Donc comment est-ce
8 qu'on pourrait s'y prendre ? Et je dirais la chose suivante, la
9 réaction émanant de ces conversations initiales, correspondait à
10 peu près à ce que j'avais entendu dans les conversations
11 premières. C'est-à-dire que c'est quelque chose de très grave,
12 cela affecte l'économie du Canada et qu'est-ce qu'on peut faire
13 pour y remédier.

14 Il y avait un grand degré d'ouverture de la part
15 du PDG des banques, pour travailler en collaboration avec nous
16 pour chercher des solutions, pour chercher à arriver à une
17 conclusion paisible à ces circonstances très difficiles. Lors de
18 ces conversations, nous avons cherché à voir ce qui pourrait
19 marcher, les scénarios qui pourraient être applicables. En
20 effet, nous voulions apprendre autant que possible des personnes
21 qui sont sur le terrain, qui mènent les opérations au quotidien
22 dans le système financier de ce pays. Telles étaient la nature
23 de ces conversations.

24 Alors au fur et à mesure que les journées ont
25 passé, la possibilité d'invocation de la *Loi sur les mesures*
26 *d'urgence* est apparue de plus en plus claire. La ministre
27 Freeland s'est joint à moi lors d'un ou deux de ces appels et a
28 envisagé cette possibilité. Donc si cela se passait, quelles

1 seraient nos attentes, et donc telle et telle chose seraient
2 envisageables, Etc., et comment nous nous y prendrions.

3 **Me GORDON CAMERON** : Donc nous parlons de A et de
4 B. Et vous avez dit que soit on peut donner une liste des gens
5 dont les comptes bancaires pourraient être gelés, et là vous les
6 gelez. Ça, c'est l'option numéro 1. Ou option numéro 2, vous, en
7 tant que directeur de la banque, vous pouvez regarder le profil
8 de votre client et lire les journaux et juger de ce que vous
9 devez faire de ce compte.

10 Donc, je crois, Monsieur Sabia, que vous allez...
11 vous pouvez prévoir dans le secteur financier, l'impact
12 qu'aurait telle ou telle option qui serait prise.

13 **SM MICHAEL SABIA** : Oui. J'enfonce une porte
14 ouverte là, mais la liberté qu'ils auraient décidée, de leur
15 point de vue. Donc moins on leur donnerait de choix, plus ce
16 serait facile pour eux.

17 **Me GORDON CAMERON** : Et peut-être qu'on pourrait
18 parler de la chose suivante, quand je vois l'ordonnance sur les
19 mesures économiques, il y a les options 1 et 2. Est-ce que vous
20 pouvez nous parler de cela ?

21 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui. Selon la *Loi sur les*
22 *mesures d'urgence*, les institutions financières ont une
23 obligation de passer en revue de manière continue leurs
24 relations avec leurs clients, de manière à s'assurer qu'ils
25 n'utilisent pas telle ou telle propriété à des fins illégales.
26 Et ce faisant, s'ils trouvaient que quelque chose est illégal,
27 ils devraient suspendre les services qu'ils fournissent. Ils
28 devraient geler tel ou tel compte.

1 Et donc, il s'agit d'établir la nature des
2 relations d'affaires, et peut-être ils peuvent utiliser tel ou
3 tel algorithme qu'ils ont pour identifier les transactions
4 suspectes, ou il est aussi permis et spécifié dans les textes de
5 loi, on peut obtenir des informations des agents, donc qui font
6 respecter la loi au niveau fédéral ou provincial. Ces
7 informations peuvent être partagées par les gouvernements
8 territoriaux ou provinciaux, avec les institutions financières.
9 Ce qui a eu lieu en fait, c'est que la GRC a partagé des
10 informations avec les institutions financières, les fournisseurs
11 de services financiers, pour identifier ces personnes, et voilà
12 les informations qui ont été reçues.

13 **Me GORDON CAMERON** : Pardon, vous pouvez répéter
14 la fin ?

15 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui. Et donc, et pour
16 finir par approuver donc, et vérifier les informations qu'ils
17 recevaient pour geler ou non tel ou tel compte.

18 **Me GORDON CAMERON** : Je voudrais revenir sur ce
19 mot, « approuver », « vérifier ». Donc ultimement ça a eu lieu,
20 mais est-ce que les banques recevaient des informations des
21 autorités de police, et en l'occurrence, comme vous avez dit, la
22 GRC ? Et donc là, ils approuvent, ils mettent leur sceau
23 d'approbations sur telle ou telle information, et à partir de
24 là, ils prennent telle ou telle mesure et ils gèlent par exemple
25 les comptes. Est-ce que c'est vrai ?

26 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui. Si vous recevez des
27 renseignements de la GRC, les institutions financières, les
28 services de paiements doivent s'assurer que les personnes qui

1 sont ainsi listées ont tel ou tel compte. Ça, c'est la première
2 chose à faire. Et ensuite, il faut donc déjà s'assurer qu'il
3 s'agit des bonnes personnes. Ensuite, avant de passer en revue
4 ces informations, elles utilisent le système, les algorithmes à
5 leur disposition, pour détecter des transactions suspectes et
6 ils ont fait cela, et à partir de là, ils peuvent geler les
7 comptes.

8 **Me GORDON CAMERON** : Donc par exemple, l'option
9 numéro 2 pouvait être appliquée, si leur algorithme détecte
10 telle ou telle activité suspecte. Et donc, conclure par eux-
11 mêmes qu'on doit geler tel ou tel compte.

12 Donc je reviens maintenant à l'option numéro 1,
13 sur laquelle je vais me concentrer. Si la GRC leur fournit des
14 renseignements, vous dites que l'on peut approuver telle ou
15 telle information et passer au gel.

16 **ASM ISABELLE JACQUES** : Donc si on regarde les
17 textes de loi, les fournisseurs de services financiers sont
18 responsables ultimement, de prendre la décision. Ça leur incombe
19 selon la loi. Donc ils reçoivent des informations de la GRC pour
20 ce qui est de telle ou telle personnes ou entité impliquées dans
21 des activités illégales. Ils regardent les informations à leur
22 disposition, ils... je ne sais pas exactement ce qu'il en est de
23 leur processus à l'interne, mais certainement ils poseront un
24 processus de passage en revue et donc, ils cherchent donc des
25 signaux, tels qu'indiqué par la GRC. Mais je suis sûre que les
26 fournisseurs de services financiers pourraient donner plus de
27 détails quant à la procédure à l'interne.

28 **Me GORDON CAMERON** : Regardons le document

1 PB.CAN.00000781.

2 (COURTE PAUSE)

3 **Me GORDON CAMERON** : Merci. Je ne sais pas si vous
4 reconnaissez Denis Beaudoin, il travaille pour la GRC et il a
5 soumis cette déposition dans le contexte des litiges en cours.
6 Donc si l'on peut descendre dans le document...

7 **ASM ISABELLE JACQUES** : Excusez-moi, ça a été
8 soumis dans quel contexte ?

9 **Me GORDON CAMERON** : Cette déposition a été
10 soumise en cour de... donc dans un tribunal, dans un litige qui a
11 été initié pour... de remettre en question le déclenchement de la
12 *Loi sur les mesures d'urgence*, et en relation aux textes de loi
13 dont nous parlons.

14 **ASM ISABELLE JACQUES** : Vous parlez des
15 régulations ou de l'ordonnance ?

16 **Me GORDON CAMERON** : De l'ordonnance, oui, c'est
17 cela. Donc si on descend dans le document, s'il vous plait. Nous
18 passons au corps même du texte.

19 (COURTE PAUSE)

20 **Me GORDON CAMERON** : Aux paragraphes 7 et 8 de
21 cette déposition. Pardon, 8 et 9. Donc il décrit vos
22 régulations. Il ne spécifie pas :

23 « ... une procédure par laquelle les
24 individus seraient identifiés par les
25 fournisseurs de services financiers. »

26 Au paragraphe 9, si on pouvait encore descendre
27 un peu plus bas, merci. Il dit :

28 « En pratique, la police fournie aux

1 fournisseurs de services financiers des
2 informations quant à des individus ou à
3 des entités, informations qui
4 pourraient être utilisées en
5 conjonction avec d'autres informations
6 à leur disposition pour qu'ils
7 déterminent d'eux-mêmes s'ils doivent
8 prendre des mesures pour suivre
9 l'ordonnance. »

10 **ASM ISABELLE JACQUES** : Et c'est ça que je voulais
11 dire quand j'ai dit « approuvé », « visé ».

12 **Me GORDON CAMERON** : Merci. Est-ce que vous vous
13 rappelez, dans votre rapport institutionnel... j'aimerais bien
14 qu'on puisse afficher deux documents en même temps, mais bon,
15 DOJ.IR 0000000030.

16 (COURTE PAUSE)

17 **Me GORDON CAMERON** : À la page 11 du document. Le
18 paragraphe qui commence par « Le ministère des Finances n'a pas
19 eu d'information... » La deuxième phrase :

20 « Le ministère des Finances n'a pas
21 joué de rôle dans la façon dont les
22 institutions financières ont identifié
23 les comptes qu'ils ont gelés. La GRC a
24 dit qu'ils n'avaient jamais donné une
25 liste de donataires aux institutions
26 financières. Le ministère comprend que
27 la GRC avait donné une liste des
28 identités d'individus qui étaient des

1 influenceurs dans les protestations
2 illégales et les propriétaires, et/ou
3 les conducteurs qui ne voulaient pas
4 quitter le site. Cette liste n'a jamais
5 été donnée au ministère. »

6 Alors ici nous avons le ministère des Finances et
7 c'est votre réglementation, Madame Jacques, alors j'imagine que
8 vous avez rédigé cette partie du rapport ?

9 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui. C'était notre
10 ordonnance de mesure d'urgence. Nous n'avons pas participé à la
11 rédaction de la réglementation.

12 **Me GORDON CAMERON** : Alors votre ordonnance a-t-
13 elle été rédigée par vous et votre ministère ?

14 **ASM ISABELLE JACQUES** : Ça a été élaboré par le
15 ministère des Finances, mais l'écriture, la rédaction, ça a été
16 fait par le ministère de la Justice.

17 **Me GORDON CAMERON** : Donc vous ne prenez pas... le
18 ministère des Finances n'est pas responsable, ce n'est pas le
19 ministère qui a choisi quels comptes seraient gelés, vous avez
20 rédigé le régime qui permettrait le gel des comptes.

21 **ASM ISABELLE JACQUES** : Il faut remonter dans le
22 temps. Lorsqu'on travaillait, il y a eu une décision. On a su
23 qu'il y avait une possibilité que la mesure d'urgence serait
24 invoquée, alors on voulait voir comment on pouvait mettre en
25 œuvre et agir très rapidement. Alors nous avons élaboré une
26 politique qui permettrait aux entités fédérales et provinciales,
27 comme la GRC, pourraient partager de l'information avec les
28 institutions financières. Et ça, c'était important afin d'aider

1 les fournisseurs de services financiers, identifier les gens qui
2 pourraient participer dans des activités illégales. Ça, c'était
3 un. Deux, seuls, ils pouvaient aussi déceler des activités
4 frauduleuses ou suspectes. Et elles pouvaient faire ça aussi.
5 Mais en ce qui concerne le partage d'information, le ministère
6 des Finances ne reçoit pas de l'information de la GRC, c'était
7 uniquement entre la GRC et les institutions financières. Et
8 c'était aux fournisseurs de services de déterminer et de choisir
9 de geler des comptes ou pas en fonction de l'information. Alors
10 ça pourrait être leur information ou un mélange d'informations
11 reçues, en utilisant leurs propres analyses de risques.

12 **Me GORDON CAMERON** : Et maintenant, on va revenir
13 à 781. Donc la GRC reçoit une patate chaude de ces règlements
14 qui permet le gel des comptes en banque et maintenant veut
15 passer cette patate chaude aux banques avec un avertissement,
16 c'est le surintendant Beaudoin, je crois, qui l'a dit. Je lis le
17 paragraphe 9 :

18 « Les fournisseurs de services
19 financiers avec l'information sur les
20 individus qu'ils pouvaient utiliser
21 avec d'autres informations qu'ils
22 avaient à leur disposition. »

23 Alors dans le rapport additionnel de l'ASFC, et
24 je crois qu'ils ont donné ça aux finances, quand ils ont reçu la
25 liste de la GRC que c'était... ils étaient liés et qu'ils devaient
26 geler les comptes. Est-ce que vous avez entendu cela ?

27 **ASM ISABELLE JACQUES** : Ben j'ai entendu qu'ils en
28 dépendaient beaucoup, mais ils ont fait une certaine analyse

1 pour s'assurer que les gens qui étaient sur la liste étaient bel
2 et bien des clients de ces institutions et sachant qu'ils
3 étaient impliqués dans des activités illégales et qu'ils avaient
4 des comptes, ils ont décidé de geler les comptes. Mais c'est
5 vraiment une fonction de l'information fournie par la GRC. Cette
6 partie-là est exacte.

7 **Me GORDON CAMERON** : Lorsque vous dites « leur
8 discrétion », c'est s'assurer que la personne, le nom de la
9 personne, que cette personne-là c'est vraiment un client de la
10 banque, ça, c'est juste une vérification.

11 **ASM ISABELLE JACQUES** : Bien la décision finale,
12 c'est ce qu'on appelle un exercice de discrétion. La décision
13 était en ligne avec l'ordre des mesures d'urgence.

14 **Me GORDON CAMERON** : Donc ils font une
15 vérification du nom et ça, c'est vraiment l'étendue de la
16 décision ?

17 **ASM ISABELLE JACQUES** : Bien je ne sais pas, il
18 faudrait leur parler pour voir quel processus a été en place.
19 Nous n'étions pas impliqués là-dedans, je sais que la GRC a
20 donné de l'information, mais je ne connais pas la nature ni
21 l'étendue de l'information, ni comment les banques faisaient
22 pour geler les comptes. Et suite à ça, quelle était l'analyse et
23 comment ils ont procédé. Je n'ai pas ces détails opérationnels.

24 **Me GORDON CAMERON** : Monsieur le greffier, on va
25 aller jusqu'à la pièce A. Alors c'est une pièce qui est attachée
26 à l'affidavit du surintendant Beaudoin. Est-ce que vous
27 reconnaissez ce formulaire, Madame Jacques ?

28 **ASM ISABELLE JACQUES** : Non. Je n'ai jamais vu ce

1 formulaire.

2 **Me GORDON CAMERON** : On n'a pas assez de temps,
3 mais croyez-moi sur parole, alors c'est le formulaire élaboré
4 par la GRC pour remettre aux banques. Et puis bon, il y a un
5 libellé, mais en attendant, on va aller un peu plus loin. Alors
6 ça, c'est la page où la GRC met une information « propriétaire
7 du véhicule » ou Dieu sait quoi. Des vérifications auprès du
8 CPIC. Alors ça, c'est le formulaire qui va à la banque.

9 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je n'ai jamais vu le
10 formulaire. On ne faisait pas partie de cet échange
11 d'informations.

12 **Me GORDON CAMERON** : Je vous comprends bien. Oui,
13 vous avez dit que vous n'étiez pas une partie dans ce processus.
14 Maintenant, on va remonter au paragraphe, ce que la banque voit
15 lorsqu'elle reçoit le nom. Donc, c'est l'information qui est...
16 l'information sur l'identité des clients.

17 « Cette information qui est divulguée
18 est pertinente aux individus, aux
19 entités qui sont impliquées directement
20 ou indirectement dans une activité qui
21 est interdite dans les articles 2 à 5
22 dans les règlements de mesures
23 d'urgence. »

24 Et au-dessus, la deuxième phrase :

25 « Je suis impliqué dans la divulgation
26 aux entités - les banques- qui ont un
27 devoir de déterminer, tel que défini
28 dans la Section 3 des *Mesures*

1 *économiques d'urgences. »*

2 Vous comprenez un peu l'idée ? Donc ça, c'est ce
3 que la GRC donnait à la banque pour faire ce qu'on a appelé,
4 dans votre description et par la GRC, l'exercice de leur
5 discrétion de décider s'ils devaient geler les comptes. Mais là,
6 on leur dit « voici une information qui est une personne
7 désignée sous les mesures d'urgence. »

8 **ASM ISABELLE JACQUES** : Comme j'ai dit auparavant,
9 je n'ai jamais vu ce formulaire, mais si j'étais un fournisseur
10 de service financier, en voyant ce formulaire, je me dirais en
11 gros, c'est de l'information sur une personne qui est impliquée
12 dans des activités illégales, ils offrent ça à l'institution.

13 Ça dit ici que les entités ont un devoir de
14 déterminer, selon la section 3, il faudrait que je me
15 rafraichisse la mémoire en consultant la section 3, mais
16 j'imagine... Oui, la section 3 dit :

17 « Les entités doivent déterminer s'ils
18 sont en possession de propriétés qui
19 est contrôlé au nom d'une personne
20 désignée. »

21 Alors si la GRC vient les voir en disant voici
22 l'information sur une personne désignée et l'institution
23 financière revoit la relation, j'imagine. Ils vont voir si ça
24 s'applique ou pas, ils vont vérifier. Moi, j'aurais confiance en
25 ce formulaire-là. Maintenant, à savoir si l'institution
26 financière le fait, ça ne me surprendrait pas. Mais encore,
27 c'est beaucoup de présomptions de ma part.

28 **Me GORDON CAMERON** : Mais je pense que vous avez

1 bien saisi ce que toute autre personne comprendrait en lisant ce
2 document. Si vous êtes un gérant de la banque et vous recevez ce
3 formulaire de la GRC qui dit que la personne « X » est une
4 personne désignée en vertu des règlements...

5 **Me DONNAREE NYGARD** : Le formulaire ne dit pas que
6 la personne est une personne désignée. Donc c'est un formulaire
7 que le témoin n'a jamais vu avant aujourd'hui et si vous allez
8 définir le document, soyez très précis.

9 **Me GORDON CAMERON** : D'accord. Ça ne dit pas que
10 la personne est, ça dit que :

11 « L'information divulguée est
12 pertinente à des personnes qui sont
13 impliquées directement ou
14 indirectement. »

15 Et Madame Jacques, vous savez c'est quoi. Ça,
16 c'est la définition d'une personne désignée en vertu de
17 l'ordonnance.

18 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui. Afin de répondre à
19 vos questions il faudrait que j'entre dans les conjectures, mais
20 je prends pour acquis que...

21 **Me GORDON CAMERON** : Mais si vous êtes un gérant
22 de banque et vous recevez ce bout de papier de la GRC et vous
23 vérifiez le nom, et là vous gelez le compte n'est-ce pas ?

24 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je ne sais pas, ce serait
25 raisonnable pourtant.

26 **Me GORDON CAMERON** : Merci. Alors vous dites que
27 vous n'étiez pas partie à ce processus, on a eu M. Duheme qui a
28 dit : « Ce n'est pas moi qui ai rédigé, nous l'avons mis en

1 œuvre ainsi et c'était aux banques de décider. »

2 Alors ma question est la suivante, si le
3 gouvernement dit que ces mesures étaient la chose appropriée à
4 faire et que le ministère des Finances dit que « on n'était pas
5 partie dans l'application de ceci », et que quelqu'un d'autre
6 qui dit « ce n'est pas moi qui ai rédigé cette loi », finalement
7 qui est responsable du fait que ces comptes soient gelés ? Que
8 les gens ne pouvaient pas payer leur loyer ne pouvait pas aller
9 à l'épicerie ? Au bout du compte, qui est responsable ?

10 **ASM ISABELLE JACQUES** : Nous avons conçu les
11 mesures et par rapport à la mise en œuvre, on a eu des
12 discussions avec plusieurs ministères. Il faut comprendre que
13 tout ça s'est fait très, très rapidement. On avait une situation
14 où on voyait des options politiques, selon la *Loi des banques* et
15 très rapidement envisagé, mettre en œuvre, la *Loi sur les*
16 *mesures d'urgence* et l'élaboration de ces ordonnances. En
17 élaborant ces ordonnances, on essaie d'être très précis, ciblés
18 et pratiques. Et on voulait s'assurer que l'information pouvait
19 être partagée avec les corps policiers y compris la GRC. On
20 avait eu des discussions avec la GRC et avec les institutions
21 financières pour nous assurer qu'on mettait en œuvre ou qu'on
22 aidait au maximum en donnant de l'information par rapport à la
23 *Loi sur les mesures d'urgence* et ses ordonnances.

24 Moi, c'était la première fois en 35 ans que la
25 *Loi sur les mesures d'urgence* avait été utilisée, on avait des
26 délais excessivement serrés et la mise en œuvre était très
27 rapide. On travaille aussi avec des faits en pleine évolution.
28 La situation évoluait, il y avait pas mal d'information qui

1 circulait et quiconque a déjà essayé d'élaborer une politique,
2 même en circonstances normales, et pour s'assurer que ces
3 politiques sont bien reflétés dans la loi et d'appliquer cette
4 loi, même cette partie-là, ce n'est pas simple. Alors dans la
5 mesure où nous avons élaboré l'ordonnance et qu'on a eu une mise
6 en œuvre réussie de cette ordonnance, d'après moi, et à mon avis
7 c'était toute une réalisation.

8 On ciblait les personnes qui étaient impliquées
9 dans des activités illégales et en train de les financer. Et on
10 a dit aux gens, avant les faits, que s'ils continuaient à
11 financer les activités illégales, s'ils continuaient d'être
12 impliqués dans les activités illégales, que leurs comptes en
13 banque pouvaient être gelés. Les gens ont été avisés. Et si la
14 décision était prise de ne pas quitter les lieux et de continuer
15 à participer dans ces activités, ces gens-là savaient quelles
16 étaient les possibles conséquences.

17 **Me GORDON CAMERON** : Dans votre rapport
18 institutionnel, vous avez décrit un des objectifs de cette
19 ordonnance, c'était un élément de dissuasion pour les
20 protestataires.

21 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

22 **Me GORDON CAMERON** : Vous n'avez peut-être pas
23 entendu M. Duheme, il avait utilisé le terme « dissuader et
24 perturber », donc nous avons les GRC et les Finances avec ce
25 concept de dissuasion.

26 **SM MICHAEL SABIA** : Pour nous, on voulait avoir
27 des incitatifs pour mettre fin à ces perturbations et y mettre
28 fin de façon pacifique.

1 **Me GORDON CAMERON** : Alors je vais vous laisser
2 élaborer là-dessus, Monsieur Sabia.

3 Un des objectifs premiers en traitant des
4 problèmes du convoi et selon votre ordonnance, c'était de
5 trouver une solution pacifique à la manifestation, parce que si
6 vous pouviez le faire en utilisant le gel des comptes de banque,
7 c'était beaucoup plus facile que d'entrer avec des policiers.

8 **SM MICHAEL SABIA** : Bien oui, c'est une évidence.
9 La fin paisible et pacifique à quoi que ce soit, c'est toujours
10 mieux que quelque chose qui n'est pas pacifique. Et c'est sur
11 quoi on se concentrait. On voulait avoir un ensemble
12 d'incitatifs parce que les gens ont le droit, bien sûr, de
13 manifester, ça fait partie de notre système démocratique, et il
14 n'y avait pas de solution ou de réponse facile. Mais de trouver
15 des instruments qui créé un environnement dans lequel il y a un
16 incitatif où on encourage les gens à rentrer chez eux, pour moi,
17 ça vaut la peine, c'est une voie qui est tout à fait plausible
18 et souhaitable.

19 **Me GORDON CAMERON** : J'essaie d'amplifier votre
20 point, c'est mieux que d'y aller avec les policiers.

21 **SM MICHAEL SABIA** : Et bien, d'après ce que j'ai
22 compris des témoignages et tout au long de la Commission ce
23 qu'on entend des corps policiers et du surintendant Beaudoin
24 aussi, je crois que ces de connaissances générales, ou
25 d'acceptation que ces mesures financières ont aidé les corps
26 policiers à mettre fin aux manifestations aussi pacifiquement
27 que possible. Et je crois que les corps policiers ont reconnu le
28 côté positif de ces mesures.

1 Je voudrais revenir à vos questions précédentes.
2 Je suis assez surpris quant aux points que vous avez faits. À
3 mon avis, c'est très clair. Je n'ai pas fait de droit et peut-
4 être que je ne comprends pas tout.

5 **Me GORDON CAMERON** : C'est un avantage, c'est un
6 atout.

7 **SM MICHAEL SABIA** : Moi, ma fille est en train de
8 faire du droit, alors je ne sais pas si c'est une bonne chose ou
9 une mauvaise chose.

10 Mais quoi qu'il en soit, regardons ce que nous
11 avons fait. Alors au ministère des Finances, nous établissons
12 des politiques et nous avons donc établi une politique disant
13 que selon la *Loi sur les mesures d'urgence*, ayant déjà déclaré
14 certaines activités illégales, nous avons émis une politique qui
15 dit que les institutions financières, les comptes en banques, ne
16 devraient pas être utilisés pour soutenir ce qui, alors, était
17 déclaré comme des activités illégales. Ça, c'est le premier
18 point. Deuxième point, la manière dont le système a fonctionné,
19 ce qui nous semblait une chose logique, c'est que la GRC, avec
20 d'autres branches du maintien de l'ordre, avait des informations
21 et qui donc, fournissait ces informations à des établissements
22 financiers qui avaient à l'interne leur propre processus, qu'ils
23 utilisaient au quotidien, pour les opérations quotidiennes. Et
24 donc, les deux choses ont été mises ensemble.

25 Et à mon avis, cela semblait être une chose
26 aboutissant à un bon résultat. C'est-à-dire qu'il y avait la
27 micro-information, pour savoir qui fait quoi, et cela était
28 donc... cela informait les institutions financières et donc cela a

1 informé les décisions. De manière concrète, sur les 280 comptes
2 qui ont été gelés, je ne suis pas exactement sûr des chiffres,
3 mais à peu près 286, 287, donc cela est venu de la GRC. Bien
4 sûr, il y a une grande corrélation, bien sûr. Alors ça ne veut
5 pas dire que les banques n'ont rien fait de leur propre chef,
6 bien sûr, on passe de 257 à 280 et plus, mais bien évidemment la
7 GRC a travaillé sur les terrains pour comprendre qui faisait
8 quoi, et cela a eu un grand impact sur les décisions des
9 banques.

10 Cela me semble être une application raisonnable
11 d'une politique. Une manière raisonnable de faire les choses.

12 **Me GORDON CAMERON** : Oui, c'est logique, mais ce
13 que j'essaie de voir c'est qui a dit « c'est nous qui avons
14 décidé de geler les comptes en banque ». Les banques disent « on
15 nous a dit de le faire », et la GRC dit : « on n'a ordonné à
16 personne de le faire ».

17 **SM MICHAEL SABIA** : Nous, nous avons établi une
18 politique, et nous sommes responsables pour cette politique.

19 **Me GORDON CAMERON** : Merci, c'est exactement là où
20 je voulais mettre le doigt.

21 Alors maintenant, je voudrais passer à l'idée de
22 l'utilisation de ces gels bancaires, de ces interdictions
23 bancaires, donc qui aurait découragé les activités illégales.
24 C'est un outil donc. Vous comprendrez bien, c'est qu'on peut
25 couper le flux d'argent pour stopper les activités illégales,
26 d'un côté, et on peut aussi priver la personne d'accès à ces
27 fonds pour les décourager, pour les encourager à quitter, à
28 rentrer chez eux et à faire que la police n'ait pas à

1 intervenir. Et ce sont deux choses différentes, donc.

2 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui. C'est pour décourager
3 les gens, effectivement.

4 **SM MICHAEL SABIA** : Quand je dis que nous au
5 ministère des Finances, « nous » en tant qu'entité
6 gouvernementale.

7 **Me GORDON CAMERON** : Oui, merci. C'est comme ça
8 que je l'avais compris, mais j'apprécie la précision.

9 Donc comme je le disais, le premier concept vient
10 assez naturellement. C'est-à-dire qu'on empêche l'argent d'être
11 dirigé vers des activités illégales. Mais comprenez-vous que
12 vous êtes passé à une vitesse supérieure ? C'est-à-dire que,
13 quand on commence à affecter plus que les manifestants et les
14 manifestantes. Au début, on dit aux personnes qui font les
15 manifestations « on va couper l'argent pour votre achat de
16 carburant », par exemple. Mais dans une autre étape, on coupe
17 l'argent qui permet à ces gens-là de payer leur loyer pour leur
18 famille, ou d'acheter de la nourriture. Qu'en pensez-vous ?

19 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui, je comprends, cela me
20 fait réfléchir.

21 **Me GORDON CAMERON** : Est-ce que vous avez bien
22 pris les mesures de l'impact ? Le ministère des Finances a
23 utilisé son autorité de gouvernement, donc a utilisé son
24 autorité sur le conseil du ministère des Finances pour avoir tel
25 impact. Non seulement pour arrêter des activités illégales en
26 coupant les fonds, mais pour avoir un impact pour chercher à
27 atteindre les familles et les autres personnes qui ont besoin de
28 cet argent.

1 **ASM ISABELLE JACQUES** : C'est inexact. L'idée
2 n'était pas de viser les familles ni d'avoir les impacts dont
3 vous parlez, ce n'était pas le but. Le but, c'était de pouvoir
4 agir rapidement et nous avons une manœuvre double, c'est-à-dire
5 que d'une part il fallait cesser les arrivées d'argent qui
6 finançait les activités illégales et d'autre part, nous voulions
7 décourager les activités.

8 Donc les personnes qui étaient sur la colline ou
9 aux postes frontières, nous voulions les dissuader de poursuivre
10 leur participation. Et nous l'avons répété, nous voulions agir
11 vite et si ces comptes pouvaient être gelés très rapidement, ils
12 auraient pu être dégelés, libérés, réouverts, tout aussi
13 rapidement.

14 Donc nous ne voulons pas, bien sûr... nous avons
15 des discussions sur ces questions donc, pour par exemple la
16 question de l'aide à l'enfance ou les fonds, donc d'autres fonds
17 comme ça. Il y a un article qui identifie les gens qui font au
18 mieux pour utiliser leur jugement pour mettre en œuvre
19 l'ordonnance.

20 Donc nous avons bel et bien dit que le but n'est
21 pas de punir ni d'empêcher le paiement, par exemple, pour les
22 enfants ou quoi. Non, c'était plus pour encourager les gens à
23 partir, vous voyez.

24 **Me GORDON CAMERON** : Donc, je ne sais pas si vous
25 avez suivi les preuves devant la Commission, mais à propos de ce
26 point de découragement, la police ont vu que vos mesures
27 marchaient, parce qu'ils ont entendu des gens qui recevaient des
28 appels, par exemple de North Battleford, où ailleurs, leur dire

1 « reviens à la maison parce que je ne peux plus acheter de
2 nourriture. » La police a vu cela comme preuve de l'efficacité
3 des mesures que vous aviez prises.

4 Des choses qui affectaient des gens qui n'avaient
5 rien à voir avec les manifestants, sauf qu'ils étaient membres
6 de la même famille, par exemple. Donc ça, c'était un des effets
7 du gel des comptes bancaires.

8 **ASM ISABELLE JACQUES** : Lorsque nous avons élaboré
9 cette politique, nous nous sommes concentrés sur les personnes
10 qui menaient des activités illégales. Et les discussions que
11 nous avons eues avec la GRC, et bien, nous avons... nous
12 comprenions que certaines personnes allaient... certaines
13 personnes allaient être affectées. Donc nous nous concentrons
14 sur les personnes impliquées dans ces activités de protestation.

15 **Me GORDON CAMERON** : Je vous remercie, j'ai
16 utilisé tout mon temps, donc je vais passer le micro au contre-
17 interrogatoire. Je vous remercie.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Très bien. Alors merci, et
19 nous allons en fait faire la pause de la matinée et nous nous
20 retrouverons ici dans 15 minutes. Nous recommencerons avec les...
21 nous poursuivrons avec les contre-interrogatoires.

22 **LA GREFFIÈRE** : The Commission is in recess for 15
23 minutes. Commission est levée pour 15 minutes.

24 --- L'audience est suspendue à 11:39

25 --- L'audience est reprise à 11:56

26 **LA GREFFIÈRE** : Order. À l'ordre. The Commission
27 has reconvened. La Commission reprend.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Tout d'abord, les

1 organisateurs du Convoi.

2 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER :**

3 **Me BRENDAN MILLER :** Bonjour, je m'appelle Brendan
4 Miller, je suis avocat pour Freedom Corp, qui est l'entité qui
5 représente les manifestants qui étaient à Ottawa en janvier et
6 février 2022. J'ai quelques questions pour vous trois et
7 j'espère pouvoir les couvrir dans les 20 minutes qui me sont
8 imparties.

9 Tout d'abord, je veux vous parler du financement
10 du terrorisme et du recyclage des produits de la criminalité
11 dont on a parlé. C'est le CANAFE qui s'en occupe, n'est-ce pas ?

12 **ASM ISABELLE JACQUES :** Oui.

13 **Me BRENDAN MILLER :** Donc cela concerne Ottawa.

14 **ASM ISABELLE JACQUES :** Je n'ai aucune information
15 à ce sujet.

16 **Me BRENDAN MILLER :** Vous n'avez pas d'information
17 quant au fait qu'il s'agissait de terrorisme ?

18 **ASM ISABELLE JACQUES :** Oui, c'est cela. Je n'ai
19 aucune information à ce sujet.

20 **Me BRENDAN MILLER :** Vous n'avez aucune
21 information à ce que les manifestants à Ottawa faisaient du
22 recyclage des produits de la criminalité ?

23 **ASM ISABELLE JACQUES :** Le ministère des Finances
24 n'a pas reçu d'information à ce sujet.

25 **Me BRENDAN MILLER :** Mais, Monsieur le sous-
26 ministre, vous pouvez être d'accord pour dire que durant les
27 réunions du GGI, vous étiez présent ?

28 **SM MICHAEL SABIA :** Oui.

1 **Me BRENDAN MILLER** : Donc à aucun moment vous
2 n'avez été informé que les personnes qui manifestaient à Ottawa
3 n'étaient ni des terroristes, ni ne faisait le recyclage de
4 produits de la criminalité.

5 **Me DONNAREE NYGARD** : Je voudrais intervenir. Je
6 crois que cela tomberait sous la coupe du cabinet.

7 **Me BRENDAN MILLER** : Je vais reformuler. Entre le
8 10 et le 14 février 2022, à aucun moment vous n'étiez informé
9 qu'il y avait des terroristes parmi les manifestants à Ottawa,
10 est-ce vrai ?

11 **SM MICHAEL SABIA** : Tout ce que je peux dire en
12 réaction à votre question est la chose suivante, les entités
13 responsables exerçaient une surveillance et nous n'avions pas
14 d'expertise.

15 **Me BRENDAN MILLER** : Je comprends bien cela, mais
16 je veux une réponse oui ou non. Vous n'avez jamais été informé
17 que ces individus à Ottawa, entre le 10 et le 14 février,
18 étaient des terroristes, exact ?

19 **SM MICHAEL SABIA** : Nous n'avions aucune
20 information dans un sens ou dans l'autre.

21 **Me BRENDAN MILLER** : C'est cela. La réponse est
22 non.

23 **SM MICHAEL SABIA** : J'ai dit que nous n'avions
24 aucune information dans un sens ou dans l'autre.

25 **Me BRENDAN MILLER** : Donc vous n'aviez aucune
26 information dans un sens ou dans l'autre, soyons clair, vous
27 n'aviez aucune information que ces individus à Ottawa, qui
28 protestaient, étaient des terroristes, oui ou non ?

1 **SM MICHAEL SABIA** : Je ne vais pas vous dire oui
2 ou non, parce que ma réponse est la suivante : nous n'avions
3 aucune information à ce sujet, d'une manière ou d'une autre. Ce
4 n'est pas une question dont nous avons connaissance et qui nous
5 occupait.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Je comprends des témoignages,
7 donc le CANAFE et le ministère des Finances, selon les rapports
8 faits par les médias le 25 janvier, pour ce qui est du
9 sociofinancement, et bien que c'est cela qui a attiré leur
10 attention et le CANAFE et le ministère des Finances ont commencé
11 à suivre ces individus à Ottawa pour ce qui est du financement.
12 Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ?

13 **SM MICHAEL SABIA** : Non, je ne peux pas dire,
14 parce que je n'ai pas d'information à ce sujet. À ce moment-là,
15 et nous ne savions pas, et c'est tout à fait normal, nous
16 n'avions pas d'informations émanant du CANAFE. Comme vous le
17 savez, le CANAFE, c'est une agence qui rassemble des
18 informations, qui cherche à détecter les activités. Et je
19 voudrais poursuivre s'il vous plait.

20 Ces informations, s'il y a des transactions
21 suspectes, ou des suspicions de recyclage de produits de la
22 criminalité, ces informations vont directement du CANAFE aux
23 autorités de maintien de l'ordre.

24 **Me BRENDAN MILLER** : Très bien. Entre le 10 et le
25 14 février, vous n'avez pas été informé par des membres des
26 forces de l'ordre qu'il y avait de telles activités.

27 **SM MICHAEL SABIA** : Non, aucune information dans
28 un sens ou dans l'autre par rapport à cela.

1 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, on peut dire que la
2 législation du CANAFE concernant le financement du terrorisme et
3 le recyclage de produits de la criminalité ne s'applique pas en
4 l'occurrence.

5 **SM MICHAEL SABIA** : Non, ça n'est pas le cas.
6 Peut-être que je ne comprends pas bien votre question. Mais en
7 fait, à travers ce processus, il a été confirmé que nous avons
8 besoin de réajuster les paramètres du financement par les... en
9 regardant les processus de paiements et le sociofinancement.
10 C'est ce que nous avons fait sur une base temporaire.

11 Avec l'autorité conférée par la *Loi sur les*
12 *mesures d'urgence*, et nous l'avons appliqué, mais dans cette
13 loi, mais uniquement sur les traitements de paiements et le
14 sociofinancement.

15 **Me BRENDAN MILLER** : Mais avant les protestations
16 et avant le déclenchement des mesures d'urgence, il n'y avait
17 pas d'autorité de se faire, c'est pour ça que vous avez dit que
18 vous aviez besoin de cela. Est-ce vrai ?

19 **SM MICHAEL SABIA** : Les plateformes de traitement
20 de paiements et de sociofinancement ne tombaient pas sous la
21 coupe du CANAFE.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Très bien, mais même si
23 c'était le cas, s'il y avait du financement du terrorisme et du
24 recyclage de produits de la criminalité, vous pouviez appliquer
25 le CANAFE sans la *Loi sur les mesures d'urgence*, n'est-ce pas ?

26 **SM MICHAEL SABIA** : Je ne peux pas répondre à
27 cette question, parce que je n'ai pas suffisamment d'expertise
28 dans la législation concernant le CANAFE.

1 **Me BRENDAN MILLER** : Donc je vais vous parler du
2 sociofinancement. Alors vous pouvez dire qu'il s'agit de gens
3 qui donnent en ligne à tel ou tel fond, c'est cela ?

4 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

5 **Me BRENDAN MILLER** : Et les gens donnent,
6 contribuent à ces fonds pour soutenir une cause ?

7 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, c'est cela.

8 **Me BRENDAN MILLER** : Et vous serez d'accord avec
9 moi pour dire que certaines causes sont des causes politiques.

10 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, c'est probablement vrai.

11 **Me BRENDAN MILLER** : Est-ce que vous pouvez dire
12 qu'il s'agit de... il s'agit d'une cause politique ?

13 **SM MICHAEL SABIA** : Je ne vais pas répondre à
14 votre question dans ma capacité comme sous-ministre des
15 Finances, je pourrais répondre en tant que citoyen, et ma
16 réponse est que oui, cela à du sens, ce que vous dites.

17 **Me BRENDAN MILLER** : Est-ce que vous pouvez dire
18 que le... donc ces plateformes GoFundMe et autres, et les
19 protestations, les manifestants à Ottawa, ont établi, soutenait
20 une cause politique ?

21 **SM MICHAEL SABIA** : Comme vous le savez très bien,
22 GoFundMe a fini par refuser de fournir ses services pour
23 financer ces activités. Donc, ils sont donc arrivés à des
24 conclusions quant à ce qui se passait et qui leur causait
25 quelques soucis. Et donc, ils ont réduit leurs activités sur
26 leur plateforme.

27 **Me BRENDAN MILLER** : Je comprends, mais le
28 14 janvier, avant l'arrivée des manifestants, lorsque ce

1 sociofinancement a été mis en place, a été mis en place pour
2 soutenir une cause.

3 **SM MICHAEL SABIA** : Il a été mis en place pour
4 soutenir les activités de levée de fonds pour les gens qui
5 manifestaient à Ottawa et à travers le pays.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Et il s'agit d'une cause
7 politique.

8 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, il s'agit de questions
9 politiques.

10 **Me BRENDAN MILLER** : Alors maintenant, je veux
11 parler d'un rapport de survol qui a été soumis déjà et je
12 voudrais vous le lire et vous poser une question.

13 Alors le GoFundMe, le 14 janvier, dit la chose
14 suivante, comme raison de donner :

15 « À nos amis canadiens et canadiennes,
16 le temps est arrivé, le gouvernement
17 actuel met en place des mandats et des
18 règles qui détruisent le fondement de
19 nos vies et de nos transactions et cela
20 est le fondement de notre civilisation.
21 Et nous avons établi de quoi protéger
22 les nations et les citoyens à travers
23 le pays. Et maintenant, nous portons
24 notre lutte au seuil du gouvernement,
25 auprès du gouvernement. Des entreprises
26 sont détruites, des foyers sont
27 détruits, et il est difficile pour les
28 personnes de survivre. Il faut mettre

1 un arrêt à ce mandat, sinon le pays ne
2 sera plus le pays que nous aimions. Et
3 nous faisons cela pour les générations
4 à venir et pour retrouver nos vies. Et
5 nous demandons d'aider pour payer pour
6 le logement, de la nourriture et du
7 carburant. C'est un petit prix à payer
8 pour notre liberté. Nous vous
9 remercions pour vos donations et nous
10 savons que vous aidez à récupérer notre
11 pays. »

12 Donc est-ce que vous pouvez dire que ce que je
13 viens de lire, donc les causes pour donner, est-ce que vous
14 pouvez dire qu'on demande des donations pour soutenir une cause
15 politique, oui ?

16 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, c'est un appel à dons
17 pour soutenir telle ou telle vue sur des questions d'ordre
18 public. Sur des questions publiques, pardon.

19 **Me BRENDAN MILLER** : Oui, et c'est politique.

20 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, s'il s'agit de choses
21 publiques, les gens y ont droit. Ils peuvent être d'accord ou ne
22 pas être d'accord avec ces idées. Et ce groupe de personnes là
23 utilisait une plateforme de sociofinancement pour rallier des
24 fonds et au bout du compte c'est devenu problématique, parce que
25 GoFundMe avait fermé la porte.

26 **Me BRENDAN MILLER** : Donc vous êtes d'accord que
27 beaucoup de personnes ont donné à GoFundMe et au GiveSendGo ?

28 **SM MICHAEL SABIA** : Je ne sais pas quels sont les

1 chiffres ni combien de personnes ont donné.

2 **Me BRENDAN MILLER** : Et vous savez que ces dons,
3 en fonction de ce que je viens de dire, ont été faits à cause de
4 cet énoncé, que l'argent donné ça serait pour appuyer les
5 protestataires, n'est-ce pas ?

6 **SM MICHAEL SABIA** : Je ne peux pas spéculer à
7 savoir pourquoi ils ont fait ces dons ou pas, je n'ai pas accès
8 à l'information.

9 **Me BRENDAN MILLER** : Comme sous-ministre des
10 Finances, je suis sûr que vous savez qu'avant l'arrivée des
11 protestataires à Ottawa, que dès le 25 janvier, que GoFundMe
12 avait déjà amassé 4,5 millions de dollars, ça vous le savez.

13 **SM MICHAEL SABIA** : Non, je ne le savais pas et
14 surtout pas à l'époque.

15 **Me BRENDAN MILLER** : Et j'imagine que vous savez,
16 et que avez eu des discussions que les dons à une cause
17 politique, c'est la liberté d'expression en vertu de la *Charte*,
18 le savez-vous ?

19 **SM MICHAEL SABIA** : Je sais que la *Charte* protège
20 la liberté d'expression.

21 **Me BRENDAN MILLER** : Et, saviez-vous que lorsqu'on
22 fait un don à une cause politique, ont été interprété et sont
23 encore interprétés par la Cour suprême comme faisant partie de
24 la liberté d'expression. Le saviez-vous ?

25 **SM MICHAEL SABIA** : La question ici, à mon avis,
26 ce n'est pas une question de dons. Personne n'a agi, même dans
27 un contexte de la *Loi sur les mesures d'urgence*, la GRC était
28 très claire, publiquement, que leur intention ici c'était de ne

1 pas prendre des mesures contre les gens qui ont fait des dons
2 modestes. Il n'y avait pas d'actions, d'après moi, concernant
3 l'activité de faire des dons.

4 **Me BRENDAN MILLER** : Je comprends ça, mais faire
5 un don, vous faites un don en sachant que ce sera utilisé pour
6 la cause, n'est-ce pas ? C'est pour ça qu'on fait un don, vous
7 êtes d'accord ?

8 **SM MICHAEL SABIA** : Et bien, ce serait l'attente
9 du donateur, mais si ça se fait ou pas, je ne peux pas
10 commenter.

11 **Me BRENDAN MILLER** : Mais alors, lorsque le
12 gouvernement s'ingère avec ce qui sera fait avec ces fonds, vous
13 ne croyez pas que ça vient interférer ou entraver la liberté
14 d'expression de ces donateurs ?

15 **SM MICHAEL SABIA** : Écoutez, le gouvernement a
16 pris une décision, comme quoi ces activités étaient illégales.

17 **Me BRENDAN MILLER** : Oui. Et on a eu du mal à
18 établir tout ça et en quoi ça consiste. Mais là, je vais passer
19 à autre chose. Cette Commission a entendu de la preuve que
20 l'argent qui provenait de GoFundMe, ces fonds ont été gelés
21 après d'une demande lors d'une rencontre entre la Ville
22 d'Ottawa, le maire et le service de police de l'Ontario. Étiez-
23 vous au courant ?

24 **SM MICHAEL SABIA** : Non, pas du tout. Et ce n'est
25 pas pertinent au travail qu'on fait au ministère des Finances.

26 **Me BRENDAN MILLER** : Mais, vous avez dit que
27 c'était pertinent à... vous avez dit que c'était pertinent dans
28 votre propre témoignage...

1 **SM MICHAEL SABIA** : Non, je n'ai pas dit que
2 c'était pertinent...

3 **Me BRENDAN MILLER** : Non, non, non...

4 **SM MICHAEL SABIA** : ... à notre travail au ministère
5 des Finances.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Laissez-moi finir ma
7 question, Monsieur.

8 **SM MICHAEL SABIA** : Je n'ai pas dit ça.

9 **Me BRENDAN MILLER** : J'aimerais terminer ma
10 question, s'il vous plaît, Monsieur Sabia. Vous avez dit que
11 c'était pertinent que GoFundMe avait décidé de geler les
12 comptes. Que GoFundMe avait vu un problème. Et vous venez de
13 dire ça dans votre témoignage. Alors j'ai des questions là-
14 dessus.

15 Et j'ai des questions là-dessus. Et vous pouvez
16 être d'accord avec moi, n'est-ce pas, que la Ville d'Ottawa et
17 le SPO, ce sont des entités du gouvernement. N'est-ce pas ? Ça
18 ne se discute pas.

19 **SM MICHAEL SABIA** : Ce ne sont pas des entités
20 fédérales.

21 **Me BRENDAN MILLER** : Exact, je sais qu'elles sont...

22 **SM MICHAEL SABIA** : Rien à voir avec nous, ce
23 qu'on fait au ministère des Finances.

24 **Me BRENDAN MILLER** : Non, mais ce sont des entités
25 gouvernementales, municipales et provinciales, n'est-ce pas ?

26 **SM MICHAEL SABIA** : OK, j'imagine que oui, si on
27 retourne aux classes civiles.

28 **Me BRENDAN MILLER** : On parle de votre cours en

1 civisme et c'est justement, ça fait partie de nos orientations.
2 Êtes-vous d'accord que lorsque un maire d'une ville et qu'un
3 service de police municipal, comme celui d'Ottawa, demande à une
4 banque, ou GoFundMe en l'instance, de geler des fonds, vous ne
5 croyez pas que c'est une action gouvernementale ?

6 **SM MICHAEL SABIA** : Je veux bien comprendre ce que
7 vous venez de dire...

8 **Me BRENDAN MILLER** : Lorsqu'une entité
9 gouvernementale demande à une banque ou à une institution de
10 geler des fonds privés, des dons, et qui proviennent de comptes
11 en banque privés, et quand cette demande est faite, ça vient du
12 gouvernement, n'est-ce pas ? C'est une action gouvernementale.

13 **SM MICHAEL SABIA** : Mais oui, je crois que oui.

14 **Me BRENDAN MILLER** : Et donc, à votre
15 connaissance, il n'y a pas d'autorité, ni de loi, que ce soit
16 fédéral ou provincial, qui autorise une municipalité ou un corps
17 de police de faire une telle demande.

18 **SM MICHAEL SABIA** : Écoutez, tout ce que je peux
19 faire, c'est de donner mes commentaires au nom du ministère des
20 Finances et du gouvernement fédéral. Et dans la *Loi des mesures*
21 *d'urgence*, on déclarait ces activités comme étant illégales. Et
22 GoFundMe a pris une décision indépendante qui n'avait rien à
23 voir avec le gouvernement.

24 **Me BRENDAN MILLER** : Monsieur, le mandat de cette
25 Commission c'est d'étudier les circonstances autour de
26 l'invocation. Je comprends ce que le gouvernement a fait,
27 j'aimerais savoir pourquoi.

28 Alors là, je vais vous poser encore une fois, à

1 votre connaissance, j'imagine que vous savez qu'il n'y a aucune
2 loi, en Ontario, ni au palier fédéral qui autorise une
3 municipalité ou un corps policier de demander à une institution,
4 une banque ou à GoFundMe, de geler des comptes. Pouvez-vous être
5 d'accord avec ça ?

6 **SM MICHAEL SABIA** : Écoutez, vous me posez des
7 questions qu'ici aux Finances, on n'a rien à voir là-dedans.
8 Vous nous parlez de notre rôle dans les finances, ça, c'est
9 correct, mais cette question, ce n'est pas ce qu'on fait.

10 **Me BRENDAN MILLER** : Mais vous comprenez les lois
11 financières, vous comprenez que les lois gouvernent votre
12 ministère ?

13 **SM MICHAEL SABIA** : Bien sûr.

14 **Me BRENDAN MILLER** : Et vous étudiez aussi les
15 lois dans les provinces pour que tout puisse être synchronisé et
16 travaille ensemble. C'est ça le fédéralisme coopératif.

17 **SM MICHAEL SABIA** : L'opération, l'économie, oui.
18 Mais nous ne sommes pas une institution de sécurité publique.
19 Nous ne sommes pas une institution qui est responsable des corps
20 policiers, de l'application de la loi. Il y a une foule d'autres
21 agences qui sont responsables de ces choses-là et pour
22 l'interaction dont vous parlez, mais ce n'est pas le ministère
23 des Finances. Alors si c'est le cas, pourquoi étiez-vous là au
24 groupe d'intervention intégré ? Bien je pense que la réponse est
25 assez claire et directe. Il y avait une préoccupation
26 considérable de la part du gouvernement lié aux conséquences
27 économiques des perturbations qui se produisaient au pays. Et
28 notre rôle au moment, à l'époque, on travaillait beaucoup sur

1 cette question-là. Et c'était excessivement pertinent à la prise
2 de décision qui se faisait dans tout le gouvernement canadien.

3 **Me BRENDAN MILLER** : Je comprends et je ne veux
4 pas vous couper la parole, mais je n'ai pas beaucoup de temps.

5 Le 10 février, le groupe d'intervention intégré,
6 on a un compte-rendu. Le premier ministre dit qu'il y a deux
7 voies. La première c'est d'utiliser l'autorité législative
8 générale et la deuxième voie, c'était d'utiliser la *Loi sur les*
9 *mesures d'urgence*. Et il y avait des tâches, des tâches pour
10 votre ministère et à d'autres. Et je peux vous dire que par
11 rapport aux solutions de rechange, qui étaient soulevées en
12 dehors des mesures d'urgence, on ne sait pas ce qu'elles étaient
13 parce que le gouvernement a déclaré que c'était de l'information
14 privilégiée.

15 Mais je comprends qu'il y a eu, entre le
16 10 février et le 14 février, des communications avec votre
17 ministère et quelles lois pouvait être utilisé afin de traiter
18 de cette histoire de sociofinancement.

19 **SM MICHAEL SABIA** : Je ne sais pas si vous étiez
20 ici dans la salle ce matin, mais je crois qu'on a eu une
21 conversation serrée à ce sujet avec l'avocat de la Commission.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Monsieur, je comprends que
23 vous me posez des questions, mais nous posons tous les deux des
24 questions...

25 **SM MICHAEL SABIA** : Non, je ne vous ai pas posé de
26 question.

27 **Me BRENDAN MILLER** : Je comprends cela, mais si on
28 est deux à poser des questions on n'aura jamais de réponse.

1 Alors c'est moi qui pose les questions. Maintenant, le
2 changement législatif et par rapport aux règlements et les
3 décrets.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Et écoutez, il va falloir y
5 aller rapidement, parce que vous avez déjà épuisé votre temps.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Deux points, les changements
7 à la loi et que ce n'était pas un règlement devant le parlement,
8 pourquoi ?

9 **SM MICHAEL SABIA** : Non. Comme Isabelle a dit, et
10 moi aussi, dans les circonstances, notre préoccupation c'était
11 de limiter la durée de ces perturbations au maximum, que le
12 processus législatif prendrait beaucoup de temps et donc n'était
13 pas un instrument très pratique, ni efficace pour traiter d'une
14 situation où le temps était très important pour l'économie du
15 pays.

16 **Me BRENDAN MILLER** : Mais vous savez que le
17 processus législatif est plus démocratique qu'une rencontre au
18 cabinet qui est à huis clos et confidentiel. Il n'y a pas de
19 parti de l'opposition qui vient en débattre, ces choses sont
20 adoptées par l'exécutif, n'est-ce pas ? Donc ça ne représente
21 pas l'information ou l'opinion des autres parties.

22 **SM MICHAEL SABIA** : Bien je crois que le
23 gouvernement a pris une décision d'invoquer la *Loi sur les*
24 *mesures d'urgence*, qui est une loi qui a été passée par le
25 parlement, et le gouvernement a décidé d'utiliser cette loi dans
26 les circonstances. Et je crois qu'elle a fait preuve de beaucoup
27 de scrupules par rapport à la durée de l'invocation. C'était
28 sept ou huit jours. Alors je pense que le gouvernement a procédé

1 de façon complètement cohérente avec le pays.

2 **Me BRENDAN MILLER** : Mais vous savez que le
3 parlement impose des critères afin d'invoquer cette loi.

4 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, mais cette *Loi sur les*
5 *mesures d'urgence*, il y a eu un processus parlementaire qui a
6 suivi l'invocation de la mesure. Et de façon cohérente avec les
7 lois du Canada.

8 **Me BRENDAN MILLER** : D'accord. Et les documents
9 que nous avons aujourd'hui, c'est que parce que le NPD, même
10 avant le débat, était d'accord pour appuyer la motion. Ça fait
11 partie de la preuve.

12 Alors c'est appuyé, ça s'en va au Sénat et au
13 Sénat, on a l'indication qu'ils ne vont pas voter en leur
14 faveur, alors ils retirent. Alors ça, c'est le processus
15 parlementaire ? Parce que s'il n'y avait pas de motif, et que le
16 Sénat allait le retirer, c'est un bon processus ?

17 **SM MICHAEL SABIA** : Je ne vais pas passer de
18 commentaire là-dessus.

19 **Me BRENDAN MILLER** : C'est ce que je croyais
20 aussi.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Et maintenant le CCLA, s'il
22 vous plait.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me EWA KRAJEWSKA :**

24 **Me EWA KRAJEWSKA** : Bon après-midi, je suis Ewa
25 Krajewska et je suis procureur pour le CCLA.

26 Maintenant j'aimerais remonter avant les mesures
27 d'urgence et les options que vous aviez au ministère.

28 Monsieur le greffier, SSM.CAN.00003761. C'est une

1 note de service qui était annexée à un courriel que vous avez
2 envoyé à Mme Freeland le 8 février à 1700 heures, moins cinq.
3 Est-ce que vous reconnaissez cette note de service, Monsieur ?

4 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, je crois que oui.

5 **Me EWA KRAJEWSKA** : Dans cette note de service, il
6 y a trois options pour la ministre Freeland. La première, c'est
7 d'utiliser la *Loi sur les banques*, la deuxième option a été
8 caviardée, car protégée. J'ai demandé à ma collègue de revoir sa
9 décision au ministère de la Justice. Et aussi, la troisième
10 option, la persuasion morale.

11 Alors de demander aux PDG des banques de demeurer
12 vigilants en regardant les relations d'affaires, en s'assurant
13 que ce n'est pas pour appuyer des activités illégales.

14 Est-ce que c'était une des considérations qui
15 avaient été proposées à Mme Freeland et comment elle devrait
16 traiter de cette situation ?

17 **SM MICHAEL SABIA** : Non. C'est un résumé
18 d'approches possibles, de mesures possibles, qui pourraient être
19 utilisées. Ce ne sont pas, et ne devrait pas être comprises
20 comme étant des recommandations à la ministre. Et la description
21 que vous voyez là, au deuxième paragraphe, c'est vraiment si on
22 allait sur cette voie-là, voici ce que ça impliquerait.

23 **Me EWA KRAJEWSKA** : D'accord, et quand vous parlez
24 pour appuyer des activités illégales, il faudrait définir
25 l'activité illégale.

26 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

27 **Me EWA KRAJEWSKA** : Et je crois que vous avez dit
28 plus tôt ce matin que les mesures d'urgence et les ordonnances

1 définissent la nature des activités illégales.

2 **SM MICHAEL SABIA** : Les mesures d'urgence, oui,
3 c'est défini là-dedans.

4 **Me EWA KRAJEWSKA** : Et maintenant, la portée des
5 mesures. Et ce sera pour vous, Monsieur Sabia et Madame Jacques.

6 *La Loi sur les mesures d'urgence* empêchait à
7 toute entité, et donc ça couvrait les institutions fédérales et
8 provinciales, de traiter avec toute propriété en possession
9 d'une personne désignée. Êtes-vous d'accord ?

10 **ASM ISABELLE JACQUES** : Est-ce qu'on peut voir la
11 Section 3 ?

12 (COURTE PAUSE)

13 **Me SUJIT CHOUDHRY** : SSM.CAN.00001911_Rel .0001.

14 **Me EWA KRAJEWSKA** : Alors ça, c'est l'ordonnance
15 financière de la Section 3. Section 3 qui couvre les
16 institutions, toujours dans les mesures d'urgence...

17 Bon, ce n'est pas le bon document. En tout cas,
18 il y a une liste d'institutions qui sont couvertes. Les
19 institutions financières, les compagnies d'assurances, les
20 caisses et autres. Donc ce sont des institutions fédérales et
21 provinciales.

22 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

23 **Me EWA KRAJEWSKA** : Et ça interdit aux
24 institutions financières de traiter de la propriété d'une
25 personne désignée. Et donc, le résultat c'est qu'ils peuvent
26 suspendre les relations d'affaires et ça gèle leurs comptes.

27 Bien, ça veut dire qu'ils ne peuvent pas utiliser
28 les propriétés détenues par ces institutions.

1 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

2 **Me EWA KRAJEWSKA** : Et vous avez vu que ça
3 s'appliquait aux comptes conjoints, aux comptes d'épargnes et
4 aussi des comptes d'investissement.

5 **ASM ISABELLE JACQUES** : C'est vrai.

6 **Me EWA KRAJEWSKA** : Et vous savez que
7 l'Association des Banques canadiennes a exprimé des
8 préoccupations à vous et à la GRC par rapport à la portée de ces
9 ordonnances.

10 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je ne me rappelle pas des
11 préoccupations.

12 **Me EWA KRAJEWSKA** : Est-ce que vous avez entendu
13 parler de la préoccupation de la part des banques ?

14 **ASM ISABELLE JACQUES** : Des parties, non. Une
15 préoccupation qui a été soulevée, en lien des impacts pour
16 allocations familiales.

17 **Me EWA KRAJEWSKA** : Est-ce que vous vous rappelez
18 qu'ils ont demandé si ça s'appliquait aux comptes conjoints ?

19 **ASM ISABELLE JACQUES** : C'est très possible. Et
20 s'ils l'ont fait, j'aurais dit oui.

21 **Me EWA KRAJEWSKA** : Et quelqu'un chez vous aviez
22 préparé une foire aux questions pour les banques ?

23 **ASM ISABELLE JACQUES** : Pas pour les banques...

24 **Me EWA KRAJEWSKA** : Désolé, je veux dire des
25 institutions financières.

26 **ASM ISABELLE JACQUES** : On avait préparé des
27 foires aux questions pour les fins internes, oui.

28 **Me EWA KRAJEWSKA** : SSM.CAN.00000002.

1 (COURTE PAUSE)

2 **Me EWA KRAJEWSKA** : Et je crois que c'est la FAQ
3 consolidée. Il y a des questions à la page numéro 6. Descendez
4 jusqu'à GRC.

5 « Lorsqu'on parle de « comptes » à quoi
6 fait-on référence exactement ? »

7 Il s'agit des comptes auxquels ça va
8 s'appliquer ?

9 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

10 **Me EWA KRAJEWSKA** : Page 7, question à savoir si
11 les petits dons faisaient l'objet d'enquête.

12 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

13 **Me EWA KRAJEWSKA** : Vos réponses et les réponses
14 de la GRC étaient que ça ne l'était pas.

15 **ASM ISABELLE JACQUES** : Non, les petits dons ne
16 faisaient pas l'objet d'enquête.

17 **Me EWA KRAJEWSKA** : Mais vous reconnaissez que
18 selon le décret, le décret englobait les petits dons. Et
19 Monsieur Sabia, vous avez d'ailleurs donné ce conseil à la
20 ministre Freeland à un moment donné.

21 **SM MICHAEL SABIA** : Je ne m'en souviens pas. Très
22 franchement, je pense que c'est vrai, ils étaient visés
23 également, les petites donations.

24 **ASM ISABELLE JACQUES** : Les petits dons étaient
25 inclus, mais le décret n'était pas rétroactif. Donc tout don qui
26 aurait été fait avant l'invocation de la *Loi sur les mesures*
27 *d'urgence* n'était pas visé.

28 Et comme nous l'avons déjà dit, il est important

1 d'examiner le contexte. Lorsque nous avons préparé le décret, on
2 ne savait pas comment la situation allait évoluer, mais dans
3 l'application du décret, l'objectif n'était pas de viser les
4 petits dons.

5 **Me EWA KRAJEWSKA** : Vous avez répondu à ces
6 questions. SSM.CAN.00000054, on va afficher un autre document
7 dans lequel la ministre Freeland posait des questions à propos
8 du décret, et Monsieur Sabia vous avez répondu aux questions, et
9 Madame Jacques, vous avez complété les réponses également.

10 Je continue à parler pendant qu'on affiche le
11 document. Je vais vous laisser le temps de le lire. La question
12 était :

13 « Qu'en est-il des personnes qui n'ont
14 jamais participé aux manifestations qui
15 ont fait des dons ? »

16 Et vous avez répondu :

17 « Il est possible qu'une personne qui a
18 financé indirectement la manifestation
19 voit son compte gelé, mais c'est après
20 le 15 février. »

21 Donc ce n'était pas rétroactif. Page 2, la
22 question est au deuxième paragraphe.

23 **ASM ISABELLE JACQUES** : « Les personnes qui
24 n'étaient jamais dans les manifestations, mais qui ont fait des
25 dons. »

26 **Me EWA KRAJEWSKA** : C'était la question de la
27 ministre Freeland, et votre réponse est en pâle.

28 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

1 **Me EWA KRAJEWSKA** : Certaines institutions
2 financières ont demandé si elles pouvaient appliquer des
3 exceptions humanitaires, par exemple les allocations pour
4 enfants.

5 **ASM ISABELLE JACQUES** : Nous leur avons dit oui,
6 nous leur avons dit d'utiliser leur jugement.

7 **Me EWA KRAJEWSKA** : Et elles ont demandé si elles
8 pouvaient continuer à traiter les paiements automatiques venant
9 de ces comptes.

10 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je ne me souviens pas si
11 cette question a été posée.

12 **Me EWA KRAJEWSKA** : Le décret s'applique aussi à
13 l'assurance automobile ?

14 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

15 **Me EWA KRAJEWSKA** : Mais la GRC a décidé de ne pas
16 communiquer avec les compagnies d'assurances qui voulaient
17 s'assurer qu'il serait sécuritaire pour les véhicules de quitter
18 la manifestation.

19 **SM MICHAEL SABIA** : C'est un point important, ça
20 va dans le sens de ce qu'on voulait accomplir. Ça a créé une
21 possibilité que ça puisse arriver, et dans la réalité en fait,
22 ce n'est jamais arrivé. Mais ça a eu un effet incitatif utile
23 pour chercher à trouver une solution pacifique aux troubles.

24 La GRC a eu une approche tout à fait appropriée,
25 je trouve. Le risque pour les propriétaires de camions était
26 présent, mais la mesure n'a pas été prise, parce que si elle
27 avait été prise, cela aurait pu, dans certains cas, empêcher le
28 mouvement des camions. Ce que personne ne voulait. Mais ça a

1 créé une incertitude et un conducteur de camion devrait évaluer
2 la situation et on espérait qu'il quitterait alors de façon
3 pacifique.

4 **Me EWA KRAJEWSKA** : Pour moi, le décret a fait
5 davantage. Le décret aurait permis à la GRC de demander
6 l'annulation de l'assurance de ces personnes. Et ce que la GRC a
7 fait, elle n'a pas exercé son pouvoir discrétionnaire qui était
8 contenu dans le décret. Mais les compagnies d'assurances
9 auraient pu, de manière proactive, annuler l'assurance de ce
10 camionneur et il n'aurait pas été sécuritaire.

11 **SM MICHAEL SABIA** : Mais ils ont donné
12 l'instruction que ça ne se fasse pas.

13 **Me EWA KRAJEWSKA** : C'est une bonne chose que
14 cette partie du décret n'était pas impliquée.

15 **SM MICHAEL SABIA** : C'était positif, ça a eu
16 l'effet voulu, ça a créé des possibilités éventuelles, mais ça
17 ne s'est jamais produit dans la réalité.

18 **Me EWA KRAJEWSKA** : Donc en termes économiques, ça
19 a été un incitatif.

20 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

21 **Me EWA KRAJEWSKA** : Je reviens maintenant à ce qui
22 s'est passé entre les institutions financières et la GRC. La GRC
23 a fourni non seulement des informations aux institutions
24 financières, mais selon le décret, les institutions financières
25 avaient l'obligation de faire rapport, soit à la GRC ou SCRS
26 quant au gel de comptes.

27 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

28 **Me EWA KRAJEWSKA** : Les institutions financières

1 avaient le fardeau de s'assurer qu'elles respectaient le décret.

2 **ASM ISABELLE JACQUES** : Lorsqu'elles avaient des
3 informations, oui.

4 **Me EWA KRAJEWSKA** : Non, pas seulement...

5 **ASM ISABELLE JACQUES** : C'était leur
6 responsabilité de se conformer à la loi et elles devaient
7 partager les informations qu'elles possédaient avec la GRC et le
8 SCRS.

9 **Me EWA KRAJEWSKA** : Madame Jacques, vous avez dit
10 plus tôt que l'indemnité fournie était uniquement fournie aux
11 institutions financières si elles respectaient le décret, elles
12 ne prévoyaient pas une indemnité pour les institutions
13 financières qui ne respectaient pas le décret et ne faisait pas
14 rapport à la GRC.

15 **ASM ISABELLE JACQUES** : C'est exact.

16 **Me EWA KRAJEWSKA** : Les institutions financières
17 ont décidé d'exercer leur pouvoir discrétionnaire pour des
18 raisons humanitaires ou autre, elles couraient le risque, un
19 risque légal se faisant.

20 **ASM ISABELLE JACQUES** : C'était aux banques de
21 prendre cette décision et de consulter à l'interne pour être
22 conseillées.

23 **Me EWA KRAJEWSKA** : Elles recevaient une liste de
24 véhicules de la GRC et ensuite, elles devaient faire rapport à
25 la GRC sur la liste de comptes qu'elles ont gelés. Et la GRC
26 pouvait comparer ensuite les deux listes ensuite et décider si
27 oui ou non l'institution financière avait respecté le décret.

28 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je ne sais pas s'il y a eu

1 ce genre d'exercice par la GRC pour respecter le respect du
2 décret, je n'en ai pas entendu parler.

3 **Me EWA KRAJEWSKA** : Mais le décret prévoyait ce
4 partage d'informations.

5 **ASM ISABELLE JACQUES** : Il prévoyait le partage
6 d'informations pour aider la GRC à poursuivre certaines enquêtes
7 peut-être.

8 **Me EWA KRAJEWSKA** : Et je comprends que...

9 **ASM ISABELLE JACQUES** : Mais pas pour que la GRC
10 fasse cette comparaison. Donc partage d'informations pour
11 permettre à la GRC de faire son travail.

12 **Me EWA KRAJEWSKA** : Mais ça aurait pu être utilisé
13 pour voir s'il y avait eu conformité ou pas. Ça pourrait être
14 compris de cette manière.

15 **ASM ISABELLE JACQUES** : Ce n'était pas
16 l'intention, je trouve que c'est un peu tiré, l'explication.

17 **Me EWA KRAJEWSKA** : Votre ministère a reçu des
18 données agrégées sur les montants gelés par les institutions
19 financières. Vous avez reçu des chiffres globaux de l'ABC.
20 SSM.CAN.00000209. Il s'agit d'une longue chaîne de courriels
21 entre la vice-première ministre, Mme Freeland, et votre
22 ministère sur l'application de la *Loi sur les mesures d'urgence*.
23 Et si on peut aller à la dernière page, la page 8, on est le
24 16 février, un jour après la publication du décret. Alex
25 Lawrence, directeur des communications de la vice-première
26 ministre Freeland, demande des chiffres tangibles qui pourraient
27 être publiés le lendemain matin quant à l'application des
28 mesures.

1 Je ne sais pas si vous étiez en communication
2 avec lui, mais votre bureau était en communication avec la vice-
3 première ministre, afin qu'elle ait des chiffres mis à jour sur
4 le nombre de comptes gelés, sur le volume des fonds gelés. Est-
5 ce exact ?

6 **ASM ISABELLE JACQUES** : Nous avons fourni
7 l'information, normalement par l'intermédiaire de M. Sabia.

8 **SM MICHAEL SABIA** : Il n'y a pas de mystère ici.
9 Nous voulions faire un suivi de cette information, comme vous
10 l'avez dit, pas les noms, nous voulions des données globales.
11 Nous voulions avoir ces informations pour savoir si oui ou non
12 l'activité avait débuté, si ce qu'on avait prévu de faire se
13 faisait.

14 Et deuxièmement, et c'est très important, nous
15 faisons ce suivi parce que l'intention était que les mesures
16 soient en place pour une période la plus courte possible et que
17 ces activités soient annulées le plus rapidement possible, parce
18 qu'elles n'étaient plus nécessaires. Elles avaient eu l'effet
19 voulu, de contribuer à une issue pacifique. Et la mission
20 accomplie et tout, le décret devait disparaître. Donc pour
21 pouvoir se faire aussi rapidement que possible, on faisait un
22 suivi minutieux. Et comme vous le savez, à partir du 21,
23 22 février, tous les comptes avaient été dégelés. Donc ça s'est
24 fait rapidement et c'était notre intention. L'intention était de
25 contribuer à une fin pacifique.

26 **Me EWA KRAJEWSKA** : Monsieur Sabia, j'aimerais
27 revenir sur ce dernier point. Le 22 février, vous savez que la
28 GRC avait communiqué avec les institutions financières qu'elles

1 devaient commencer à dégeler certains comptes.

2 **SM MICHAEL SABIA** : Oui. Parce que les
3 perturbations se terminaient et la GRC communiquait ses
4 informations aux institutions financières, qui dégelèrent
5 rapidement les comptes.

6 **Me EWA KRAJEWSKA** : Et il y avait un troisième but
7 dans le courriel de M. Lawrence, que la vice-première ministre
8 voulait être en mesure à la conférence de presse, le lendemain,
9 d'informer le public des mesures qui étaient prises.

10 **SM MICHAEL SABIA** : Je ne peux pas spéculer sur
11 l'intention du courriel. La vice-première ministre voulait être
12 au courant du niveau d'activité et elle voulait savoir si on
13 avait constaté des progrès, et c'est dans ce sens qu'on
14 l'informait.

15 **Me EWA KRAJEWSKA** : Ma dernière question, à propos
16 de CANAFE. D'après le rapport de CANAFE, je comprends que
17 l'Agence n'a pas vu un niveau élevé de transactions suspectes ni
18 constaté des changements majeurs dans le niveau des transactions
19 durant la période du convoi.

20 **SM MICHAEL SABIA** : Durant cette période, de
21 l'invocation de la loi et son abrogation, la période a été si
22 courte, je crois qu'il y a eu cinq ou six transactions qui ont
23 résulté de ces mesures. Mais on parle d'une période de six à
24 sept jours.

25 **Me EWA KRAJEWSKA** : Le rapport de CANAFE dit plus.
26 Même en janvier, dans la période qui précédait l'arrivée du
27 convoi et l'application des mesures d'urgence, ils n'ont pas vu
28 une augmentation de transaction suspecte.

1 **SM MICHAEL SABIA** : La question, comme vous le
2 savez, les paramètres de ce que CANAFE suivait activement, était
3 plus étroit que ce qu'ils auraient dû l'être. Parce qu'il
4 n'incluait pas les traitements de paiements. Et là, il y avait
5 une lacune et il fallait que cette lacune soit comblée, on l'a
6 fait de façon temporaire, dans le cas de la *Loi sur les mesures*
7 *d'urgence*. Et dans les règlements et la législation qui ont
8 suivi.

9 **Me EWA KRAJEWSKA** : Merci beaucoup, ce sont toutes
10 mes questions.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Ensuite, le CCF, s'il vous
12 plait.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY :**

14 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Bonjour. En fait, bon après-
15 midi. Je suis Sujit Choudhry, avocat de CCF.

16 Madame Jacques, j'aimerais revenir sur la
17 question du gel des comptes. Je sais qu'on en a beaucoup parlé
18 aujourd'hui et je voudrais vous inviter à répondre à certaines
19 questions sur les leçons tirées de ce processus et de cette
20 expérience, qui était sans précédent, je pense, dans l'histoire
21 du Canada. Car le mandat de la Commission est entre autres de
22 conseiller le gouvernement à l'avenir, sur la manière d'utiliser
23 ses outils, et sur le fait de les utiliser ou pas.

24 Vous avez entendu que pour certaines personnes et
25 on a eu des témoignages à cet effet, le gel de leur compte ne
26 leur permettait plus de répondre à leurs besoins de base. Dans
27 un certain cas, on a un témoin qui a dit qu'il ne pouvait plus
28 acheter de médicaments pour la condition cardiaque de son fils.

1 On est d'accord, ce n'était pas l'intention du décret, et
2 j'aimerais vous poser cette question : « Ce que le décret
3 disait, c'est une chose et lorsqu'on a donné des conseils aux
4 institutions financières, on leur a demandé d'utiliser leur
5 pouvoir discrétionnaire. » Mais n'aurait-il pas été préférable
6 d'inclure une exception humanitaire, une dérogation humanitaire
7 dans le décret, afin que ce soit très clair pour le public, et
8 pas seulement pour les institutions bancaires, parce qu'elles
9 n'ont pas eu accès à ces conseils qui ont été donnés aux
10 banques ?

11 Ils avaient le droit d'obtenir des fonds dont ils
12 avaient besoin pour répondre à leurs besoins de base.

13 **ASM ISABELLE JACQUES** : Un des points clés que
14 nous avons examiné lors de la rédaction du décret, et vous
15 savez, tout ça s'est fait très rapidement. On réalisait qu'un
16 certain nombre de personnes donnait des petits montants aux
17 plateformes de sociofinancement. Mais je crois qu'on pourrait
18 prévoir des exemptions pour l'application du décret dans des
19 situations particulières. On ne l'a pas fait dans les délais que
20 nous avons, mais je ne suis pas en désaccord avec vous,
21 rétrospectivement, c'est quelque chose qu'on pourrait envisager
22 et être plus précis à cet égard, car l'intention n'était pas
23 d'affecter indument le versement des allocations pour les
24 enfants ou autres allocations.

25 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Une question plus large,
26 peut-être, sur le même thème, à propos des crédits aux
27 consommateurs. Vous serez d'accord, je pense, que l'historique
28 de crédit est administré de façon privée, c'est un capital

1 socio, on a besoin de ces données pour obtenir des prêts, des
2 cartes de crédit, Etc. Et il a été démontré, peut-être que vous
3 ne le savez pas, mais certaines personnes dont les comptes ont
4 été saisis et ensuite ils ont été dégelés, ça a eu un impact sur
5 leur dossier de crédit, parce qu'ils ont manqué des paiements
6 automatiques.

7 Alors Monsieur Sabia, vous avez dit que la loi a
8 été utilisée pour une période limitée, mais les conséquences de
9 la loi et les impacts sur les dossiers de crédit de certains
10 individus pourront être subis pendant des mois. Et n'y aurait-il
11 pas fallu une certaine réflexion, ou certains aspects du décret
12 qui tiennent compte des effets à long terme sur les dossiers
13 de crédit des individus à cause d'un gel temporaire, même très
14 bref de leur compte.

15 **ASM ISABELLE JACQUES** : Vous parlez de personnes
16 qui étaient impliquées dans des activités illégales.

17 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Non, Madame, ce n'est pas
18 vrai, vous avez parlé de donateurs.

19 **SM MICHAEL SABIA** : À notre connaissance, aucun
20 donateur n'a été affecté pas ceci. Aucun compte de donateur n'a
21 été gelé.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Et les effets à long terme
23 sur les dossiers de crédit de ces individus, ça ne vous
24 préoccupe pas ?

25 **SM MICHAEL SABIA** : Je crois que c'est un problème
26 pour les institutions financières. Je ne crois pas que ça
27 revienne au gouvernement du Canada. Comme vous le savez, c'est
28 comme ça que fonctionne le système du crédit et le crédit va

1 régler ça directement.

2 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Oui, c'est vrai qu'il s'agit
3 d'un système sous administration privé, mais dans ce cas, les
4 décisions du gouvernement canadien pouvaient avoir un effet
5 direct sur la façon dont le système fonctionnait. Non pas
6 seulement à court terme, mais peut-être pendant une certaine
7 durée.

8 **SM MICHAEL SABIA** : Ça se discute, parce que le
9 gouvernement canadien a pris sa décision à partir des conseils
10 des services financiers pour intervenir contre les individus qui
11 étaient impliqués dans des activités illégales.

12 Donc, rentrons un peu dans le détail. Le
13 gouvernement a énoncé son intention d'invoquer la *Loi sur les*
14 *mesures d'urgence* le 14, et il était très clair à compter de
15 cette date, et le ministre des Finances a été très clair à cet
16 égard, que les gens qui étaient impliqués dans ces
17 manifestations risquaient de voir leurs comptes gelés. C'était
18 très clair. Il y a eu une certaine période de préavis, et
19 c'était en fait prévu pour inciter les gens à partir et s'ils le
20 faisaient, leur compte ne serait pas gelé ou serait dégelé
21 immédiatement.

22 Donc les gens ont eu un avertissement raisonnable
23 et il y avait une solution très simple à suivre et à exécuter.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Et bien j'aurais une dernière
25 question à ce propos. La façon dont vous décrivez les
26 conséquences au niveau du crédit individuel, c'est en fait une
27 autre incitation au droit de l'individu...

28 **SM MICHAEL SABIA** : Et bien, ça n'a jamais fait

1 partie de l'intention dans notre esprit. Je crois que les
2 organismes de crédit sont assez connaissants, si vous voulez,
3 dans ce secteur pour en tirer les conséquences.

4 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Oui, mais il pouvait y avoir
5 des conséquences extrajuridiques qui interviendraient.

6 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, mais ça ne faisait
7 absolument pas partie des intentions que nous avons.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Maintenant, je vais en venir
9 au financement des effets de foule. La question principale de
10 votre ordre du jour était une question de ce qui était possible,
11 sur ce qui était possible pour canaliser au niveau de la
12 canalisation des fonds vers les protestataires. Et je reconnais
13 que vous n'êtes pas des avocats, mais j'ai à vous poser des
14 questions légales.

15 **SM MICHAEL SABIA** : Isabelle est une avocate.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Ah ! Nous avons une personne
17 compétente à cet égard. Bon, très bien. Mais je pose la question
18 aux trois personnes en fait. Ce que j'aimerais faire, c'est
19 retrouver un document WTS, plusieurs zéros, 59. Page 7.

20 Oui, ça mérite quelques explications ici. Et si
21 on peut descendre, voilà. Il y a deux paragraphes là, et
22 j'aimerais vous les soumettre. Donc pour le dossier, le premier
23 paragraphe commence par « Finances... »

24 « Finances a examiné les options,
25 c'est-à-dire lessivage d'argent et
26 financement terroriste. Était lié à la
27 loi sur les finances... »

28 Et là, on dit que

1 « Il y avait une lacune dans la
2 règlementation et dans la loi... »

3 Bon, je ne rentrerai pas dans les détails. Donc
4 vous convenez de cela ? Et au paragraphe suivant, est-ce que
5 vous seriez d'accord, Monsieur le sous-ministre, que

6 « la question essentielle, dans les
7 options considérées par les Finances,
8 c'était la mise en œuvre, les dates de
9 mise en œuvre et qu'il fallait
10 intervenir rapidement. »

11 Donc, c'est ce que vous nous avez dit également
12 cet après-midi. Mais voici la question que je voudrais vous
13 poser, est-ce que vous nous dites là que la seule façon, que
14 vous aviez envisagé de mettre en place une législation contre
15 les opérations de lessivage financier, ça interviendrait à ce
16 moment-là ?

17 **SM MICHAEL SABIA** : Bon là, attendez. La lacune
18 dont vous parlez au niveau du financement des effets de foule,
19 qui n'étaient pas dans FINTRAC, c'était quelque chose que les
20 gens des services financiers avaient envisagé depuis un certain
21 temps. Donc, il faut séparer les choses et il y a deux points.
22 Tout d'abord, cette lacune devait être corrigée, parce que bon,
23 il peut y avoir un financement d'effet de foule, Etc., de ses
24 biens possibles. Et par conséquent, le ministère a recommandé au
25 gouvernement de prévoir des mesures traditionnelles pour ajuster
26 les choses de ce côté-là.

27 Bon, ça, c'était la première partie. Et dans ces
28 circonstances, notre intention de fonctionner aussi rapidement

1 que possible pour essayer de combler cette lacune. Et compte
2 tenu de la décision du gouvernement à passer à l'était
3 d'urgence, ça a créé une évolution, et ce que nous avons fait,
4 c'est que nous avons appliqué ça au financement des effets de
5 foule, et dans la mesure où il y avait contrôle de certains
6 actifs et de financement qui pouvait être associé aux activités
7 légales, prévu par l'état d'urgence. Donc, ça a été en place
8 seulement pendant une période de six, sept jours.

9 Et puis, cette question-là étant résolue, on
10 s'est penché sur le reste pour corriger les choses au niveau du
11 budget suivant, je crois.

12 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Oui, revenons sur ce que vous
13 venez de dire. Vous avez fait la distinction entre les activités
14 normales du gouvernement et les activités liées à la situation
15 d'urgence qui se présentait début février. Et dans la
16 méthodologie normale, ce que vous nous dites, c'est qu'il
17 pourrait y avoir un amendement de formulé. Mais ce n'était pas
18 le cas à ce moment-là, on n'avait pas le temps de procéder de la
19 sorte.

20 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, ou un changement
21 règlementaire, une modification de la réglementation.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Donc vous avez anticipé ma
23 question suivante. Je voudrais maintenant vous référer au
24 document suivant, CCF, plusieurs zéros, 42.

25 (COURTE PAUSE)

26 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Merci beaucoup. Là, on va
27 s'arrêter ici. Vous voyez qu'il s'agit d'un amendement à la *Loi*
28 *sur le recyclage des produits de la criminalité*. En date du

1 5 avril, le ministre a fait ça, c'est le processus normal. Et on
2 peut descendre ici à la partie numéro 2. Oui, c'est ça.

3 « Le même règlement est modifié par
4 injonction de l'article 30. Avant
5 l'article 30 de ce qui suit, sont visés
6 pour l'application des sous-
7 alinéas 5(h)(v) et (h.1)(v) de la loi,
8 les services de plateforme de
9 sociofinancement. »

10 Et ce que cette réglementation a fait a été
11 d'élargir l'autorité de FINTRAC pour l'application de cette
12 réglementation. Mais ça aurait pu être très bien fait de la même
13 façon dès le début de février.

14 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, mais pas aussi
15 facilement.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Pourquoi ?

17 **SM MICHAEL SABIA** : Et bien là, pas forcément, il
18 y avait un certain nombre de choses qui devaient être faites
19 aussi, mais cela allait plus vite dans certains cas que le
20 processus législatif.

21 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Oui, mais Monsieur le sous-
22 ministre, excusez-moi, si je puis maintenant vous référer à la
23 législation elle-même, mais malheureusement nous n'avons pas le
24 temps, et donc ce que je vous dirais c'est ceci, c'est qu'il n'y
25 a rien là-dedans, dans la section 73.1(1) qui définit un
26 processus réglementaire très détaillé. C'est peut-être comme ça
27 que ça se fait, mais en fait, sur le plan juridique ce n'est pas
28 obligatoire et ce n'est pas inévitable. Et donc, le gouvernement

1 aurait très bien pu appliquer cette réglementation en février.

2 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, mais quand la *Loi sur les*
3 *mesures d'urgence* a été utilisée pour s'appliquer au financement
4 des effets de foule et ainsi de suite, et ce petit changement
5 n'a été appliqué que pendant six ou sept jours et ça a été
6 corrigé ensuite. Et donc, nous cherchions à évoluer à la même
7 vitesse.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Monsieur le sous-ministre, je
9 voudrais conclure en vous expliquant ce que nous voyons comme
10 différences. Je prends pour acquis que vous avez lu la *Loi sur*
11 *les mesures d'urgence*.

12 **SM MICHAEL SABIA** : (inaudible)

13 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Et vous avez lu la Section 3
14 de la loi ?

15 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Et là, on parle de dernier
17 ressort, s'il n'y a pas d'autre outil juridique efficace. Et là,
18 cela démontre pour FINTRAC qu'il y avait bien une autre option
19 qui était à disposition du gouvernement fédéral plutôt que
20 l'état d'urgence.

21 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je ne...

22 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Mais Madame Jacques, tout ce
23 qui est requis ici, c'est juste une modification d'un paragraphe
24 au règlement existant. Ce serait encore plus court que ce qui
25 était prévu avant.

26 **ASM ISABELLE JACQUES** : Alors, si on regarde ce
27 qui a été rédigé, on ne peut pas tout simplement adopter des
28 choses avec le temps qu'on avait à notre disposition et

1 travailler sur l'ordonnance aussi.

2 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Je pense que ça met fin à mes
3 questions, Monsieur le Commissaire. Merci.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Alors je pense que c'est un
5 bon moment pour faire la pause du diner. Alors nous allons faire
6 la pause et revenir à 14h. Merci.

7 **LA GREFFIÈRE** : The Commission is in recess until
8 two o'clock. La Commission est levée jusqu'à 14 heures.

9 --- L'audience est suspendue à 13:02

10 --- L'audience est reprise à 14:02

11 **LA GREFFIÈRE** : Order. À l'ordre. The Commission
12 is reconvened. La Commission reprend.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Bon après-midi. Nous allons
14 commencer par la ville de Windsor.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GRAHAM REEDER :**

16 **Me GRAHAM REEDER** : Graham Reeder, conseiller pour
17 la ville de Windsor, je vais poser un certain nombre de
18 questions et vous pourrez répondre selon vos connaissances. Au
19 niveau de l'impact économique, un certain nombre de documents
20 ont été produits et vous avez été informé par Transport Canada
21 et on a dit que 390 millions de dollars d'affaires avaient été
22 supprimés. Est-ce exact ?

23 **ASM RHYS MENDES** : Oui.

24 **Me GRAHAM REEDER** : Le ministère des Finances a
25 conclu que le pont Ambassador avait une incidence sur le produit
26 national brut du Canada.

27 **ASM RHYS MENDES** : Oui.

28 **Me GRAHAM REEDER** : Environ 45 millions par jour

1 pour la première semaine.

2 **ASM RHYS MENDES** : C'est effectivement
3 l'estimation qui a été faite par le ministère des Transports.

4 **Me GRAHAM REEDER** : Et le ministère des Finances a
5 conclu que cela nuisait à la réputation du Canada par rapport
6 aux États-Unis sur le plan économique ?

7 **ASM RHYS MENDES** : Oui, nous pensons que cela a
8 nui à notre réputation à partir d'un certain nombre de
9 déclarations publiques qui ont été faites aux États-Unis.

10 **Me GRAHAM REEDER** : Merci. Et d'une façon
11 générale, l'impact s'est poursuivi au fur et à mesure du
12 blocage.

13 **ASM RHYS MENDES** : L'impact a augmenté comme je
14 l'ai expliqué ce matin, au fil du temps.

15 **Me GRAHAM REEDER** : Par exemple, au niveau de
16 l'alimentation et des breuvages ?

17 **ASM RHYS MENDES** : Ça s'est répandu au fil du
18 temps, effectivement.

19 **Me GRAHAM REEDER** : Et votre ministère a conclu
20 que l'impact pouvait être transitoire, parce que les fermetures
21 étaient relativement peu durables ?

22 **ASM RHYS MENDES** : Exact.

23 **Me GRAHAM REEDER** : La fermeture au pont
24 Ambassador a été limitée parce que la police de Windsor a réussi
25 à éliminer le blocage le 13 février ?

26 **ASM RHYS MENDES** : Je ne peux pas vous répondre
27 exactement pourquoi, mais effectivement le blocage a fini par
28 être arrêté, mais ma mémoire ne me dit pas quand.

1 **Me GRAHAM REEDER** : Le pont Ambassador a provoqué
2 des dommages au niveau de la réputation du Canada et de
3 l'importation de produits automobiles, par exemple.

4 **ASM RHYS MENDES** : Je crois que la prolongation du
5 blocage au pont Ambassador aurait nui à notre réputation et cela
6 dans l'esprit de nos partenaires.

7 **Me GRAHAM REEDER** : Donc, la suppression du
8 blocage a permis d'éviter ça.

9 **ASM RHYS MENDES** : Exact.

10 **Me GRAHAM REEDER** : Et une fois que le pont a été
11 ouvert le 13 février, la police a été très présente sur place
12 avec des barrières de béton sur un certain nombre de routes
13 entre le pont Ambassador et la route 401.

14 **ASM RHYS MENDES** : Oui, effectivement, un certain
15 nombre de routes ont été réglées de cette façon.

16 **Me GRAHAM REEDER** : Et les routes d'accès au pont
17 étaient organisées pour éviter tout nouveau blocage au pont,
18 est-ce que c'est bien ça ?

19 **ASM RHYS MENDES** : Je crois que c'est conforme à
20 ce que j'ai lu à cet égard, mais je n'ai pas d'information
21 directe.

22 **Me GRAHAM REEDER** : Et cela évitait l'impact et de
23 nuire à la réputation du Canada en tant que partenaire
24 économique.

25 **ASM RHYS MENDES** : Et bien, comme nous l'avons dit
26 dans les documents, un renouvellement des barrages aurait eu un
27 impact économique important, je ne peux pas vous dire si des
28 mesures particulières étaient nécessaires.

1 **Me GRAHAM REEDER** : Très bien. Le maire de Windsor
2 a témoigné à la Commission que les efforts pour protéger le pont
3 ont eu une incidence sur les habitants de Windsor, habitant
4 proche du pont, est-ce que vous avez étudié l'incidence sur
5 l'économie de Windsor ?

6 **ASM RHYS MENDES** : Non, nous n'avons pas de
7 renseignements à cet égard.

8 **Me GRAHAM REEDER** : Mais il peut y avoir un
9 certain impact, en dehors de l'impact sur le PNB du Canada et
10 ainsi de suite.

11 **ASM RHYS MENDES** : Je n'ai pas réfléchi à ce genre
12 de chose, pour vous donner une bonne réponse. Mais il y aurait
13 probablement certaines conséquences.

14 **Me GRAHAM REEDER** : Très bien. Merci, il va s'en
15 dire qu'il y a un coût associé au geste posé par la municipalité
16 pour ouvrir le pont.

17 **ASM RHYS MENDES** : Effectivement, ce genre de
18 mesures a toujours un certain prix.

19 **Me GRAHAM REEDER** : Le ministère des Transports a
20 indiqué que les barrières de ciment utilisées pouvaient coûter
21 jusqu'à un million de dollars et il y a eu une certaine
22 confusion quant à savoir qui devait défrayer ces coûts. Il
23 s'agit donc de savoir qui doit payer pour ça et la police de
24 l'Ontario a considéré que c'était les fonds fédéraux qui
25 devaient défrayer le coût de cette réouverture. Et à l'époque,
26 les coûts n'ont pas été payés, Windsor a payé ces coûts pour
27 éviter tout délai. Le ministère des Finances n'a pas considéré
28 l'impact économique du blocage, est-ce exact ?

1 **ASM RHYS MENDES** : C'est exact.

2 **Me GRAHAM REEDER** : Je vais demander au greffier
3 de nous afficher un message, c'est le document WIN00002244.
4 C'est le maire de Windsor qui écrit au ministre des Finances du
5 Canada et de l'Ontario en date du 15 mars. Aviez-vous vu cette
6 lettre au moment où elle a été envoyée ?

7 **SM MICHAEL SABIA** : Moi je l'ai vu, mais pas tout
8 de suite après son envoi. Ce serait un peu après.

9 **Me GRAHAM REEDER** : Troisième ligne, avant dernier
10 paragraphe, à la page 1, on voit :

11 « Depuis début février, le service de
12 police de Windsor, la ville de Windsor
13 et nos partenaires ont vu beaucoup de
14 coûts associés à l'occupation illégale
15 et le besoin continu de sécuriser la
16 rue Huron Church contre des risques
17 continus. Il serait déraisonnable de
18 s'attendre à ce que les contribuables
19 défraient les coûts tous seuls. »

20 À son témoignage, le maire Dilkens a dit que la
21 ville a dû dépenser 5,7 millions de dollars en coûts liés à ces
22 blocages. Avez-vous des détails concernant la ventilation des
23 coûts concernant ces blocages, et plus particulièrement les
24 coûts attribués à la ville de Windsor ?

25 **SM MICHAEL SABIA** : Nous ne participons pas au
26 processus généralisé auquel vous avez fait allusion dans la
27 première partie de votre question. Pour ce qui est de la
28 deuxième partie, chaque fois que nous recevons une lettre de ce

1 genre, demandant des fonds, je vais partager un secret avec
2 vous, on en reçoit quelques-unes. Bien sûr, quand ces lettres
3 viennent du maire de la ville de Windsor, ou d'autres personnes,
4 on les prend au sérieux, il y a un processus interne pour
5 traiter ces demandes.

6 Il y aurait eu des discussions avec le ministre
7 des Finances pour ce genre de chose, c'est la procédure
8 habituelle.

9 **Me GRAHAM REEDER** : Merci. Puisque le temps qu'on
10 m'a attribué achève, j'ai juste quelques petites questions.
11 Êtes-vous d'accord pour dire que les contribuables de la ville
12 de Windsor ne devraient pas défrayer les coûts tout seul ?

13 **SM MICHAEL SABIA** : Je pense que vous êtes
14 maintenant en train de négocier.

15 **Me GRAHAM REEDER** : D'accord. Êtes-vous d'accord
16 pour dire que le partage des coûts pour quelque chose qui touche
17 toutes sortes de niveaux de gouvernement devrait être planifié à
18 l'avance ?

19 **SM MICHAEL SABIA** : Bien écoutez, je ne sais pas
20 si c'est toujours possible de faire cela à l'avance, mais si
21 vous me demandez d'anticiper votre prochaine question, à savoir
22 s'il est possible d'obtenir un résultat raisonnable et si nous
23 sommes ouverts à une discussion là-dessus, la réponse serait que
24 nous sommes toujours ouverts à ce genre de discussion. Mais ce
25 n'est pas l'endroit où on devrait négocier ce genre d'entente.

26 **Me GRAHAM REEDER** : Ma dernière question est la
27 suivante, est-ce qu'une planification préalable serait une bonne
28 idée pour l'attribution des coûts ?

1 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, ce serait bien de pouvoir
2 planifier pour un événement de cette amplitude, mais normalement
3 on n'a pas de préavis.

4 **Me GRAHAM REEDER** : Merci beaucoup.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Je demande maintenant au
6 gouvernement de la Saskatchewan de prendre la parole.

7 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL MORRIS :

8 **Me MICHAEL MORRIS** : Bonjour, Mike Morris, je
9 représente le gouvernement de la Saskatchewan. Ma question porte
10 sur l'ordonnance, et je pense que tout le monde comprend de quoi
11 on parle.

12 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

13 **Me MICHAEL MORRIS** : Monsieur Sabia, l'ordonnance
14 a été décrétée le 15 février, n'est-ce pas ?

15 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

16 **Me MICHAEL MORRIS** : Le 13 février, le ministère
17 des Finances a commencé ses négociations avec les PDG des
18 banques principales sur les mesures qui pourraient être incluses
19 dans cette ordonnance, c'est juste ?

20 **SM MICHAEL SABIA** : Non, pas exactement de la
21 façon que vous venez de décrire. Premièrement, on surveillait la
22 situation économique et son évolution. Deuxièmement, on essayait
23 de voir quelle mesure pourrait être prise pour trouver une
24 solution non violente. Il y avait toutes sortes d'options qui
25 ont été présentées. La *Loi sur les mesures d'urgence* était une
26 de ces options.

27 **Me MICHAEL MORRIS** : Oui, bien sûr, mais vous avez
28 cherché des choses qui pourraient être incluses dans

1 l'ordonnance.

2 **SM MICHAEL SABIA** : Bien sûr, oui, tout comme on
3 essaie d'examiner toutes sortes d'options pour toutes sortes de
4 situations.

5 **Me MICHAEL MORRIS** : Mais vous pensiez que
6 l'opinion des PDG des banques principales serait utile.

7 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, parce que pour une
8 certaine catégorie de gestes que le gouvernement pourrait
9 prendre, exigerait la collaboration de ces institutions au fur
10 et à mesure que les mesures seraient mises en application.
11 Alors, il nous semblait logique de solliciter leur
12 collaboration.

13 **Me MICHAEL MORRIS** : Mais vous êtes d'accord qu'il
14 n'y avait pas d'obligation de consulter ces gens en vertu de la
15 *Loi sur les mesures d'urgence*. Il n'y avait aucune exigence que
16 le gouvernement consulte les PDG des grandes banques, avant
17 d'invoquer la loi.

18 **SM MICHAEL SABIA** : Non.

19 **Me MICHAEL MORRIS** : Convenez-vous avec moi que le
20 13 février, le cabinet s'est réuni pour parler des répercussions
21 de l'évocation de la loi ?

22 **SM MICHAEL SABIA** : Bien, la discussion était plus
23 large que les répercussions de l'application de la loi. Si je me
24 souviens bien, on parlait aussi des conditions qui prévalaient
25 au pays à l'époque. On a eu des réunions avec toutes sortes
26 d'agences, y compris la sécurité nationale et autre. Toute une
27 variété d'ailleurs.

28 **Me MICHAEL MORRIS** : Alors toute opinion que le

1 ministère des Finances aurait reçue à ce moment-là aurait pu
2 être présentée au conseil des ministres, n'est-ce pas ?

3 **SM MICHAEL SABIA** : Bien j'imagine que cela aurait
4 pu se produire, théoriquement.

5 **Me MICHAEL MORRIS** : Et le conseil des ministres
6 ne s'est réuni que le 15 février, après qu'on ait invoqué la
7 loi.

8 **SM MICHAEL SABIA** : Et bien, écoutez, vous devez
9 séparer les choses...

10 **Me MICHAEL MORRIS** : Je veux savoir si le conseil
11 des ministres était là dans sa totalité.

12 **SM MICHAEL SABIA** : Si je me souviens bien, le
13 conseil des ministres s'est réuni le dimanche soir, mais je ne
14 me souviens pas exactement, mais je pense qu'il y a eu cette
15 réunion le dimanche soir.

16 **Me MICHAEL MORRIS** : Mes questions sont maintenant
17 pour Madame Jacques. Le 13 février, aviez-vous une politique
18 entourant l'ordonnance ?

19 **ASM ISABELLE JACQUES** : Dès la semaine précédente,
20 nous avait pensé peut-être modifier la *Loi sur les banques*, et
21 plus tard dans la semaine, on a entendu dire qu'il y avait la
22 possibilité que la *Loi sur les mesures d'urgence* serait mise en
23 application et donc on a commencé à travailler là-dessus.

24 **Me MICHAEL MORRIS** : Je veux savoir si le
25 ministère des Finances a consulté les gouvernements provinciaux
26 sur ce qui allait être inclus dans l'ordonnance avant le
27 15 février.

28 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je ne suis pas au courant

1 de membres de mon équipe qui auraient consulté les gouvernements
2 provinciaux.

3 **Me MICHAEL MORRIS** : Qu'en est-il des caisses
4 populaires ?

5 **ASM ISABELLE JACQUES** : Nous ne les avons pas
6 consultées.

7 **Me MICHAEL MORRIS** : Qu'en est-il des assureurs ?

8 **SM MICHAEL SABIA** : Ça dépend ce que vous entendez
9 par « consultation ». Moi, j'ai eu des conversations
10 officieuses, mais dans les années qui ont précédé cela, avec les
11 chefs de certaines compagnies d'assurances canadiennes.

12 **Me MICHAEL MORRIS** : Je veux passer à autre chose.
13 Je vais demander au registraire de montrer le document
14 CCU.IR.00000001. C'est le rapport institutionnel de
15 l'association des unités de crédit. Page 3, s'il vous plait. On
16 voit ce titre : « Manque de précision concernant les
17 exigences. »

18

19 « Lorsque les mesures ont été annoncées
20 la première fois, il n'était pas clair
21 à qui ces sanctions financières
22 s'appliqueraient. Il était assez clair
23 que ça s'appliquait à une petite liste
24 d'individus et... »

25 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Pouvez-vous ralentir s'il
26 vous plait ?

27 **Me MICHAEL MORRIS** : Oui, je m'excuse.

28 « Il y avait un peu de panique parmi

1 l'assurance des véhicules des manifestants ? »

2 Ce qui m'intéresse, c'est la réponse qui est la
3 dernière phrase.

4 « On s'attend à ce que les compagnies
5 d'assurances vont continuer à assurer
6 que les tierces parties peuvent
7 continuer à profiter d'un paiement
8 d'assurance. »

9 Mais je pense que les individus s'inquiétaient de
10 la suspension de leur police d'assurance. On dit que le
11 gouvernement s'attendait à ce que les parties reçoivent quand
12 même leurs assurances, mais si leur assurance est annulée,
13 comment est-ce qu'une compagnie peut payer l'assuré ?

14 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je comprends votre
15 question. Je sais qu'il y avait des discussions avec différentes
16 associations, alors je ne sais pas si cela découle de ces
17 discussions.

18 **SM MICHAEL SABIA** : Moi, je pense que ça a été mal
19 rédigé.

20 **Me MICHAEL MORRIS** : Madame Jacques, en tant
21 qu'avocate, êtes-vous d'accord pour dire que l'assurance est une
22 forme de propriété privée, propriété personnelle ?

23 **INTERLOCUTEUR INCONNU** : Madame Jacques est
24 avocate, mais elle n'est pas ici pour donner son avis juridique.

25 **Me MICHAEL MORRIS** : Oui, je suis d'accord qu'elle
26 n'est pas une experte témoin, mais vous connaissez la loi,
27 pensez-vous que l'assurance peut être considérée propriété
28 personnelle ?

1 INTERLOCUTEUR INCONNU : Désolé, même objection.

2 Me MICHAEL MORRIS : Bon, je passe à autre chose.

3 A-t-on consulté la GRC à propos des mesures concernant
4 l'assurance avant d'appliquer l'ordonnance ?

5 ASM ISABELLE JACQUES : Mais on les a consultés
6 après coup.

7 Me MICHAEL MORRIS : Bon, après coup. Si je
8 comprends bien, ils ne se sentaient pas à l'aise avec les
9 dispositions concernant les assurances dans l'ordonnance.

10 ASM ISABELLE JACQUES : Ils ont pris la décision
11 de ne pas partager l'information concernant les gens
12 propriétaires des véhicules, qui participaient aux activités
13 illégales. Et à mon avis, c'était la bonne décision.

14 Lorsque nous avons rédigé la politique et la loi,
15 une des intentions était d'encourager les gens de partir et de
16 cesser leurs activités illégales.

17 Me MICHAEL MORRIS : Bon, je voudrais maintenant
18 parler du rapport institutionnel des caisses populaires. On dit
19 que les caisses populaires représentent 44 % de la part du
20 marché, êtes-vous au courant de cela ?

21 COMMISSAIRE ROULEAU : Écoutez, votre temps est
22 écoulé, il faudra être bref.

23 Me MICHAEL MORRIS : Étiez-vous au courant de
24 cette part du marché de 44 % qui était détenue par les caisses
25 populaires ?

26 SM MICHAEL SABIA : Et bien, on sait que les
27 caisses populaires ont une grande présence en Saskatchewan et
28 dans d'autres provinces, et ce depuis très longtemps.

1 **Me MICHAEL MORRIS** : Dernière question, vous êtes
2 d'accord pour dire que les assureurs et les caisses populaires
3 sont régies par le fédéral, sont assujettie par aux lois
4 fédérales ?

5 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

6 **Me MICHAEL MORRIS** : Merci, ce sont toutes mes
7 questions.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU** : On passe maintenant au JCCF
9 and Democracy Fund.

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HATIM KHEIR :**

11 **Me HATIM KHEIR** : Bonjour. Je suis Hatim Kheir,
12 avocat pour le *Justice Centre for Constitutional Freedoms*. Mes
13 questions seront pour Madame Jacques. Au risque de dire
14 l'évident, tout ceci, c'est une première pour vous.

15 **ASM ISABELLE JACQUES** : Et bien ces événements
16 n'étaient pas ordinaires, non.

17 **Me HATIM KHEIR** : Alors vous deviez quelles lois
18 et quels règlements on pourrait invoquer pour régler la
19 situation ?

20 **ASM ISABELLE JACQUES** : Il fallait voir quels
21 outils étaient à notre disposition, d'une perspective
22 financière.

23 **Me HATIM KHEIR** : À la lumière de tout l'argent
24 qui venait pour appuyer le Convoi, c'est ça ?

25 **ASM ISABELLE JACQUES** : Et bien, les gens ont
26 commencé à contribuer beaucoup à ce programme de
27 sociofinancement, et on voulait s'assurer que ce soit un
28 événement non violent.

1 **Me HATIM KHEIR** : Écoutez, un des témoins a dit
2 que tout cela les a pris de court, j'imagine que c'était la même
3 chose pour vous ?

4 **ASM ISABELLE JACQUES** : Et bien oui, on était un
5 peu surpris. On était en train de préparer le budget à l'époque
6 et là on a lu les journaux et on recevait toutes sortes
7 d'informations.

8 **Me HATIM KHEIR** : Vous étiez surpris par le nombre
9 de gens qui contribuaient ?

10 **ASM ISABELLE JACQUES** : Écoutez, je ne sais pas
11 combien de personnes ont contribué, mais je sais que les sommes
12 étaient importantes.

13 **Me HATIM KHEIR** : Afin de voir ce que votre bureau
14 pouvait faire, vous avez constaté qu'il y avait des lacunes dans
15 les lois et vous n'aviez pas les outils qu'il vous fallait.

16 **ASM ISABELLE JACQUES** : Bien nous avons travaillé
17 avec d'autres associations internationales et nous avons appris
18 que les plateformes de sociofinancement et autre chose de ce
19 genre n'étaient pas couvertes par la loi.

20 **Me HATIM KHEIR** : Et vous parlez, quand vous
21 parlez d'autres choses, vous parlez de blanchiment de fonds et
22 ce genre de choses là, et la loi qui s'applique à ça ?

23 **ASM ISABELLE JACQUES** : C'est exact.

24 **Me HATIM KHEIR** : Vous dites qu'il n'y avait rien
25 qui s'appliquait au sociofinancement, mais la loi s'applique aux
26 banques, oui ?

27 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

28 **Me HATIM KHEIR** : Alors lorsque les fonds d'un

1 sociofinancement se rendaient aux banques, ce serait assujetti
2 aux lois ?

3 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

4 **Me HATIM KHEIR** : Mais là, la loi n'était pas
5 utilisée concernant les fonds qui avaient été reçus par des
6 banques.

7 **ASM ISABELLE JACQUES** : Et bien les produits de la
8 criminalité sont un sujet si l'argent n'avait pas été vérifié
9 par CANAFE. Il est possible que l'information ait été partagée,
10 je ne le sais pas.

11 **Me HATIM KHEIR** : Mais une partie de la raison
12 pour laquelle cette loi n'a pas été considérée, c'est parce
13 qu'il ne s'agissait pas de financement d'activités terroristes.

14 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je ne peux le dire, je ne
15 sais pas quelles informations ont été partagées à l'époque,
16 CANAFE le saurait.

17 **Me HATIM KHEIR** : Voyons maintenant du point de
18 vue de ce que faisait votre bureau. La *Loi sur les mesures*
19 *d'urgence* interdisait toute une série de mesures,
20 essentiellement, fournir des fonds à des personnes désignées.

21 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

22 **Me HATIM KHEIR** : Les personnes désignées étaient
23 donc des personnes qui participaient à des rassemblements
24 interdits par les règlements sur les mesures d'urgence, qui
25 interdisait la participation à certains types de rassemblements.

26 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

27 **Me HATIM KHEIR** : Donc on identifie là une
28 nouvelle catégorie d'application.

1 **ASM ISABELLE JACQUES** : Nous n'avons pas été
2 impliqués dans la rédaction des règlements, nous étions
3 impliqués dans ce qui est devenu le décret sur les mesures
4 économiques.

5 **Me HATIM KHEIR** : Le décret sur les mesures
6 économiques fonctionne en s'appuyant sur les règlements.

7 **ASM ISABELLE JACQUES** : Ce qui est... décrit comme
8 vous l'avez dit... Nous n'avons pas travaillé sur ces règlements,
9 vous faites référence à quelle section ?

10 **Me HATIM KHEIR** : La Section 1 du règlement sur
11 les mesures d'urgence identifie une personne désignée.

12 **ASM ISABELLE JACQUES** : Exact.

13 **Me HATIM KHEIR** : Les activités identifiées dans
14 les Sections 2 à 5 sont des activités qui n'étaient pas prévues
15 précédemment dans le cadre de la *Loi sur le recyclage des*
16 *produits de la criminalité*.

17 **ASM ISABELLE JACQUES** : Mais je ne comprends pas
18 le lien, pouvez-vous répéter votre question ?

19 **Me HATIM KHEIR** : Les dispositions sur le gel de
20 fonds s'appliquent maintenant à de nouvelles catégories de
21 personnes qui n'étaient pas couvertes auparavant par la *Loi sur*
22 *le recyclage des produits de la criminalité et financement des*
23 *activités terroristes*.

24 **ASM ISABELLE JACQUES** : L'objectif était
25 d'élargir, on ne changeait rien à la loi, si ce n'est élargir
26 son application aux prestataires de paiements aux plateformes
27 qui devaient s'inscrire si elle détenait des biens, des fonds,
28 appartenant aux personnes désignées. Donc c'était une

1 application très étroite.

2 **Me HATIM KHEIR** : D'accord, mais ce que je veux
3 dire, c'est que cette catégorie de personnes désignées
4 n'existait pas au terme de la loi.

5 **ASM ISABELLE JACQUES** : Non, pas à ma
6 connaissance.

7 **Me HATIM KHEIR** : Pour ce que votre bureau faisait
8 avant l'application de la *Loi sur les mesures d'urgence*, je
9 suppose que ça devait être assez frustrant, compte tenu du
10 manque d'outils pour réagir face à la situation.

11 **ASM ISABELLE JACQUES** : Non, ce n'est pas
12 frustrant, tous les ministères essayaient de contribuer à la
13 recherche d'une solution.

14 **Me HATIM KHEIR** : Et à ce moment-là, vous n'aviez
15 pas les outils nécessaires pour arrêter les dons.

16 **ASM ISABELLE JACQUES** : On ne voulait pas arrêter
17 les dons, ce n'était pas l'objectif, mais nous n'avions pas les
18 outils pour demander aux prestataires de services financiers de
19 revoir leur relation avec leurs clients, ou de geler des comptes
20 bancaires. Et la *Loi sur le recyclage des produits de la*
21 *criminalité et financement des activités terroristes* ne
22 s'appliquent pas aux plateformes de sociofinancement. Vous savez
23 certainement que le CANAFE n'a pas pouvoir d'exécution.

24 **Me HATIM KHEIR** : Peut-être qu'on pourrait prendre
25 du recul. Je me souviens dans votre témoignage, il a été indiqué
26 que les mesures d'urgence économiques avaient deux objectifs, le
27 premier, interrompre le flux d'argent pour soutenir la
28 manifestation, et deuxièmement, avoir un effet dissuasif sur les

1 manifestants. Exact ?

2 **ASM ISABELLE JACQUES** : Exact.

3 **Me HATIM KHEIR** : Quant au premier objectif, donc
4 les fonds arrivaient via des plateformes de sociofinancement.

5 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

6 **Me HATIM KHEIR** : Nous avons entendu il y a
7 quelques semaines le fait que, bon, ça coûte des milliers de
8 dollars pour payer le carburant d'un camion qui traverse le pays
9 et c'est l'un des endroits où l'argent des dons allait, exact ?
10 Le carburant ?

11 **ASM ISABELLE JACQUES** : C'est ce que j'ai entendu
12 dans les nouvelles.

13 **Me HATIM KHEIR** : Et puis il y avait les dépenses
14 d'alimentation, de logement ?

15 **ASM ISABELLE JACQUES** : Personnellement, je n'en
16 ai pas eu connaissance, mais j'ai lu ces nouvelles.

17 **Me HATIM KHEIR** : Donc, les personnes qui
18 faisaient ces dons, c'était leur façon de soutenir les
19 démarches.

20 **ASM ISABELLE JACQUES** : J'imagine.

21 **Me HATIM KHEIR** : Donc ces personnes ne pouvaient
22 pas se rendre à Ottawa et c'était leur façon de participer à une
23 activité dans laquelle ils croyaient.

24 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je suppose que oui.

25 **Me HATIM KHEIR** : En fin de compte, il s'agissait
26 d'empêcher les Canadiens d'exprimer leur soutien aux
27 manifestants.

28 **ASM ISABELLE JACQUES** : Je ne suis pas en

1 désaccord. Les gens peuvent faire des dons, la seule restriction
2 qui était imposée, c'était de soutenir des activités illégales.

3 **Me HATIM KHEIR** : Hier, M. Ossowski, et M. Sabia a
4 dit aujourd'hui que les activités ont été rendues illégales par
5 la *Loi sur les mesures d'urgence*. Donc, jusqu'à présent, jusqu'à
6 cette date, les gens soutenaient des manifestants.

7 **SM MICHAEL SABIA** : L'application de la *Loi sur*
8 *les mesures d'urgence* s'est appliquée à partir de son
9 invocation. Il n'y avait pas un effet rétroactif. Ça visait
10 uniquement les dons qui allaient appuyer les activités qui
11 étaient devenues illégales.

12 **Me HATIM KHEIR** : Le fonctionnement de ces
13 règlements contenu dans le décret était de déclarer une
14 manifestation illégale, et ensuite, de bloquer les fonds qui
15 soutenaient cette manifestation.

16 **SM MICHAEL SABIA** : L'objectif est, comme je l'ai
17 dit, était d'arriver à une fin pacifique d'activités qui avaient
18 été déclarées illégales et il fallait mettre un terme pour
19 toutes les raisons que j'ai évoquées ce matin, je ne répéterai
20 pas, pour arriver à une conclusion pacifique.

21 **Me HATIM KHEIR** : Mon temps est écoulé. Madame
22 Jacques, une dernière question.

23 Le premier objectif, empêcher les fonds de
24 soutenir les manifestants, ce n'était même pas nécessaire parce
25 que la Banque TD avait déjà bloqué des fonds.

26 **ASM ISABELLE JACQUES** : À l'époque, nous ne
27 savions pas ce qui se passait exactement à la Banque TD, mais ça
28 ne veut pas dire que lorsqu'une banque a pris des mesures,

1 l'argent ne peut pas circuler autrement.

2 **Me HATIM KHEIR** : Et vous savez, et c'est indiqué
3 dans votre témoignage institutionnel, le Procureur général de
4 l'Ontario avait obtenu un décret de blocage pour les fonds
5 détenus par Mme Lich, M. Garrah, ou M. Dichter.

6 **SM MICHAEL SABIA** : Mais ça s'appliquait
7 uniquement en Ontario, effectivement. Donc comme ma collègue l'a
8 dit, l'argent peut circuler à travers tout le pays, l'action
9 prise par un gouvernement provincial ne règle pas le problème.
10 Le gouvernement fédéral adopte une approche plus large, c'est la
11 seule façon de contrôler une situation où l'argent peut circuler
12 dans tous les sens.

13 **Me HATIM KHEIR** : Pourquoi dites-vous que le
14 décret s'appliquait uniquement à l'Ontario ?

15 **SM MICHAEL SABIA** : C'était ma compréhension du
16 décret. Bon, peut-être que... je ne suis pas un avocat, je peux me
17 tromper, mais je croyais que... mais l'application ne concernait
18 que la province de l'Ontario.

19 **Me HATIM KHEIR** : Bon, mon temps est écoulé, je
20 vous remercie.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Représentant du
22 gouvernement de l'Alberta.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEPHANIE BOWES :**

24 **Me STEPHANIE BOWES** : Bonjour, Stephanie Bowes,
25 avocate pour la province de l'Alberta. J'aimerais avoir des
26 précisions sur un point. Évaluation des impacts économiques du
27 blocus de Coutts tenait-il compte du trafic commercial qui
28 serait normalement passé par ce point d'entrée et qui a été

1 détourné vers d'autres points d'entrées ?

2 **ASM RHYS MENDES** : Implicitement, nous avons tenté
3 d'en tenir compte, mais on n'a pas de modélisation explicite.
4 Nous supposons à un détournement équivalent à ce qui se passait
5 au pont Ambassador.

6 **Me STEPHANIE BOWES** : Alors vous avez tiré des
7 conclusions à partir de ce qui se passait à Ambassador, plutôt
8 qu'à partir de données de l'Alberta.

9 **ASM RHYS MENDES** : Nous l'avons adapté en fonction
10 du trafic qui passe par Coutts pour avoir une évaluation, mais
11 ce n'est pas une modélisation exacte du trafic au poste de
12 frontière à Coutts.

13 **Me STEPHANIE BOWES** : Je vous remercie, ce sont
14 toutes mes questions.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Coalition Ottawa.

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTINE JOHNSON :**

17 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Bonjour, je m'appelle
18 Christine Johnson, je suis l'avocate de la Coalition d'Ottawa.
19 J'ai quelques brèves questions à vous poser.

20 Est-ce qu'on peut afficher un document
21 SSM.CAN.00001319_REL .0001 ? En attendant le document, j'ai une
22 question qui s'adresse à un des membres du panel qui m'aidera à
23 comprendre le document.

24 C'est un courriel du 14 février. Si on va à la
25 page 2, on voit que le courriel vient du bureau d'une personne
26 du cabinet de la vice-première ministre et ministre des
27 Finances.

28 Ce courriel en fait, vise à communiquer de

1 l'information sur les noms de 201 compagnies de camionnage, qui
2 ont été identifiées comme participant au blocus à Ottawa. Et le
3 courriel indique lesquelles de ces 201 compagnies ont accès à la
4 subvention salariale d'urgence. Et donc, 45 de ces
5 201 compagnies bénéficiaient de cette subvention. Alors ma
6 question est de savoir si vous étiez au courant que cette
7 information était recueillie et à quel effet.

8 **SM MICHAEL SABIA** : Je ne suis pas au courant et
9 c'est la première fois que je vois ce document. Il serait
10 préférable d'en traiter avec le bureau de la ministre.

11 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Et je dirais que le
12 document SSM.CAN.00001320, bon nous n'avons pas besoin de
13 l'afficher, compte tenu de la réponse du panel.

14 Un autre document, j'espère que vous pourrez
15 m'aider cette fois, il s'agit de clarifier un témoignage que
16 vous avez fourni. Les données agrégées que le ministère recevait
17 après l'invocation de la loi. Environ 280 comptes ont été gelés.
18 Je pense que c'est le chiffre qui est mentionné dans votre
19 rapport institutionnel également.

20 Et ce sont des comptes qui ont été gelés entre le
21 13 et le 24 février.

22 **SM MICHAEL SABIA** : En fait, c'est une période
23 encore plus courte, je crois que le 21 ou 22 février, la GRC
24 avait indiqué aux banques, étant donné les progrès dans la fin
25 des perturbations, donc tous ces comptes devaient être dégelés.
26 Donc, c'est uniquement dans la période... la *Loi sur les mesures*
27 *d'urgence* est entrée en vigueur est entrée en vigueur le 15 et
28 le dégel a été demandé le 20 ou le 21 février.

1 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Vous avez indiqué
2 également qu'à la connaissance du ministère, aucun des donateurs
3 n'ont vu leurs comptes gelés. Donc les 280 comptes gelés étaient
4 d'autres personnes.

5 **SM MICHAEL SABIA** : Oui, c'était notre
6 compréhension. Nous n'étions pas impliqués, nous n'avions pas
7 des informations au niveau individuel, mais c'est ce que nous
8 avons compris.

9 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Les prestataires de
10 services financiers ont indiqué que ces 280 comptes
11 représentaient différents produits financiers; des comptes
12 d'épargne, des comptes chèque, des cartes de crédit, est-ce
13 exact ?

14 **SM MICHAEL SABIA** : Exact.

15 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Le nombre total
16 d'individus, d'entités, qui ont vu leur compte gelé selon le
17 décret, était probablement inférieur à 200. Il y avait
18 280 comptes, mais des individus pouvaient avoir plusieurs
19 comptes.

20 **SM MICHAEL SABIA** : C'est exact. Donc le chiffre
21 serait bien plus petit.

22 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Document
23 SSM.CAN.00000209_REL .0001. Je pense que mes collègues de l'ACLC
24 vous ont déjà présenté un document à cet effet. Nous voyons ici
25 un courriel de Mme Jacques à Alex, je crois qu'il s'agit de Alex
26 Lawrence, et vous dites, le 22 février :

27 « La GRC a confirmé qu'ils ont remis
28 aux banques une liste de

1 57 individus/entités représentant un
2 total de 240 comptes financiers qui ne
3 sont plus impliqués dans les blocus.
4 Les banques ont confirmé qu'elles
5 allaient activement dégeler ces
6 comptes. »

7 Ces chiffres, on parle de 57 individus ou entités
8 représentant un total de 240 comptes. On voit le ratio. Alors
9 280 comptes correspondraient probablement à ce nombre
10 d'individus ou d'entités.

11 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui.

12 **Me CHRISTINE JOHNSON** : Merci. Ce sont toutes mes
13 questions.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Service de police de la
15 ville de Windsor.

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM McRAE :**

17 **Me THOMAS McRAE** : Merci, Monsieur le Commissaire.
18 Mon nom est Tom McRae, je représente le service de police de la
19 ville de Windsor.

20 Monsieur Sabia, dans les notes que j'ai prises
21 dans votre témoignage, c'est que le ministère... c'était un enjeu
22 majeur et le ministère des Finances voulait une conclusion
23 pacifique. Est-ce que c'est un bon résumé de votre témoignage ?

24 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

25 **Me THOMAS McRAE** : Vous avez dit également qu'une
26 fin pacifique est préférable à une fin non pacifique, c'est
27 exact ?

28 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

1 **Me THOMAS McRAE** : Est-ce que quelqu'un au
2 ministère des Finances a fait une modélisation du coût s'il n'y
3 avait pas eu de fin pacifique ?

4 **SM MICHAEL SABIA** : Non.

5 **Me THOMAS McRAE** : Ce sont toutes mes questions.
6 Je vous remercie.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Gouvernement du
8 Canada.

9 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEPHEN AYLWARD :

10 **Me STEPHEN AYLWARD** : Bon après-midi, je suis
11 Stephen Aylward, je suis un des avocats du gouvernement du
12 Canada.

13 Monsieur Sabia, un peu plus tôt aujourd'hui, vous
14 avez parlé d'une inquiétude au sujet du crédit pour les
15 véhicules électriques dans ce contexte. Pour ceux qui
16 connaissent mal cet enjeu, pourriez-vous élaborer davantage,
17 quelle était votre inquiétude ?

18 **SM MICHAEL SABIA** : Dans la législation
19 américaine, il y a toujours eu un certain niveau de subventions
20 pour les véhicules électriques et ce niveau de subvention était
21 assez faible côté américain et côté canadien. Il a été proposé
22 d'augmenter considérablement la subvention gouvernementale pour
23 les véhicules électriques qui seraient assemblés uniquement aux
24 États-Unis. Il s'agit d'une augmentation considérable.

25 Le problème pour nous, était que si tel était le
26 cas, l'assemblage des véhicules électriques qui seraient faits
27 aux États-Unis et non pas en Amérique du Nord, l'industrie
28 canadienne serait énormément désavantagée, et en tant que pays

1 beaucoup plus petit, nous devrions offrir une subvention
2 similaire ou bien à long terme ce secteur de l'industrie
3 automobile électrique se déplacerait aux États-Unis, alors que
4 c'est un secteur essentiel de l'économie canadienne.

5 Alors, on tentait de trouver une approche nord-
6 américaine pour l'assemblage des véhicules électriques, c'est
7 très important pour nous et pour la compagnie Ford et pour les
8 travailleurs de l'automobile. C'est une inquiétude qui avait été
9 exprimée aux États-Unis, à savoir que le Canada n'était plus un
10 partenaire fiable, ça nous a inquiétés, car si c'était la
11 perception politique, les chances de convaincre Washington
12 d'adopter une approche nord-américaine qui exige, bien sûr, une
13 confiance entre les partenaires pour la circulation des pièces
14 et des véhicules à travers la frontière, si nous ne parvenions
15 pas à les convaincre, il y aurait des conséquences économiques
16 très graves. 500 000 travailleurs directement et indirectement
17 sont présents dans ce secteur.

18 **Me STEPHEN AYLWARD** : Donc la proposition de ce
19 nouveau crédit pour les véhicules électriques aux États-Unis,
20 c'était une nouvelle décision ?

21 **SM MICHAEL SABIA** : Oui.

22 **Me STEPHEN AYLWARD** : Monsieur Mendes, vous avez
23 parlé des semi-conducteurs. L'approvisionnement en semi-
24 conducteurs pour le secteur automobile. Une problématique qui
25 s'était posée avant le blocus déjà. Est-ce que l'impact de la
26 pénurie de semi-conducteurs était similaire au Canada et aux
27 États-Unis, dans le secteur de l'automobile ?

28 **ASM RHYS MENDES** : À l'époque, étant donné que

1 certains semi-conducteurs devenaient rares, il fallait faire des
2 choix, à savoir vers quelles usines les semi-conducteurs
3 seraient acheminés. Et si je me souviens bien, ils étaient
4 surtout attribués à des usines aux États-Unis, ce qui affectait
5 les usines canadiennes.

6 **Me STEPHEN AYLWARD** : Comme nous le savons, le
7 pont Ambassador, le blocus a été levé au moment où la *Loi sur*
8 *les mesures d'urgence* a été invoquée. On sait qu'il y avait des
9 plans chez certains manifestants de rétablir un blocus. Alors
10 les impacts économiques pour les relations commerciales avec les
11 États-Unis, quels auraient été les impacts si un nouveau blocus
12 avait été instauré.

13 **SM MICHAEL SABIA** : Ce qui nous préoccupait à
14 l'époque, c'était non seulement le pont Ambassador, mais une
15 perturbation dans un site il était très probable que des
16 perturbations pourraient survenir ailleurs. Nous n'avions aucune
17 raison de croire que les perturbations étaient terminées
18 définitivement avant la décision gouvernementale de recourir à
19 la *Loi sur les mesures d'urgence*.

20 Et en fait, c'était un des facteurs importants,
21 il était impossible de savoir si on allait se trouver dans une
22 situation de perturbations tournantes à différents points
23 d'entrée. Si on en était arrivé là et si on n'avait pas pu gérer
24 une telle situation, je crois que la réaction aux États-Unis,
25 dans des états importants comme le Michigan ou au niveau
26 fédéral, aurait été une sérieuse remise en question de la
27 fiabilité du Canada comme partenaire commercial.

28 **ASM RHYS MENDES** : J'ajouterais que si le pont

1 Ambassador avait été bloqué une deuxième fois, les estimés de
2 Transport Canada, qui avaient été faits pour la première semaine
3 des perturbations étant donné que les inventaires avaient
4 baissés durant les perturbations, une nouvelle perturbation au
5 pont nous aurait mis dans une... une deuxième semaine, où, d'après
6 notre expérience précédente et les discussions qu'on avait eues
7 avec Transport Canada, ça pourrait avoir trois fois et demie
8 l'impact que ça avait eu durant la première semaine.

9 **SM MICHAEL SABIA** : J'ajouterais un point. On
10 parle de 0,1 à 0,2 de l'influence sur le PIB, on en parle de
11 façon très aseptisée, mais en fait, de quoi il s'agit ici
12 vraiment, et nous l'avions vécu, 0,1 à 0,2 qu'est-ce que ça veut
13 dire, pas seulement en termes de chiffres, ça veut dire des
14 mises à pied, réduction de revenu pour les travailleurs, des
15 communautés moins capables de dépendre de certaines compagnies.
16 Il y a des conséquences réelles, que ce soit dans l'automobile
17 ou l'alimentation.

18 Et puis ça permet aux travailleurs de payer leurs
19 dettes, de payer leurs hypothèques. Et aujourd'hui, on a parlé
20 de ceux qui étaient impliqués dans les blocages, mais quels sont
21 les droits de ceux qui subissent les conséquences de ces
22 manifestations ? Parce qu'eux, ils sont des victimes.

23 **Me STEPHEN AYLWARD** : On a dit plus tôt que
24 c'était une situation urgente, parce qu'il y avait des
25 conséquences économiques. Quelle était l'échelle temporelle de
26 cette situation ?

27 **SM MICHAEL SABIA** : Et bien dans un monde idéal,
28 les problèmes avaient déjà commencé à différents endroits du

1 pays, mais donc il y avait déjà des blocages. Et notre objectif,
2 en fait on y réfléchissait, disons sur une période de plusieurs
3 jours, d'une semaine ou même plus. Et je reviens à ce que mon
4 collègue a dit, particulièrement dans l'industrie automobile, le
5 coût semaine par semaine avait tendance à gonfler, et c'est ça
6 qu'on voulait éviter. On ne voulait pas qu'il y ait de
7 conséquences à long terme de ce côté-là.

8 **Me STEPHEN AYLWARD** : Je change de sujet un peu,
9 vous avez mentionné au gouvernement de la Saskatchewan que le
10 gouvernement a consulté la GRC après les mesures. Est-ce que
11 vous avez eu des consultations sur la sécurité avant qu'elle
12 soit adoptée ?

13 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui, on a eu des
14 discussions avec la sécurité publique à cet égard.

15 **Me STEPHEN AYLWARD** : Alors on a dit que le
16 ministère des Finances n'avait aucune responsabilité quant à la
17 nature des comptes qui étaient bloqués et est-ce que le
18 ministère avait des Finances avait des renseignements sur les
19 gens qui étaient impliqués dans les barrages. Est-ce que vous
20 aviez les moyens d'avoir cette information ?

21 **SM MICHAEL SABIA** : Non, nous n'avions pas de
22 renseignements à l'époque. En fait, pour protéger la vie privée
23 des gens, on n'a pas accès à ce genre de choses.

24 **Me STEPHEN AYLWARD** : Mais qui pourrait avoir
25 accès à ce moment-là à ce genre de renseignements ?

26 **SM MICHAEL SABIA** : Les forces de l'ordre.

27 **Me STEPHEN AYLWARD** : On vous a montré ce qui a
28 été divulgué par le commissaire Beaudoin et on parle de deux

1 institutions financières. Donc là, il y a eu divulgation par la
2 GRC et on ne savait pas si les gens dont le nom avait été
3 divulgué s'adonnaient à des activités illégales.

4 **ASM ISABELLE JACQUES** : Non, à l'époque nous avons
5 eu des mesures pour s'assurer d'abord que l'on pouvait échanger
6 des renseignements au niveau de la GRC et des organismes
7 intéressés.

8 **Me STEPHEN AYLWARD** : Alors, est-ce que vous êtes
9 au courant de situations dans lesquelles il y a eu une erreur
10 d'identité, par exemple pour le blocage des comptes ?

11 **ASM ISABELLE JACQUES** : Non.

12 **Me STEPHEN AYLWARD** : En ce qui concerne la
13 décision d'utiliser une approche hybride, c'est-à-dire sans
14 donner une liste de noms, mais on a dit que cela permettait
15 d'utiliser les algorithmes des systèmes en termes que ces
16 institutions avaient. Alors quel genre de données est accessible
17 par ces institutions, par exemple pour la GRC, pour déterminer
18 si quelqu'un est impliqué dans des activités illégales ?

19 **ASM ISABELLE JACQUES** : Les banques et les
20 institutions financières utilisent leurs algorithmes pour
21 détecter par exemple la fraude ou les activités frauduleuses sur
22 des cartes de crédit, de façon régulière. Ils ont des outils qui
23 permettent de détecter ce genre d'activités et de bloquer les
24 comptes tant que la situation n'a pas été résolue.

25 **Me STEPHEN AYLWARD** : Et là, vous analysez les
26 données de transactions par exemple.

27 **ASM ISABELLE JACQUES** : Exact.

28 **Me STEPHEN AYLWARD** : Donc si une personne faisait

1 don d'un million de dollars pour un blocage illégal à Ottawa,
2 c'est une information que les institutions financières
3 pourraient avoir, mais que la GRC n'aurait pas.

4 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui, c'est une
5 possibilité, surtout si le montant est élevé.

6 **SM MICHAEL SABIA** : Pour poursuivre, c'est
7 pourquoi la combinaison de ces deux choses, l'information des
8 forces de l'ordre et les données des institutions financières,
9 les deux ensembles permettent de maximiser la précision de ces
10 mesures. Et la précision est importante ici. C'est une hyper
11 méthodologie qui donne de bons résultats.

12 **Me STEPHEN AYLWARD** : Et si cette approche avait
13 été utilisée pour bloquer les comptes lorsque les gens étaient
14 sur la liste de la GRC, est-ce que les institutions financières
15 n'auraient pas pu débloquer les comptes tant que les noms
16 étaient sur la liste ?

17 **ASM ISABELLE JACQUES** : Exact.

18 **Me STEPHEN AYLWARD** : Donc avec cette approche
19 hybride, que vous avez expliquée plus tôt, les institutions
20 financières pouvaient débloquer les comptes sans attendre de
21 nouveaux renseignements.

22 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui, c'était une partie
23 importante du travail que nous avons fait. Les institutions
24 financières avaient l'obligation de réviser régulièrement
25 l'information dont ils disposaient, en particulier lorsqu'il y
26 avait blocage des comptes. Compte tenu des renseignements qu'ils
27 avaient.

28 **Me STEPHEN AYLWARD** : Au niveau de la portée

1 nationale des mesures économiques, ça s'appliquait aux
2 institutions financières désignées, sans tenir compte des
3 blocages qui pouvaient exister dans telle ou telle province.
4 Pourquoi était-il important d'avoir des mesures qui s'appliquent
5 partout au pays ?

6 **ASM ISABELLE JACQUES** : C'était très important,
7 parce qu'on ne savait pas qui avait donné, combien et dans
8 quelle province. Mais il y avait également des fonds qui
9 provenaient de l'extérieur du Canada, on ne savait pas trop où
10 ils allaient ces fonds. Donc, c'est important parce qu'avec le
11 déplacement de l'argent ça pouvait se retrouver n'importe où au
12 pays, y compris les fonds pour des activités illégales. Donc
13 c'était pour cette raison.

14 **Me STEPHEN AYLWARD** : En ce qui concerne l'avis de
15 blocage de comptes, Monsieur Sabia, vous avez mentionné plus tôt
16 que le premier ministre était clair qu'on avait dit que les gens
17 pouvaient voir leurs comptes bloqués s'ils continuaient à
18 participer à des activités illégales.

19 Comment ces gens-là ont-ils été informés ?

20 **SM MICHAEL SABIA** : Je pense que ce commentaire a
21 été fait relativement tôt le 14 et le premier ministre a annoncé
22 l'intention de mettre en place l'état d'urgence et la loi
23 correspondante, et cela a fait l'objet évidemment, d'une
24 diffusion immédiate par les médias.

25 **Me STEPHEN AYLWARD** : Et vous avez indiqué qu'un
26 avis avait été donné aux protestataires et les policiers ont
27 averti les protestataires ?

28 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui, la GRC avait informé

1 les gens qui étaient sur la Colline, je ne sais pas pour
2 ailleurs, mais qu'on pouvait bloquer leur comptes s'ils
3 poursuivaient leur protestation.

4 **SM MICHAEL SABIA** : Et il y a beaucoup de
5 considérations anecdotales que l'on a entendues par la suite,
6 les agents de la GRC ont parlé aux camionneurs qui manifestaient
7 et leur ont donné l'opportunité de dire qu'ils partaient. Et là,
8 les protestataires disaient : « On s'en va demain, on va bientôt
9 partir. » Et les services de police étaient relativement
10 flexibles, avaient une certaine souplesse si les gens
11 promettaient de partir. Et donc là on pouvait mettre la pédale
12 douce sur les blocages de comptes. Donc cela a permis aux gens
13 de faire le nécessaire pour rentrer chez eux.

14 **Me STEPHEN AYLWARD** : Madame Jacques, quand les
15 mesures ont été conçues... quelle était l'idée pour comment
16 quelqu'un pouvait faire débloquer ses comptes ?

17 **ASM ISABELLE JACQUES** : Et bien il y avait
18 plusieurs solutions, mais tout dépendait des besoins de la
19 personne. Si la personne cesse ses activités illégales, elle
20 pouvait contacter sa banque et dire qu'il n'était plus sur place
21 et qu'il ne participait plus aux manifestations. Ou bien la GRC
22 pouvait transmettre les renseignements au secteur bancaire.

23 (COURTE PAUSE)

24 **Me STEPHEN AYLWARD** : La définition d'une personne
25 désignée, c'est une personne qui participe à des activités
26 prévues aux articles 2 à 5 de la *Loi sur les mesures d'urgence*.
27 Est-ce correct de dire qu'une personne cesse d'être une personne
28 désignée dès qu'elle cesse de participer à de telles activités ?

1 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui, effectivement c'est
2 exact. Dès que la personne cesse ses activités, on peut
3 débloquer le compte. C'est aussi facile de débloquer que de
4 bloquer le compte.

5 **Me STEPHEN AYLWARD** : Mon collègue du CCF a
6 indiqué que l'objet n'était pas de bloquer la monnaie des gens
7 pour acheter de l'épicerie. Comment fait-on la différence entre
8 l'argent qui va à l'épicerie et l'argent qui permet de financer
9 des activités illégales ?

10 **ASM ISABELLE JACQUES** : Et bien on n'a pas
11 l'information nécessaire pour ce faire. Il est difficile donc,
12 de rédiger une législation ou une documentation à cet égard.

13 **Me STEPHEN AYLWARD** : Il me manque un petit peu de
14 temps, est-ce que je peux avoir un supplément s'il vous plait ?

15 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Oui.

16 **Me STEPHEN AYLWARD** : Merci. En ce qui concerne
17 les différentes mesures à prendre, il a été suggéré plus tôt que
18 certaines des campagnes étaient déjà couvertes par une
19 ordonnance de l'Ontario. Et on a noté en particulier les
20 situations qui pouvaient se produire en Ontario ou en extérieur.
21 Y a-t-il des raisons particulières pour lesquelles des mesures
22 de ce genre étaient nécessaires ?

23 Autrement dit, pourquoi l'Ontario a-t-il émis une
24 ordonnance ?

25 **ASM ISABELLE JACQUES** : Il y avait toujours un
26 risque que les fonds soient utilisés pour une autre plateforme,
27 un autre type de manifestation et il y a différentes façons dont
28 ça pourrait être utilisé. Donc on ne savait pas trop où on s'en

1 allait à l'époque. Et donc, une seule ordonnance juridique ne
2 pouvait pas couvrir tous les cas de figure.

3 **Me STEPHEN AYLWARD** : Est-ce que vous avez songé
4 également aux cryptomonnaies pour le financement ?

5 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui. On savait qu'il y
6 avait de l'argent qui passait en cryptomonnaie et on voulait
7 s'assurer aussi que c'était surveiller et qu'on pouvait suivre
8 les choses de ce côté-là.

9 **Me STEPHEN AYLWARD** : Alors j'ai presque fini le
10 temps qui m'est accordé. Vous saviez qu'il y avait beaucoup de
11 rapports des médias concernant la décision de GoFundMe, de
12 cesser sa campagne sur cette plateforme.

13 **ASM ISABELLE JACQUES** : Oui, j'en avais entendu
14 parler.

15 **Me STEPHEN AYLWARD** : Et bon, je n'ai pas le temps
16 d'entrer dans les détails, un des exemples serait
17 PB.CAN.00001797_REL .0001, qui commence à cinq minutes cinq
18 secondes.

19 Merci, Monsieur le Commissaire.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci, y a-t-il un ré-
21 interrogatoire ?

22 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me GORDON CAMERON :**

23 **Me GORDON CAMERON** : Merci. Très brièvement. Pour
24 vous, Monsieur Sabia et Madame Jacques, vous savez sans doute
25 que le Commissaire a l'obligation de voir vers l'avenir et de
26 faire des recommandations selon les leçons tirées, et je me
27 demande si vous pourriez peut-être nous parler des leçons
28 tirées, plus particulièrement des mesures prises par les

1 institutions financières.

2 Nous avons entendu vos témoignages, Madame
3 Jacques, vous aviez très peu de temps pour préparer ces
4 recommandations, et je sais que vous, Monsieur Sabia, vous avez
5 dû consulter avec toutes sortes d'institutions financières pour
6 voir comment ils allaient agir très vite. Mais si on regarde
7 vers l'avenir, pensez-vous que le ministère des Finances aurait
8 trouvé utile d'avoir un protocole en place au cas où cette
9 situation se produirait à nouveau à l'avenir ?

10 Y a-t-il des choses dont vous tiendriez compte si
11 vous deviez agir en cas de situation semblable à l'avenir ?

12 **ASM ISABELLE JACQUES** : Si nous avions eu plus de
13 temps pour rédiger la politique à l'époque, on aurait peut-être
14 prévu des exceptions pour certaines sommes d'argent, en ce qui
15 concerne le gel des comptes. C'est quelque chose qu'on aurait
16 fait. Quant à la liste des personnes désignées, même s'il n'y
17 avait aucune disposition concernant la liste qu'on a reçue de la
18 GRC, concernant certaines personnes, on pourrait peut-être y
19 songer, mais on ne veut pas perdre la capacité des institutions
20 financières de faire leurs propres vérifications. On pourrait
21 peut-être y réfléchir, on peut voir comment on pourrait peut-
22 être organiser une liste qu'on pourrait partager, mais il
23 faudrait y penser.

24 **SM MICHAEL SABIA** : Pour ma part, on tire toujours
25 leçons de ces expériences. Cette expérience était des plus
26 inhabituelles. Je parle au nom du ministère des Finances,
27 écoutez, on serait idiots de ne pas tirer leçon de tout ceci.
28 Nous avons fait ce qu'il y avait à faire dans une période très

1 serrée. L'histoire montre qu'en prenant les mesures que nous
2 avons prises nous avons pu minimiser les dégâts à l'économie
3 nationale. Et cela veut dire minimiser les dégâts subits par les
4 individus. On ne parle pas juste des entreprises, on parle des
5 travailleurs. Il ne faut pas oublier cela lorsqu'on parle du
6 point 1 ou point 2. Il s'agit de vraies personnes ici.

7 Est-ce qu'on peut songer à des protocoles si on
8 se retrouve dans ce genre de situation à nouveau, et oui, on
9 aurait été peut-être en meilleure posture si on avait réfléchi
10 au protocole à l'avance ? Mais les circonstances peuvent varier
11 bien sûr. Est-ce qu'on aurait pu améliorer nos réactions ? Oui,
12 bien sûr, mais il y a toujours la lucidité rétrospective. Je ne
13 vais pas en dire plus, sauf pour dire que dans les
14 circonstances, nous avons pu éviter des conséquences très, très
15 graves pour des millions de personnes qui auraient pu être
16 durement touchées par ceci.

17 **Me GORDON CAMERON** : Merci beaucoup pour vos
18 réponses. Merci beaucoup, Monsieur le Commissaire.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Moi je voudrais ajouter
20 quelque chose à la dernière question, concernant les réformes et
21 ce qu'on vise pour l'avenir. Et j'irai un peu plus loin pour
22 parler de la *Loi sur les mesures d'urgence*. On pourrait débattre
23 des préoccupations que vous avez exprimées aujourd'hui. Ces
24 préoccupations sont-elles visées par la loi ? C'est-à-dire
25 l'impact financier dont vous avez parlé ?

26 Voici ma question, avez-vous des recommandations
27 ou des suggestions à propos de la loi elle-même, concernant des
28 précisions possibles sur cette question ? Pensez-vous que ce

1 serait utile ? Savez-vous comment on pourrait procéder ? Est-ce
2 que des préoccupations financières que vous avez décrites
3 feraient l'objet d'une autre *Loi sur les mesures d'urgence* ?
4 Parce qu'en ce moment, il n'y a qu'une seule loi et il y a des
5 aspects qui ne toucheraient pas les aspects financiers que vous
6 venez de décrire.

7 **SM MICHAEL SABIA** : Écoutez, ma réponse est un peu
8 biaisée. Écoutez, moi, je pense bien sûr au bien-être des gens,
9 c'est ça l'économie. D'une façon ou d'une autre. Et vous êtes en
10 meilleure posture que nous de décider. Et si ça se trouve dans
11 une ordonnance publique, ou ailleurs, écoutez, moi je ne vais
12 pas m'immiscer là-dedans parce que je ne suis pas expert dans le
13 domaine.

14 Mais est-ce que je pense que les menaces à
15 l'économie nationale du Canada méritent d'être incorporées d'une
16 façon ou d'une autre dans ce genre de structure juridique, ma
17 réponse est un oui, clair et net. Parce que ces choses sont très
18 importantes pour les Canadiens. Alors ma réponse est oui, et
19 s'il y a de l'ambiguïté sur ces questions, je pense que ce
20 serait bien d'essayer de se débarrasser de cette ambiguïté. Si
21 elle existe.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Je ne dis pas que c'est le
23 cas, je voulais juste obtenir votre opinion, que j'apprécie
24 beaucoup. Je pense que c'est ma seule question.

25 Je vous remercie infiniment pour votre
26 témoignage, d'être venu, d'avoir pris le temps de nous donner la
27 perspective du ministère des Finances.

28 Je crois qu'on devrait peut-être prendre la

1 pause, pendant qu'on se prépare à accueillir le prochain témoin.

2 Prenons cinq minutes, revenons une fois les témoins installés.

3 **LA GREFFIÈRE** : The Commission is in recess for
4 five minutes. La Commission est levée pour cinq minutes.

5 --- L'audience est suspendue à 15:18

6 --- L'audience est reprise à 15:25

7 **LA GREFFIÈRE** : Order. À l'ordre. The Commission
8 is reconvened. La Commission reprend.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Allez-y.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Je suis Shantona
11 Chaudhury pour la Commission. Nous allons maintenant entendre
12 Jody Thomas, conseillère à la sécurité nationale pour le premier
13 ministre.

14 **LA GREFFIÈRE** : Madame Thomas, voulez-vous être
15 assermenté sur un document religieux ou affirmer ?

16 **Mme JODY THOMAS** : Document religieux, s'il vous
17 plait.

18 **LA GREFFIÈRE** : La Bible, le Coran ou la Torah ?

19 **Mme JODY THOMAS** : La Bible, s'il vous plait.

20 (COURTE PAUSE)

21 **LA GREFFIÈRE** : Donnez votre nom, s'il vous plait.

22 **Mme JODY THOMAS** : Jody Hazel Thomas, T-H-O-M-A-S.

23 **LA GREFFIÈRE** : Jurez-vous que le témoignage que
24 vous allez rendre devant cette Commission sera la vérité, toute
25 la vérité et rien que la vérité, que Dieu vous soit en aide ?

26 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

27 --- Mme JODY THOMAS, assermentée:

28 --- INTERROGATOIRE PRINCIPAL PAR Me SHANTONA CHAUDHURY :

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Bonjour, Madame Thomas.

2 Merci d'être venue. Quelques questions administratives.

3 Premièrement, vous vous souvenez d'avoir
4 participé à une rencontre le 30 août avec les avocats de la
5 Commission ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et certains collègues,
8 Michael MacDonald et Martin Green étaient à cette entrevue
9 aussi.

10 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est juste.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Après cette entrevue, le
12 conseil avait préparé un résumé de la réunion, WTS0000071.
13 Madame Thomas, pouvez-vous confirmer que vous avez lu ce résumé
14 et que c'est juste d'après ce que vous savez et ça contient
15 l'information donnée par vos collègues aussi, et eux aussi ils
16 en ont fait l'examen.

17 **Mme JODY THOMAS** : C'est juste.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Ensuite il y a le rapport
19 institutionnel du bureau du conseil privé. Vous savez sans doute
20 que le BCP a soumis un rapport institutionnel auprès de la
21 Commission ?

22 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Vous l'avez examiné ?

24 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et c'est juste, selon
26 vous ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : DOJ IR 00000013. Madame

1 Thomas, pouvez-vous dire à la Commission quel est le rôle du
2 conseiller en matière de sécurité nationale au premier
3 ministre ?

4 **Mme JODY THOMAS** : Ce poste a été créé après les
5 événements du 11 septembre afin de coordonner et de donner une
6 structure à la communauté de sécurité nationale, qui représente
7 un groupe de ministère, en collaboration avec les sous-chefs qui
8 travaillent de pair, de façon horizontale.

9 Après les événements de septembre, plusieurs
10 agences ont collaboré pour examiner les renseignements
11 confidentiels reçus. Dans mon rôle, je fais la coordination de
12 cette communauté de sécurité nationale. Je peux les convoquer à
13 des réunions, je peux leur poser des questions, je peux vraiment
14 les interroger sur certains dossiers. Alors je peux le faire
15 comme d'autres membres du bureau du conseil privé, et je donne
16 des conseils, et je donne des avis au premier ministre.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Lorsque vous parlez au
18 représentant des divers ministères et agences, à qui vous
19 adressez-vous ?

20 **Mme JODY THOMAS** : Et bien, ministère de la
21 Défense, Affaires mondiales, les Services frontaliers, le SCRS,
22 la GRC et l'établissement des communications du Canada. Ce sont
23 les joueurs principaux.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Au sein du secrétariat,
25 je pense qu'il y a quatre secrétariats distincts qui relèvent de
26 vous. Pouvez-vous nous en parler ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Oui. Il y a quatre
28 secrétariats, dont le premier c'est le secrétariat en cas

1 d'urgence, qui a été créé en novembre 2021. Ensuite, le
2 conseiller en matière de sécurité qui relève de moi,
3 l'assistant-secrétaire de la sécurité et intelligence, avec
4 Martin Green, et le secrétariat d'intelligence renseignements et
5 il relève de Mike MacDonald.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et ils relèvent de vous
7 et à qui vous rapportez-vous ?

8 **Mme JODY THOMAS** : Au premier ministre et au
9 greffier du conseil privé.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Pouvez-vous nous dire
11 quelques mots sur les canaux de communications ? Quelle est la
12 méthode de breffage que vous utilisez ?

13 **Mme JODY THOMAS** : Et bien chaque breffage ou
14 conseil passe par mon bureau comme conseillère à la sécurité
15 nationale et au renseignement.

16 Pour les breffages oraux ou discussions avec le
17 premier ministre, la greffière est dans la salle et elle entend
18 certainement ce dont je discute avec le premier ministre. Je ne
19 l'appelle pas directement. Tout ce que je dois transmettre au
20 premier ministre passe par la greffière.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Vous avez ce rôle à la
22 sécurité nationale et au renseignement NSIA, vous avez eu cette
23 fonction avant les événements du convoi.

24 **Mme JODY THOMAS** : Le 11 janvier 2022.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Où étiez-vous avant
26 cela ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Auparavant, j'étais sous-
28 ministre adjointe au ministère de la Défense depuis 2017.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et quels sont vos
2 antécédents ?

3 **Mme JODY THOMAS** : J'étais commissaire de la
4 Garde-côtière canadienne, et j'ai 35 ans d'expérience dans le
5 gouvernement fédéral.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Vous avez indiqué que
7 vous aviez un rôle pour regrouper ces différentes agences du
8 domaine de la sécurité nationale. Vos collègues de la sécurité
9 publique ont exposé leur rôle cette semaine et ils sont des
10 consommateurs de renseignements, ils n'en font pas la collecte.
11 Pourriez-vous élaborer un petit peu ? D'où viennent ces
12 renseignements ?

13 **Mme JODY THOMAS** : Les sources de renseignements,
14 il y a des sources ouvertes et des sources couvertes à travers
15 le SCRS, la GRC, le secrétariat des renseignements
16 internationaux, et ça, se sont des agences nationales. Et puis
17 il y a nos collègues des *Five Eyes*. Nous recevons des
18 renseignements que l'on analyse, donc de l'Australie, du
19 Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis. Nous
20 recevons aussi des informations de sources ouvertes de la part
21 d'universitaires, des médias sociaux. Pas autant que l'on
22 devrait. Surtout donc, les informations, les renseignements
23 proviennent de l'intérieur du pays, mais nous avons des liens
24 avec l'étranger.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Lorsque vous recevez ces
26 renseignements, qu'en faites-vous ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Et bien je lis le
28 renseignement, il y a un secrétariat d'évaluation des

1 renseignements, il observe les tendances, les implications pour
2 le Canada. Qu'est-ce qu'on peut faire, comment réagir à certains
3 renseignements. On reçoit une information partielle, quelque
4 chose pourrait se faire, qu'est-ce qu'on fait ? Et là, ils
5 contactent les ministères concernés pour s'assurer qu'il y ait
6 une vision globale et une compréhension globale de ce
7 renseignement pour le Canada.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Est-ce qu'ils produisent
9 des évaluations ? Comment sont-ils diffusés ?

10 **Mme JODY THOMAS** : Ils produisent toutes sortes de
11 produits, des visions à long terme lorsqu'ils identifient une
12 tendance, il y a des breffages quotidiens. C'est donc une liste
13 de personnes dans les différents ministères qui sont informés.
14 Une fois par semaine, il y a une mise à jour pour le premier
15 ministre. Il y a élaborer des produits sur des situations
16 spécifiques, par exemple cette semaine, il y a un incident en
17 Ukraine. Un missile est tombé en Pologne, donc ils ont fait une
18 évaluation et ils ont réagi très rapidement, comme les autres
19 agences de sécurité.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Donc avec ce contexte,
21 nous allons passer maintenant aux événements de janvier, février
22 de 2022. La première chose que j'aimerais vous demander, au
23 début du convoi, document SSM.NSC.CAN.00003209. Donc c'est un
24 courriel de Mike MacDonald, secrétaire adjoint du service de
25 renseignement, qui s'adresse à vous, ainsi qu'à Jackie Bogden,
26 qui est au sein de la protection civile.

27 Donc c'était avant l'arrivée du convoi, le
28 25 janvier. Alors nous allons passer en revue quelques points

1 dans ce courriel. Un peu plus bas, à ce point :

2 « En suivant le convoi jusqu'à présent,
3 la GRC et les forces policières
4 signalent que les participants sont
5 pacifiques, respectueux de la loi,
6 disciplinés et ils ont pour objectif
7 d'arriver à Ottawa au jour prévu. Alors
8 le convoi actuel est pacifique, on est
9 préoccupé par des individus qui
10 pourraient rejoindre le convoi et qui
11 n'ont pas la même perspective de mener
12 une manifestation pacifique et qui
13 auraient des intentions plus
14 violentes. »

15 Là, il est question des médias sociaux, contacter
16 certains ministres, c'est indiqué au bas de la page. Un peu plus
17 bas :

18 « Le SCRS a reçu des demandes de la
19 part des médias, quant à savoir si le
20 SCRS surveille les activités du convoi.
21 C'est un domaine sensible pour le SCRS,
22 car la *Loi sur le SCRS* prévoit qu'il ne
23 peut pas interpréter des pans de la loi
24 des manifestations ou des dissensions
25 comme des menaces à la sécurité du
26 Canada à moins que ce soit fait
27 conjointement avec des activités
28 définies de menaces pour la sécurité,

1 tel que espionnage, sabotage, violence
2 sérieuse, destruction ou renversement
3 par la violence du système
4 constitutionnel. »

5 À quoi faisait-il référence, M. MacDonald ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Il fait référence, bon, les
7 médias indiquaient qu'il y avait des personnes qui avaient des
8 intentions autres que pacifiques dans le convoi, qu'est-ce que
9 le SCRS avait l'intention de faire. Le SCRS ne peut pas
10 surveiller une manifestation légale. S'il y a des personnes
11 d'intérêt, ils peuvent suivre ces individus, mais ils ne peuvent
12 pas surveiller une manifestation en anticipant de la violence.

13 Les manifestations pacifiques ne font pas partie
14 du domaine du SCRS.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Peut-on dire qu'il y
16 avait des informations limitées sur le convoi, ce sont des
17 informations limitées que vous avez reçues ?

18 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Ensuite, M. MacDonald
20 parle de questions qui restent ouvertes. Donc ce sont des
21 questions qui signalent des situations auxquelles vous devriez
22 éventuellement faire face.

23 Qui a l'autorité pour suivre l'espace des médias
24 sociaux ? À qui ressemblerait une implication, est-ce que les
25 députés doivent rencontrer les membres du convoi à Ottawa, est-
26 ce que c'est sécuritaire ? Est-ce que c'est conseillé ? Quels
27 sont les conseils spécifiques aux ministres, face à cette
28 situation ?

1 Et un peu plus bas, on parle ensuite de la
2 possibilité que les Forces armées canadiennes ou le groupe
3 d'action pourrait avoir un rôle à jouer ou pas.

4 Donc, voilà les points auxquels le gouvernement
5 devait réfléchir.

6 **Mme JODY THOMAS** : Ça a été signalé au sous-
7 ministre adjoint de ce groupe.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : On reviendra probablement
9 sur certains points. Est-ce qu'on peut afficher
10 SSM.NSC.CAN00000250 ?

11 (COURTE PAUSE)

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : C'est un autre courriel
13 qui a été envoyé le 25 janvier. Vous n'êtes pas une des
14 destinataires de ce courriel, il est envoyé à M. MacDonald, mais
15 j'espère que ça pourra nous aider. Est-ce qu'on peut passer à la
16 page 3, à un point où on dit « il y a des lacunes lorsqu'il
17 s'agit des rapports à faire sur la situation. »

18 Alors c'est notre sous-ministre, Deryck
19 Thehearne. On parle du sous-ministre de la Sécurité publique.

20 « Notre sous-ministre Rob fait un
21 breffage sur l'appel avec la
22 conseillère à la Sécurité nationale et
23 a mentionné qu'il y avait une lacune
24 quand il est question de faire rapport
25 sur cette situation. »

26 De quelle lacune parle-t-il ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Je pense qu'il fait allusion
28 des informations provenant des forces policières sur les actions

1 qu'elle prévoit. On ne s'attend pas à être avertis au préalable,
2 mais des rapports sur les activités policières, en lien avec les
3 manifestations.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Donc une lacune sur les
5 rapports des forces policières.

6 **Mme JODY THOMAS** : Je pense que c'est ce qu'il
7 voulait dire.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : C'est un point dont on a
9 déjà discuté dans votre entrevue, pourriez-vous expliquer de
10 quelle lacune il est question, dont a parlé M. Stewart également
11 dans son témoignage. Pourriez-vous élaborer ? Cette lacune
12 provenant des forces policières.

13 **Mme JODY THOMAS** : Il y avait une lacune entre les
14 informations de source ouverte, qui peut les recueillir, les
15 analyser et qu'est-ce qu'on en fait. La GRC recueille des
16 informations pour les fins de maintien de l'ordre, comme
17 d'autres agences policières. Je ne reçois pas ces rapports
18 ouverts.

19 Les forces policières possèdent beaucoup
20 d'information qu'elles peuvent ou pas, partager. Et ceux qui ont
21 une tâche comme la mienne, ou le sous-ministre Stewart, qui ont
22 besoin d'avoir un aperçu de ce qui se passe, qui sont ces gens,
23 quelles sont leurs intentions, qu'est-ce qui s'en vient ? Nous
24 avons du mal à recevoir ces informations de source ouvertes.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Avez-vous identifié cette
26 situation comme un problème qui s'est répété pendant le convoi ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Oui. On ne fait plus les choses
28 comme à l'époque de la Guerre froide. Il n'y a plus l'espace

1 garanti et la façon dont on reçoit, évalue et utilise
2 l'information, les renseignements, a évolué.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Ceci dit, quelles étaient
4 vos attentes sur, à quoi allait ressembler le convoi une fois
5 arrivé à Ottawa ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Ottawa, c'est une ville où il y
7 a beaucoup de manifestations, c'est bien connu. Le SPO le sait,
8 collabore avec les différentes agences impliquées pour gérer les
9 manifestations.

10 D'après les premiers rapports, c'est une
11 manifestation normale qui allait arriver, les gens allaient
12 manifester, passer un certain temps à Ottawa et repartir. Nous
13 avons constaté sur Twitter, par exemple, des indications à
14 savoir que ça allait peut-être être plus important. Les
15 informations dont on disposait à ce moment-là, de la part des
16 agences responsables, c'est qu'elles gèreraient la situation,
17 qu'elle allait être complexe, de grande ampleur, mais qu'ils
18 pourraient la gérer comme ils avaient géré d'autres situations.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Est-ce que des mesures
20 particulières ont été prises par le BDP ou par vous, avant
21 l'arrivée du convoi ?

22 **Mme JODY THOMAS** : INTERSECT, le groupe dont on a
23 déjà parlé, qui regroupe les différentes forces policières à
24 Ottawa était actif. On a dit aux employés de rester chez eux la
25 fin de semaine et éviter de venir au centre-ville. Nous avons
26 mis sur pied des mécanismes de rapports, de communication, et on
27 informait les ministres de ce qui se passait.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et comme on le sait, le

1 convoi est arrivé et n'est pas parti comme on l'escomptait.

2 Quelle a été la réaction ?

3 **Mme JODY THOMAS** : LA première réaction, bon,
4 chaque jour on se demandait quand est-ce que ça va finir, car
5 ils ne semblaient... il ne faisait aucun doute que la priorité
6 c'était la fin. Donc dans l'immédiat, il y a eu beaucoup
7 d'activité entre la GRC et la SPO. Et en même temps, après la
8 première fin de semaine, on a vu des comportements dans la rue
9 qui indiquait qu'ils s'installaient pour le long terme.

10 Et donc les roues étaient enlevées pour empêcher
11 de remorquer les camions... donc, c'est quelque chose de très
12 différent qui se déroulait sous nos yeux.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et au gouvernement
14 fédéral, vous avez dit plus tôt, le comité des sous-ministres
15 sur la sécurité, co-présidé par Mike MacDonald et Dom Rochon à
16 l'époque, ce comité se réunissait tous les jours pour partager
17 l'information ?

18 **Mme JODY THOMAS** : Oui. Et DMOC se réunissait de
19 façon informelle. Et nous vérifiions ce que l'on savait et ce
20 que l'on pouvait faire pour mettre un terme à la manifestation.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et c'est vous qui
22 présidiez DMOC. Est-ce que c'est toujours vous qui présidez
23 DMOC ?

24 **Mme JODY THOMAS** : Depuis qu'il existe, c'est le
25 conseiller à la Sécurité nationale qui préside DMOC.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : À quel autre type de
27 réunion avez-vous participé ?

28 **Mme JODY THOMAS** : Bon ça, c'est la majorité. Avec

1 les sous-ministres, entendre ce que faisait les sous-ministres
2 adjoint et en parallèle, il y avait les réunions des forces
3 policières.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et à l'extérieur du
5 gouvernement fédéral, est-ce que vous avez participé à des
6 réunions qui impliquaient des autorités provinciales,
7 municipales ?

8 **Mme JODY THOMAS** : Non, pas pendant la première
9 fin de semaine, plus tard. Je n'ai pas la date exacte, mais on
10 pourra vous transmettre l'information.

11 La première réunion convoquée par Rob Stewart, je
12 venais d'arriver, je le rencontrais à tous les jours pour savoir
13 ce qu'on pouvait faire, les mesures qui devraient être prises et
14 qui avait l'autorité. Et j'ai demandé si je pouvais appeler la
15 ville, quel est mon rôle par rapport à la ville, puisque je suis
16 une autorité fédérale.

17 Le sous-ministre Stewart, c'est lui qui a
18 contacté la ville et c'est comme ça que nous avons eu la
19 première rencontre avec le directeur de la ville et le chef
20 Sloly.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Est-ce qu'on peut
22 afficher un autre document, ONT00000159 ?

23 (COURTE PAUSE)

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Donc c'est un résumé de
25 l'appel entre la ville d'Ottawa, le gouvernement fédéral, le
26 gouvernement provincial, le 6 février. C'est la première
27 rencontre à laquelle vous faisiez allusion ?

28 **Mme JODY THOMAS** : C'est la deuxième.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : J'aimerais vous poser une
2 question précise concernant cet appel. On est à la page 9. On a
3 déjà eu des témoignages sur ce document. J'aimerais vous poser
4 une question. Vous indiquez :

5 « C'était une réunion positive, et la
6 province va se tourner vers le
7 gouvernement fédéral si la
8 manifestation s'étend à l'extérieur
9 d'Ottawa, à Kingston ou ailleurs. »

10 Mario DiTomasso, le Solliciteur général adjoint,
11 qui a témoigné ici il y a quelques semaines avait l'impression
12 que le gouvernement fédéral voulait se laver les mains de cet
13 événement.

14 Alors la question que je vous poserais, c'est
15 était-ce bien ce que vous vouliez dire ?

16 **Mme JODY THOMAS** : Absolument pas. Et le
17 gouvernement fédéral était impliqué, la GRC, le service de
18 police d'Ottawa. Nous cherchions à comprendre le contexte, ce
19 que les gens allaient faire. Donc ça, c'est l'aspect
20 renseignement. Nous regardions quelles étaient les lois
21 disponibles pour intervenir. Et on voulait savoir quelles lois
22 provinciales également pouvaient être invoquées et appliquées
23 pour libérer les rues.

24 Mais la réponse de M. DiTomasso s'était : « C'est
25 une juridiction fédérale. » Mais Ottawa est une ville de
26 l'Ontario et d'une façon générale, ce qui se passe ailleurs,
27 c'est valable aussi pour l'Ontario, sauf la partie de la
28 Colline, utilisée par les organisations fédérales. Et M.

1 DiTomasso était très terre à terre à cet égard et j'essayais de
2 comprendre pourquoi il disait toujours : « Ottawa est une
3 municipalité de l'Ontario et il allouait des services de
4 l'Ontario. Et normalement, s'il y a besoin de ressources
5 supplémentaires, ça peut venir de la police de l'Ontario pour
6 aider Ottawa.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Je vais aller un peu plus
8 loin, pour parler de votre rôle auprès du conseil des ministres
9 et es comités correspondants.

10 Tout d'abord, il y a quelque chose que vous avez
11 dit dans une entrevue et ça figure dans le rapport
12 institutionnel. Dans l'entrevue vous avez expliqué que votre
13 rôle était d'informer le conseil des ministres et de fournir
14 tous les éléments nécessaires.

15 Bon, on ne va pas rentrer dans le détail, mais le
16 breffage ne parle pas de conseils ou de recommandations.

17 Donc pouvez-vous nous expliquer ce que vous
18 faisiez et ne faisiez pas ?

19 **Mme JODY THOMAS** : Mon rôle à ces réunions est de
20 donner un résumé de la situation pour l'ensemble du pays. Et
21 puisqu'on parlait de blocages et de barricades aux postes-
22 frontière, ainsi qu'à Ottawa, j'ai donné une vue d'ensemble sur
23 ce qui se passait au pays et ce qu'on voyait en matière de
24 manifestation. Le renseignement sur les convois existants ou
25 possibles. Est-ce qu'il y a des fronts extrémistes qui sont
26 impliqués ? Est-ce qu'il y a eu des arrestations ? Bref tous ces
27 détails qui encadrent la discussion que le premier ministre peut
28 avoir avec les ministres de son conseil.

1 Est-ce que j'ai donné des conseils ? Non, pas de
2 conseils. Je donne un résumé de la situation et lorsqu'il y a
3 discussion, je peux faire des suggestions si on me le demande.
4 Mais, mes demandes de départ n'étaient pas à cet effet.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Très bien. Quelquefois,
6 est-ce qu'on vous demande de donner une évaluation de la
7 situation ? Donc quelle est la différence entre un conseil et
8 une évaluation de la situation ?

9 **Mme JODY THOMAS** : Une évaluation, c'est par
10 exemple « Monsieur le premier ministre, on pense qu'ils vont
11 passer une fin de semaine de plus à Ottawa. » Donc, voilà un bon
12 exemple. Le conseil, c'est « La GRC devrait intervenir tout de
13 suite et faire le vide. » Ça, c'est un conseil.

14 Là je vous donne des exemples bien marqués, mais
15 ce n'est pas ça qui a eu lieu.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Maintenant, nous allons
17 en venir au breffage que vous avez pu donner à plusieurs
18 réunions. C'est le document SSM.NSC.CAN00000292 que nous allons
19 voir. C'est la réunion du 3 février. Et là, c'est le SSE,
20 pouvez-vous donner une brève description de ce qu'est le SSE ?

21 **Mme JODY THOMAS** : C'est un comité du conseil des
22 ministres présidé par le ministre Blair. C'est le comité sur la
23 sécurité et les urgences.

24 (COURTE PAUSE)

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Je cherche le
26 paragraphe 4. Voilà.

27 « Le conseiller des renseignements de
28 la Sécurité nationale a indiqué que les

1 organisateurs de la protestation
2 avaient indiqué qu'ils étaient
3 intéressés à négocier. Mais les
4 protestataires ont confirmé que les
5 représentants de la ville, de la
6 province et du gouvernement fédéral
7 n'ont pas répondu. »

8 Ça, c'est le 3 février et vous indiquez que les
9 protestataires disaient qu'ils étaient prêts à négocier. Ça
10 venait d'où ces renseignements ?

11 **Mme JODY THOMAS** : C'est de source ouverte, ils
12 l'ont dit publiquement et ils l'ont dit sur leurs propres
13 médias, à savoir qu'ils étaient prêts à s'asseoir et discuter.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Ensuite vous dites :
15 « Les protestataires ont indiqué qu'ils
16 n'ont pas pu obtenir de renseignements
17 à fin de discussion avec les
18 représentants du gouvernement. »

19 Ensuite, nous avons le document
20 SSM.NSC.CAN00000246.

21 (COURTE PAUSE)

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Donc ce sont des points à
23 mentionner au niveau du conseil des ministres. Est-ce une
24 préparation pour la réunion ?

25 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Nous passons à la page 3.
27 « Les sous-ministres Stewart, Keenan et
28 moi-même continuons à discuter avec la

1 ville d'Ottawa pour qu'ils encouragent
2 le dialogue avec les démonstrateurs,
3 des consultations au niveau provincial
4 et, Etc. Et partage des plans pour
5 continuer à communiquer. »

6 Là, on parle d'encourager le dialogue et c'est
7 souligné. Alors qu'est-ce que ça veut dire ?

8 **Mme JODY THOMAS** : Il y avait déjà des choses qui
9 se faisaient au niveau du PLT et on voulait contribuer à la
10 discussion à partir de ce qui se faisait déjà par le SPO. Il
11 s'agissait donc d'encourager la participation. Nous n'avions pas
12 de plan, on ne savait pas très bien vers quoi ça menait, mais on
13 voulait faciliter la discussion et les relations.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Il y a le ministre
15 Stewart, le sous-ministre Keenan, et vous encouragez la ville
16 d'Ottawa à participer au dialogue.

17 **Mme JODY THOMAS** : Oui. Effectivement, ça se
18 passait dans la ville d'Ottawa et avec la ville d'Ottawa.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et vous pensiez que le
20 dialogue produirait des résultats positifs.

21 **Mme JODY THOMAS** : Exactement. Il y avait le bruit
22 et le nombre de camions, Etc., qui entrait en ligne de compte.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Maintenant un autre
24 document SSM.NSC.CAN00000209. Il s'agit d'un document en date du
25 10 février concernant le groupe d'intervention en cas
26 d'incident. Encore une fois, pouvez-vous nous donner une brève
27 description de ce qu'est le groupe d'intervention en cas
28 d'incident, s'il vous plait ?

1 **Mme JODY THOMAS** : Ce groupe d'intervention en cas
2 d'incident est un comité du conseil des ministres guidé par le
3 premier ministre, qui est chargé de prendre des décisions
4 rapides lors de crises ou de questions d'intérêt national, y
5 compris la sécurité nationale.

6 Ça a été utilisé plusieurs fois au niveau de la
7 COVID, l'ouragan Fiona, le vol Ukraine 752. Il y a eu donc
8 toutes sortes de discussions, nous appelons également des
9 experts et les sous-ministres concernés sont là aussi.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et bien nous passons
11 maintenant à la page 5. La première réunion ici.

12 (COURTE PAUSE)

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Attendez que je trouve le
14 texte que je cherche. Là il y a un rapport assez long :

15 « La situation à Ottawa n'a pas
16 beaucoup changé. On utilise les outils
17 de planification et il y a des
18 indications que certains protestataires
19 voudraient partir, mais ce n'est pas
20 possible physiquement. Et qu'on
21 planifie les mesures appropriées et
22 qu'on continue à essayer de poursuivre
23 les négociations. Et les forces de
24 l'ordre entreront en jeu la semaine
25 prochaine s'il n'y a toujours pas de
26 résultats. »

27 Est-ce qu'on peut dire rendu à ce point que la
28 négociation est toujours sur la table ?

1 **Mme JODY THOMAS** : Oui, effectivement, on
2 explorait toujours les possibilités de ce côté-là.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et vous parlez également
4 de ce qui se passe à Coutts :

5 « Le nombre de protestataires est de
6 240, mais ils restent fermement
7 installés sur site. »

8 C'est de l'information qui vient de la GRC ?

9 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Qu'il y avait des armes à
11 Coutts ?

12 **Mme JODY THOMAS** : Il n'y avait que la GRC qui
13 savait pour les armes à ce moment-là.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Donc là, ils étaient sur
15 place, mais vous n'aviez aucune idée de l'étendue.

16 **Mme JODY THOMAS** : Exact.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Nous descendons plus bas
18 dans le texte. Eux ont fait le suivi de plusieurs individus, il
19 y a les évaluations du SCRS. On continue. Et bien, je crois
20 qu'on a fait le tour.

21 Donc en ce qui concerne la négociation ou la
22 participation, j'aimerais ouvrir une petite parenthèse et c'est
23 le document SSMCAN00006131. C'est la proposition de
24 participation sur laquelle vous avez travaillé.

25 (COURTE PAUSE)

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : On descend vers le bas,
27 s'il vous plait. Merci. C'est un courriel du 11 février à 2h30,
28 et c'est envoyé à un certain nombre de personnes ici. Et vous

1 dites :

2 « Il faut poursuivre la liaison et
3 l'engagement. Et là, on attend qu'il y
4 ait les indications d'une réponse
5 positive. »

6 Pouvez-vous expliquer exactement ce dont il
7 s'agit quand vous avez envoyé ça ?

8 **Mme JODY THOMAS** : C'est une proposition
9 d'engagement qui peut être discuté par les ministres. Parce que
10 les sous-ministres ne peuvent pas le faire sans l'accord du
11 conseil des ministres. Donc c'est l'objet de la discussion.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et est-ce que vous aviez
13 une idée à ce moment-là des propositions de communication ou
14 d'engagement ?

15 **Mme JODY THOMAS** : Oui, effectivement. Il fallait
16 évaluer toutes les options. C'était la troisième fin de semaine,
17 le 11 février, et je ne comprenais pas encore ce que serait le
18 mandat de négociation. Donc on avance et on espère une réponse,
19 et il n'y avait pas de détails là-dessus pour l'instant, tout
20 simplement parce que c'était un groupe hétéroclite qui occupait
21 Ottawa, alors qui allait être le chef, ou qui allait diriger le
22 mouvement ? Et est-ce qu'ils étaient prêts à suivre les
23 résultats d'une négociation.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Donc avez-vous posé la
25 question de savoir si ça devait se poursuivre ?

26 **Mme JODY THOMAS** : Pas rendu à ce point-là. Lors
27 de la discussion au conseil des ministres, il a fallu donner des
28 nouvelles.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : C'était le 11 février.
2 Ensuite, on est passé au 12 février avec IRG. Et là, vous avez
3 donné des détails, et de quoi s'agissait-il ?

4 **Mme JODY THOMAS** : C'est protégé.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et bien on passe au
6 12 février IRG. C'est le document SSM.NSC.CAN00000214.

7 (COURTE PAUSE)

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : C'est le groupe
9 d'intervention en cas d'incident, nous passons en page 5. « Sur
10 le plan spécifique... » Attendez, on descend un peu plus bas.

11 « Le NSIA a signalé que la situation à
12 Windsor était relativement fluide et à
13 Ottawa, il y avait plutôt une montée en
14 gravité. »

15 Et qu'est-ce que ça veut dire ?

16 **Mme JODY THOMAS** : Et bien, au niveau des médias,
17 il y avait des nouvelles qui sont sorties et les protestataires
18 ont dit qu'ils allaient rester sur place, qu'ils ne se
19 souciaient pas de la réaction d'Ottawa et qu'ils allaient être
20 agressifs et s'installer de façon décisive. C'était un
21 changement de ton. Quelquefois les changements peuvent être
22 subtils, mais il faut y faire attention.

23 Nous avons vu plus de monde que prévu pendant la
24 fin de semaine et peu de monde partait en fin de journée. Et
25 l'atmosphère était agitée, y compris durant la soirée. Donc il y
26 a eu un changement d'atmosphère, si vous voulez. Et la tonalité
27 de l'ensemble était différente.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et est-ce que ça a eu une

1 incidence sur votre évaluation ?

2 **Mme JODY THOMAS** : On a assisté aussi à quelques
3 violences, l'utilisation des avertisseurs et des klaxons, si
4 vous préférez, s'est poursuivie et on évaluait la situation,
5 mais il était certain que ce n'était pas sur le point de
6 s'arrêter.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Si on peut passer
8 maintenant à la page 15, s'il vous plait. Donc pouvez-vous nous
9 expliquer ce que c'est que le *IRG Tracker* ?

10 **Mme JODY THOMAS** : Et bien les discussions qui ont
11 eu lieu étaient notées et le premier ministre, je paraphrase, je
12 ne veux pas parler à sa place, le premier ministre se souciait
13 du fait que certains négociateurs pouvaient quitter la table et
14 il s'agissait de ce qu'il fallait faire pour marquer quelques
15 progrès et essayer d'atteindre les objectifs visés. En
16 particulier les camions de remorquage et qu'est-ce que ça
17 donnait. Et donc, il s'agissait de faire le point là-dessus.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : En ce qui a trait à votre
19 domaine, c'était les mesures immédiates pour fermer la lacune
20 concernant les renseignements. Est-ce que c'est de ça que vous
21 parliez un peu plus tôt, les médias sociaux ?

22 **Mme JODY THOMAS** : Oui. Les services policiers
23 font la collecte d'informations pour ce qui est de l'application
24 de la loi. Le SCRS fait la collecte de renseignements dans des
25 situations bien précises, lorsqu'il s'agit d'enquêtes qu'ils
26 font. Nous nous souvenons d'avoir recueilli de l'information
27 qu'il nous fallait pour parler de ce qu'on prévoyait arriver et
28 pour parler dans d'autres parties du pays.

1 On ne peut pas vérifier les médias de certains
2 individus, on n'avait pas les outils en place pour vérifier tous
3 les médias sociaux et vérifier les tendances. Par exemple, un
4 matin on a parlé d'avoir des convois lents dans les régions
5 scolaires. Et c'était partout sur Twitter, et les gens se
6 demandaient pourquoi les policiers ne réagissaient pas.

7 Ce n'est pas que les policiers ne peuvent pas
8 réagir à tout ce qui se passe, mais si on avait le mandat
9 juridique pour faire la collecte de données sur ce genre de
10 choses là, on aurait pu voir quelle tendance se dessinait, mais
11 on n'avait pas les outils pour le faire.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Je me demande si on
13 pouvait voir le résumé du témoin. WTS0000071 à la page 6.

14 (COURTE PAUSE)

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Pouvez-vous l'afficher
16 s'il vous plait, Monsieur le greffier ? Sous la rubrique
17 « lacune en matière d'information sur les médias sociaux. »

18 On parlait des outils par exemple, de quels
19 outils faisiez-vous allusion ?

20 **Mme JODY THOMAS** : Il y a des outils qui sont de
21 l'intelligence artificielle qui nous permettent de déceler les
22 logiciels. On ne peut pas juste entrer le mot « convoi » et
23 obtenir suffisamment d'information de ce genre pour agir vite.
24 Alors il faut des outils informatiques pour pouvoir faire
25 l'analyse informatique.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Là où on parle de « NSIA
27 Thomas », on a dit qu'il fallait distinguer entre les menaces
28 crédibles et non crédibles sur les médias sociaux. Pouvez-vous

1 nous en parler et les difficultés que vous avez eues ?

2 **Mme JODY THOMAS** : C'est un des problèmes que nous
3 avons actuellement, le niveau de violence à l'endroit du premier
4 ministre et des élus, et d'autres hauts fonctionnaires, par
5 exemple le Dr Tam, on voit beaucoup de mots haineux à son
6 endroit sur les médias sociaux.

7 Il est difficile d'identifier une personne et le
8 lier avec une menace identifiable, qui nous donne l'impression
9 de possibilité d'exécution de cette menace, alors ce n'est pas
10 juste une question de capacité de menace, mais la crédibilité
11 aussi. C'est qu'il est difficile, sinon impossible d'identifier
12 les individus, parce qu'il y a des comptes qu'on peut brûler,
13 par exemple, et il est très difficile d'identifier des individus
14 en ligne.

15 Il y a certaines forces policières qui peuvent le
16 faire, mais lorsqu'on était en état de crise, c'était un énorme
17 problème et une énorme préoccupation.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Passons maintenant au
19 13 février, SSM.NSC.CAN00000216.

20 (COURTE PAUSE)

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Page 8.

22 (COURTE PAUSE)

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Il s'agit de la réunion
24 du conseil des ministres le 16 février. C'est le rapport que
25 vous avez présenté qui était un moment clé lorsqu'on a pris la
26 décision d'invoquer la Loi. Vous donnez votre rapport sur ce que
27 vous avez entendu d'agences comme le SCRS et la GRC. Je ne sais
28 pas si vous avez eu la chance de voir le témoignage de la GRC

1 l'autre jour. La commissaire Lucki a dit qu'elle n'a pas été
2 demandée de se prononcer lors de la réunion du GIT, ni à la
3 réunion du conseil des ministres le 13 février. Je sais qu'il y
4 avait beaucoup d'informations qui circulaient, la commissaire
5 Lucki avait parlé avec Michael Jones et on pensait que les
6 forces de l'ordre n'avaient pas encore épuisé tous les outils à
7 leur disposition. Est-ce que c'est le message que vous avez
8 transmis au GIT ou au cabinet lors de ces réunions ?

9 **Mme JODY THOMAS** : Non. Et moi, j'ai préparé mes
10 notes d'allocution d'après les renseignements que j'ai eus des
11 diverses organisations.

12 Au GIT, les individus qui assistent à cette
13 réunion sont attendus à donner des informations aux décideurs,
14 c'est-à-dire au premier ministre et son cabinet. S'il y a des
15 renseignements utiles ou critiques, il faut la fournir, que vous
16 soyez sur la liste de présentateurs ou non.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Est-ce que c'est
18 l'information que la commissaire Lucki vous a donnée ?

19 **Mme JODY THOMAS** : Lors de la réunion du matin,
20 elle a dit qu'il y aurait peut-être un plan avec la PPO et le
21 SPO. Elle l'avait dit auparavant.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Alors ça, c'est à propos
23 d'un plan à Ottawa.

24 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Avait-elle dit quelque
26 chose de précis, est-ce que vous saviez que son opinion c'était
27 que les forces de l'ordre n'avaient pas encore épuisé tous leurs
28 outils ?

1 **Mme JODY THOMAS** : Non.

2 (COURTE PAUSE)

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Le prochain document est
4 le SSM.NSC.CAN.00000298. Ce sont vos notes d'allocution. Les
5 notes ne sont pas en ordre chronologique.

6 « On voit l'ambiance, alors rien n'a
7 changé depuis la journée précédente. »

8 On dit :

9 « La ville d'Ottawa a annoncé une
10 entente avec Tamara Lich qui pourrait
11 donner lieu à un départ de 70 % des
12 camions et des voitures des régions
13 résidentielles dans le centre-ville. »

14 Et ensuite, on dit :

15 « Qu'il n'est pas clair en ce moment
16 que les autres chefs sont d'accord avec
17 cette entente. »

18 Est-ce que c'est votre évaluation ?

19 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'était notre opinion.

20 C'était une opinion collective. On avait vu qu'il y avait
21 d'autres factions du blocage qui disait : « Non, on ne va pas
22 partir, il n'y a aucune entente. »

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Êtes-vous d'accord pour
24 dire qu'à ce moment-là, la confiance que vous aviez pour
25 dialoguer avec les manifestants n'allait nulle part ?

26 **Mme JODY THOMAS** : À ce moment-là, on ne croyait
27 pas qu'on pouvait négocier pour avoir des résultats possibles.
28 C'est-à-dire qu'il n'y avait personne avec qui on pouvait

1 négociier.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Document
3 SSM.NSC.CAN00000217.

4 (COURTE PAUSE)

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Au bas de la page 1.

6 « Le SPO a préparé un plan pour...
7 élaboré un plan qui sera mis en œuvre
8 dans les jours à venir. »

9 On est le 14 février, selon vos souvenirs, à quel
10 moment est-ce que le cabinet savait qu'un plan était en train de
11 se former pour résoudre ceci ?

12 **Mme JODY THOMAS** : Je ne me souviens pas que le
13 cabinet soit informé de cela, mais le 13 février, il y avait une
14 réunion du GIT, on ne l'avait pas dit au GIT, mais à ce moment-
15 là on n'avait aucune preuve de cela et j'ai le procès-verbal. Il
16 n'y avait aucune preuve d'un plan. On nous avait dit qu'il y
17 avait un plan à maintes reprises.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Lorsque vous dites
19 « aucune preuve », à quoi vous attendiez-vous ?

20 **Mme JODY THOMAS** : On s'attendait à un certain
21 niveau d'assurances de la GRC, que les gens étaient en place,
22 que c'était réalisable. Il fallait qu'il y ait un certain niveau
23 d'assurance que oui, enfin, les agents avaient l'équipement
24 nécessaire, il y avait le plan tactique exécutable. On avait
25 demandé cela pendant plusieurs jours, mais on n'avait aucune
26 preuve ni assurance qu'on en était rendu là.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Pensez-vous que ça fait
28 partie de la lacune qui existait concernant le partage

1 d'informations entre les forces de l'ordre et vous ?

2 **Mme JODY THOMAS** : Oui, ça fait partie de cela.
3 C'est juste qu'on ne pensait pas que les plans étaient assez
4 fermes.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Encore une fois le
6 14 février, le document PB.NSC.CAN00008485.

7 (COURTE PAUSE)

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : C'est probablement en bas
9 de la deuxième page. Voici une série de courriels, le matin du
10 14 février, vers 11h45. Vous dites :

11 « J'ai besoin d'une évaluation pour Janice concernant la menace
12 de ces blocages, les personnages impliqués, les armes à feu, la
13 motivation. Ce n'est pas juste la COVID, c'est une menace à la
14 démocratie et à l'état de droit. »

15 Pouvez-vous expliquer de quoi il s'agit ? À qui
16 ça s'adresse ? Qu'est-ce que vous recherchez et pourquoi ?

17 **Mme JODY THOMAS** : Écoutez, je ne me souviens pas
18 de tous les gens, mais probablement Mike MacDonald, David
19 Vigneault de la GRC. Écoutez, c'était une trousse d'information
20 qu'on était en train de compiler. Il y avait eu plusieurs
21 évaluations de menaces et on en avait parlé lors de nos
22 discussions. Nous avons parlé du besoin d'avoir un dernier
23 document officiel si le conseil des ministres décidait de
24 procéder avec la *Loi sur les mesures d'urgence*, en plus d'avoir
25 les mises à jour quotidiennes qu'on avait. J'avais besoin de
26 cela très vite, on allait colliger l'information qu'on allait
27 recevoir des agences.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Alors l'idée c'était

1 d'obtenir cette évaluation de Mme Charrette, la greffière, et
2 c'est elle qui allait donner l'information à qui ?

3 **Mme JODY THOMAS** : Au premier ministre.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Prochain courriel, c'est
5 à Mike MacDonald, Rob Stewart, Inez Neville et Martin Green. Qui
6 est Inez Neville ?

7 **Mme JODY THOMAS** : C'est le chef d'état-major.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : On dit :

9 « Il s'agit d'une menace nationale aux
10 intérêts nationaux et aux institutions.
11 C'est fait par des gens qui n'ont aucun
12 intérêt pour la démocratie. »

13 Et qu'est-ce que cela veut dire ? Il s'agit de
14 quoi ?

15 **Mme JODY THOMAS** : On me posait des questions à
16 propos du niveau de spécificité qu'on devrait avoir.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Mais quel niveau de
18 spécificité ?

19 **Mme JODY THOMAS** : Quel était le niveau de masse
20 et quelles étaient les vraies préoccupations ? Alors les
21 intérêts nationaux et les institutions, le fait que les
22 ressources policières étaient à leur limite partout au pays.
23 Leur désir d'avoir des politiques gouvernementales qui devraient
24 être changées juste en exerçant leur force.

25 **Mme JODY THOMAS** : Oui, nous avons des
26 préoccupations concernant le potentiel de violence, et oui, il y
27 avait certainement un sentiment antigouvernemental partout.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Est-ce que ce courriel

1 reflète vos sentiments ?

2 **Mme JODY THOMAS** : Et bien ce n'était pas un
3 groupe de gens monolithique, mais oui, les éléments étaient là.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Est-ce que les preuves
5 n'ont jamais été produites ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Je ne pense pas que ça a été le
7 cas.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et pourquoi pas ?

9 **Mme JODY THOMAS** : C'est parce que nous avons été
10 vraiment dépassés par les événements et tout cela est peut-être
11 tombé dans les limbes aussi.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Passons maintenant au
13 document SSM.CAN.00000297.

14 (COURTE PAUSE)

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Si cette évaluation de
16 risque avait été présentée, est-ce que ce serait venu des SCRS
17 ou la GRC ?

18 **Mme JODY THOMAS** : C'est probablement le cabinet
19 qui l'aurait rédigé suite à avoir obtenu toutes sortes de
20 renseignements de toutes les agences.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Alors ce serait venu du
22 bureau du conseil privé.

23 Bon, écoutez, il faut se demander qu'est-ce qui
24 constitue une menace à la sécurité nationale. Voici un courriel
25 que vous avez envoyé à Jacqueline Bogden, Philippe Lafortune.
26 Qui est Philippe Lafortune ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Il travaillait pour Mike
28 MacDonald dans le groupe de sécurité et renseignements.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Donc :

2 « Philippe a fait des recherches qui
3 seraient utiles à garder dans notre
4 poche. »

5 Alors c'était le 9 février, avant le travail
6 effectué par le GTI, de la recherche avait été faite. Alors je
7 lis :

8 « Tel que demandé, nous avons fait des
9 recherches sur la définition de la
10 sécurité nationale. Il n'y a pas de
11 définition officielle, mais nous avons
12 examiné le matériel de transition et
13 diverses lois pour vous fournir la
14 meilleure réponse possible et la
15 possibilité d'application à la
16 situation actuelle. Vous verrez la
17 définition de la politique de sécurité
18 nationale, mais ce qu'on dit dans les
19 lois sur le partage d'information et
20 les *Lois sur les mesures d'urgence*
21 entre autres. Voici les diverses
22 sections. »

23 On va lire une bonne partie de ce courriel, parce
24 que c'est très pertinent, mais avant d'entrer dans les détails,
25 pouvez-vous nous expliquer le contexte dans lequel les
26 informations ont été recueillies ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Non. Je ne pense pas que je
28 l'ai demandé. À moins qu'il y ait un courriel qui dit que je

1 l'ai demandé. Mais c'est une question qui continue « qui définit
2 la sécurité nationale ? Quelle est la définition ? »

3 Et même dans la politique de sécurité nationale
4 de 2003, je pense qu'elle a été écrite, ce n'était pas vraiment
5 défini.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : C'est ce dont M.
7 Lafortune parle quand il dit « le problème est que ça n'a jamais
8 été officiellement défini. »

9 **Mme JODY THOMAS** : Exact. Cela se ferait dans une
10 politique publique et non pas dans une loi ou document
11 législatif.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et c'est un document qui
13 serait préparé par le BCP ?

14 **Mme JODY THOMAS** : Non, par la sécurité publique.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Alors ici nous avons :
16 « La sécurité nationale en ce qui
17 concerne la sécurité du territoire du
18 gouvernement, de l'économie et de la
19 population du Canada, ainsi que la
20 promotion et la protection des intérêts
21 nationaux. L'intérêt national fait
22 référence à la souveraineté, les
23 processus démocratiques, les
24 institutions, la sécurité, l'intégrité
25 territoriale, la prospérité économique,
26 la cohésion sociale, la protection de
27 l'environnement et des communautés
28 résilientes. »

1 Donc c'est ce qu'il y avait dans le rapport
2 annuel du comité. Donc c'est une définition assez large de la
3 sécurité nationale, et puis la perspective législative
4 mentionnée par M. Lafortune :

5 « Il n'y a pas de définition
6 véritable, définition législative, de
7 la sécurité nationale. La loi du SCRS
8 et SCIDA donne des exemples des menaces
9 à la sécurité et des activités qui
10 peuvent miner la sécurité, sans
11 toutefois définir de manière exclusive
12 ce qui est inclus dans le terme
13 « sécurité », et ne font pas
14 spécifiquement référence à la sécurité
15 nationale. »

16 Bon, il y a la définition qui est fournie dans la
17 loi du SCRS. La loi sur la communication de l'information ayant
18 trait à la sécurité a sa propre définition. Et puis une citation
19 d'un arrêt de la Cour suprême dans la cause *Suresh*. Et ce que
20 dit la Cour suprême, on parle de danger pour la sécurité du
21 Canada. Et la sécurité intérieure du Canada est difficile à
22 définir. Il parle ensuite d'une approche plus large.

23 Et maintenant je pense que c'est M. Lafortune qui
24 dit que La *Loi sur les mesures d'urgence* définit les situations
25 d'urgence comme suit, et il donne des définitions qui sont
26 connues.

27 Donc vous avez reçu ce courriel ou ce mémo sur la
28 sécurité nationale. Est-ce qu'il a eu un impact sur votre

1 réflexion, évaluation de la situation ?

2 **Mme JODY THOMAS** : Non. Il expose la complexité,
3 définis le problème, mais nous recevions beaucoup d'information
4 à ce moment-là.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Ce mémo est-il resté à
6 l'interne au BCP ou il a été partagé avec le cabinet ?

7 **Mme JODY THOMAS** : Je ne penserais pas qu'il a été
8 discuté au cabinet, mais il a été partagé avec d'autres sous-
9 ministres.

10 (COURTE PAUSE)

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Vous savez bien sûr que
12 le SCRS estimait que la manifestation n'était pas une menace
13 pour la sécurité du Canada selon leur définition.

14 **Mme JODY THOMAS** : Ça n'atteignait pas le seuil
15 défini dans l'interprétation très étroite de ce qu'ils peuvent
16 faire dans le cadre de leurs lois.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Personnellement, est-ce
18 qu'on vous a demandé d'indiquer si le seuil avait été atteint ?

19 **Mme JODY THOMAS** : Non.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Est-ce qu'on vous a
21 demandé si vous pensiez que la vocation de la *Loi sur les*
22 *mesures d'urgence* était nécessaire ?

23 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Quand ?

25 **Mme JODY THOMAS** : Le 13 février.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Quelle a été votre
27 réponse ?

28 **Mme JODY THOMAS** : Elle a été discutée dans une

1 réunion du cabinet.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Prochain point...

3 **COMMISSAIRE ROULEAU** : On pourrait prendre une
4 pause de 15 minutes et nous poursuivrons ensuite.

5 **LA GREFFIÈRE** : The Commission is in recess for 15
6 minutes. La Commission est levée pour 15 minutes.

7 --- L'audience est suspendue à 16:34

8 --- L'audience est reprise à 16:50

9 **LA GREFFIÈRE** : Order. À l'ordre. The Commission
10 has reconvened. La Commission reprend.

11 (COURTE PAUSE)

12 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Vous pouvez commencer.

13 **---INTERROGATOIRE PRINCIPAL PAR Me SHANTONA CHAUDHURY (suite) :**

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Madame Thomas, vous avez
15 eu des discussions avec votre avocat pendant la pause à propos
16 de savoir si vous pouviez répondre à des questions concernant
17 vos contributions au cabinet. Donc je vais vous poser à nouveau
18 les questions.

19 Concernant la proposition d'engagement, qu'avez-
20 vous indiqué au cabinet sur la proposition d'engagement ?

21 **Mme JODY THOMAS** : À l'issue de la discussion,
22 j'étais d'avis que ce n'était pas un plan viable, applicable.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Ça aurait été le
24 12 février.

25 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Pourquoi avez-vous
27 exprimé cette opinion ?

28 **Mme JODY THOMAS** : Je ne voyais pas avec qui nous

1 pouvions négocier, quel pourrait être l'issue possible. Il n'y
2 avait aucun groupe qui avait suffisamment d'influence sur
3 l'ensemble des groupes pour parvenir à un résultat, et je ne
4 savais pas qui nous pourrions mettre en face d'eux. Mon collègue
5 le sous-ministre, non. Parce que ce n'est pas un nom connu des
6 manifestants, ça ne signifierait rien. Alors c'était une
7 question sans réponse.

8 On avait vu que les négociations avaient échoué à
9 Windsor et on savait aussi qu'à Coutts la stratégie
10 d'implication et la façon, la possibilité de retirer les mandats
11 en Alberta a encouragé les manifestants à s'incruster encore
12 plus. Donc les conséquences imprévues étaient plus grandes
13 encore que les conséquences anticipées.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Deuxième question, à
15 savoir, vous ne saviez pas si vous pouviez y répondre ou pas,
16 est-ce qu'on vous a... j'avais demandé si la *Loi sur les mesures*
17 *d'urgence* était nécessaire.

18 **Mme JODY THOMAS** : Je m'excuse, ma réponse avait
19 été oui.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Le 13 février ?

21 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Autre point sur lequel
23 j'aimerais vous amener est la lacune au niveau de la
24 communication du service de maintien de l'ordre.

25 Est-ce qu'on pourrait afficher le sommaire du
26 témoin ?

27 (COURTE PAUSE)

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Au bas de la page 7. Vous

1 avez discuté des deux lacunes, dans les médias sociaux, d'une
2 part et on y reviendra, et l'autre c'est au niveau des
3 renseignements venant des forces policières. Vous indiquez ici,
4 et peut-être que vous pourrez compléter, vous et le secrétaire
5 adjoint MacDonald, ne receviez pas de rapport direct des
6 partenaires de maintien de l'ordre tel que la PPO, le SPO, la
7 police de Windsor, ce qui était une autre lacune dans le partage
8 de renseignements.

9 MacDonald se souvenait de retards importants dans
10 la communication des mises à jour de la GRC étant donné
11 l'obligation pour la GRC de consulter avec les agences
12 concernées avant de partager des informations. La conseillère à
13 la sécurité ne recevait pas de rapport de situation et autre.
14 Vous, vous avez appris les arrestations à Coutts par les médias
15 et non pas par la GRC.

16 Bon, on parle d'un partage entre les paliers de
17 gouvernement qui aurait pu être meilleur quant à la durée du
18 convoi.

19 Alors où étaient les faiblesses, les lacunes, et
20 qu'est-ce que l'on pourrait faire puisque c'est le but de la
21 Commission de tirer des leçons et de voir ce qui pourrait être
22 amélioré.

23 **Mme JODY THOMAS** : Lorsqu'on regarde les
24 informations de sources ouvertes par rapport à des informations
25 résultant d'enquêtes, la GRC enquête sur telle personne pour un
26 acte criminel. Est-ce que je dois recevoir ça en tant que
27 conseillère à la sécurité nationale ? Non. Je reçois des
28 informations lorsque la GRC fait une arrestation liée à un crime

1 d'ordre fédéral et qui pourrait être pertinent pour la
2 conseillère à la sécurité nationale.

3 Les informations générales sur les tactiques
4 quotidiennes, je n'en ai absolument pas besoin. Lorsqu'on est
5 dans une situation comme celle-ci, il s'agit d'une crise, je
6 coordonne au niveau de la ville, la GRC aussi, et je demande des
7 informations sur ce qui se passe, sur ce qui s'en vient, ce à
8 quoi ils s'attendent, pas au niveau des opérations, encore une
9 fois.

10 Lorsque les forces de l'ordre partagent leurs
11 inquiétudes, je dois le savoir parce que je pourrais peut-être
12 jouer un rôle et c'est utile d'avoir ces informations et on n'a
13 pas reçu l'information de la GRC comme on aurait pu le recevoir.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Alors vous parlez des
15 moyens dont vous auriez pu aider à la situation.

16 **Mme JODY THOMAS** : Et bien « nous pourrions faire
17 « X, Y, Z » nous pensons que c'est nécessaire, ou bien il manque
18 du personnel, ou on a besoin de la permission du cabinet. »

19 Ça pourrait être toutes sortes de choses. Et les
20 hypothèses sont nombreuses, mais dans cette situation, nous
21 pouvions aider à réduire la pression sur la GRC qui devait
22 répondre à des questions continuellement si on avait davantage
23 de... une part encore plus importante des renseignements qu'ils
24 recevaient. On aurait pu répondre à des questions, car on
25 constatait une anxiété face à la situation.

26 Ce n'est pas une question d'interférence ou de
27 dire à la GRC quoi faire, ce n'est pas une interférence dans les
28 actions, c'est simplement un partage d'information.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : D'après vous, il y a plus
2 à faire dans le flux d'informations entre les forces de maintien
3 de l'ordre et votre bureau.

4 **Mme JODY THOMAS** : Absolument.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : J'aimerais aborder un
6 autre sujet avec vous maintenant. La différence entre une
7 manifestation légale et illégale. Je veux le faire en utilisant
8 des documents qui ont été déjà mentionnés.

9 Le premier va être SSM.NSC.CAN0003211.

10 (COURTE PAUSE)

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Page 2. Il s'agit d'un
12 rapport du sous-ministre adjoint du 26 janvier. Sous
13 « Posture ». Premièrement, on parle de la surveillance de la
14 GRC :

15 « Le sous-ministre s'engage à revenir
16 devant le comité avec des détails sur
17 ce qui expliquerait le passage entre un
18 événement pacifique et un événement qui
19 exige une intervention des forces de
20 l'ordre. »

21 Donc c'était sur le radar, quand est-ce qu'un
22 événement légal devient un événement illégal.

23 **Mme JODY THOMAS** : On en discute constamment. Il y
24 a peut-être une définition au niveau des forces de police, mais
25 il n'y a certainement pas une définition en politique publique.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et on voit ici :

27 « Le sous-ministre adjoint s'est engagé
28 à revenir avec des détails. »

1 Est-ce que ça s'est fait ?

2 **Mme JODY THOMAS** : Je ne sais pas, mais si oui, je
3 ne l'ai pas vu.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Prochain document s'il
5 vous plait, SSM.NSC.CAN00000294.

6 (COURTE PAUSE)

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Page 6.

8 (COURTE PAUSE)

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Sous « Événement
10 pacifique ».

11 « Événement pacifique -- La question
12 principale demeure : comment ça va se
13 terminer et qui restera sur place. Le
14 nombre est peut-être plus faible, mais
15 quelle est la nature de la menace posée
16 par les personnes qui reste ?

17 La violence exigera une réaction de
18 maintien de l'ordre. La SPO a apporté
19 des équipes de soutien
20 supplémentaires. »

21 Bon, et ce n'est pas une réponse très détaillée.

22 **Mme JODY THOMAS** : Il y a des enjeux différents.
23 Quand est-ce qu'une manifestation pacifique se termine et
24 qu'elle devient autre chose, ça, ce sont deux enjeux différents.

25 Dans un cas, ça relève de la ville, combien de
26 temps la ville va tolérer ces manifestations. Ça, c'est du
27 domaine de la ville. Lorsque ça passe de légal à illicite et que
28 ça pose une question de maintien de l'ordre public, c'est encore

1 au niveau municipal. Mais à Windsor et Coutts, et à travers le
2 pays, les circonstances sont particulières. Quand est-ce que des
3 blocus deviennent illégaux.

4 On parle ici du SPO, mais la question qu'on se
5 posait était beaucoup plus large.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : C'est une distinction
7 très utile. Merci.

8 Document suivant s'il vous plait,
9 SSM.CAN.0000016.

10 (COURTE PAUSE)

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Ce sont des notes prises
12 suite à la réunion de DMOC du 14 février, page 2 « NSIA et le
13 directeur de la CSIS ». Donc c'est une réunion DMOC du
14 14 février. Est-ce que vous vous souvenez de l'heure de la
15 réunion ?

16 **Mme JODY THOMAS** : Je pense qu'il y en a eu deux
17 le 13 et deux aussi le 14. On se réunissait généralement le
18 matin avant de faire un *briefing* au directeur.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : D'accord.

20 « Besoin de mieux comprendre où et
21 comment le convoi s'est transformé en
22 autre chose. Nous avons vu un
23 changement majeur. Les manifestations
24 qui affectent la capacité de vivre de
25 la population ne sont plus pacifiques.
26 Il faut comprendre les tendances à long
27 terme. »

28 Pouvez-vous élaborer « le convoi s'est transformé

1 en autre chose » ?

2 **Mme JODY THOMAS** : D'après mon souvenir, c'était
3 une conversation très intéressante, qui méritait davantage de
4 temps. Mais au cœur de la crise, on s'est mis à discuter des
5 opérations. C'était une discussion sur légal, illégal, violent.
6 Est-ce qu'on peut manifester de façon illégale, mais tout en
7 étant pacifique, c'est-à-dire que ce n'est pas le 6 janvier ? Et
8 cette violence se mesure lorsqu'on est rendu à l'état du
9 6 janvier, série d'événements ? Il y avait de la violence à
10 Ottawa dans les rues et à Windsor ou à Coutts, non plus, ça ne
11 pouvait plus fonctionner. Donc où est la délimitation, où est la
12 différence ?

13 Alors dans des situations de ce genre,
14 malheureusement ça peut se multiplier et ça peut devenir la
15 norme. Ça peut être de la violence, genre 6 janvier. Alors ça
16 risque de se produire, mais ça devient une menace pour
17 l'ensemble de la communauté. Il y a donc une menace qu'il faut
18 comprendre et détecter. C'était ça la nature de la conversation.

19 Et je ne peux pas vous dire que j'ai une réponse
20 définitive, il n'y a pas de politiques établies, mais c'est une
21 conversation qui se poursuit. C'est critique. Ce genre de
22 réaction se produit dans nombre de démocraties de par le monde.
23 Qu'est-ce qu'il faut faire, comment le détecte-t-on, comment
24 l'arrête-t-on ? Mais il faut pouvoir le détecter à temps.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Donc c'est un scénario
26 auquel on travaille au sein du gouvernement fédéral au cas où ça
27 risque de se reproduire. Donc pour savoir les interventions
28 qu'il faut prévoir, en quelque sorte.

1 **Mme JODY THOMAS** : Effectivement, c'est de cela
2 qu'il s'agit.

3 (COURTE PAUSE)

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Document suivant,
5 SSM.NSC.CAN.00000405.

6 (COURTE PAUSE)

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : C'est relié à ce qu'on
8 disait, il s'agit de protéger les manifestations pacifiques. Il
9 faut savoir et pouvoir les protéger dans toute la mesure du
10 possible. Et là, nous allons voir la référence, mais est-ce
11 qu'on a réfléchi aux discussions sur l'intervention, sur la
12 façon d'intervenir ? Lorsqu'il doit y avoir intervention,
13 comment faut-il le faire au Canada, mais plus particulièrement à
14 Ottawa pour contenir des manifestations pacifiques, par
15 exemple ? Et évidemment, si elles ne sont pas pacifiques.

16 Alors nous allons nous reporter à la page 2, je
17 crois.

18 (COURTE PAUSE)

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : On continue, on va le
20 trouver. On descend. Non, page 5. Nous y voilà. C'est une
21 description, ce n'est pas vous qui l'avez fait, ça vient de la
22 GRC, je crois.

23 « L'opération a continué à s'occuper
24 des manifestants qui étaient aux coins
25 des rues et la tactique de la police a
26 été une tactique de désescalade. Il a
27 fallu également, faire le suivi du côté
28 du musée et il y avait des gens à

1 différents endroits et certains
2 protestataires se sont retrouvés dans
3 d'autres zones. »

4 Bref, là, on donne des détails sur les différents
5 mouvements. On parle de plusieurs musées, du parc de la
6 Confédération, donc il y avait plusieurs réunions, si vous
7 voulez, plusieurs localisations. Qu'en pensez-vous ?

8 **Mme JODY THOMAS** : Et bien, la *Loi sur l'état*
9 *d'urgence* était en place, il y avait des zones d'exclusions en
10 raison de la loi et en dehors des zones d'exclusions, les gens
11 étaient dans l'illégalité s'ils manifestaient.

12 En ce qui concerne votre question à propos des
13 manifestations pacifiques, les gens qui veulent manifester en
14 paix en respectant les citoyens de la ville, donc sans semer la
15 perturbation, ils ont ce droit de par la Constitution. C'est un
16 des droits, une des libertés au Canada. Mais quand ça évolue
17 vers autre chose, c'est là qu'on intervient.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Et ce sera peut-être le
19 dernier point pour aujourd'hui, mais il ya eu plusieurs
20 évaluations du renseignement. Alors nous commençons par le
21 document SSM.NSC.CAN.0000218.

22 (COURTE PAUSE)

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : « Contexte pour désordre
24 civil suite à la pandémie. » Donc ce document, ça vient d'où ?

25 **Mme JODY THOMAS** : Et bien quand on a parlé de
26 l'évaluation du renseignement, il a été décidé de faire des
27 documents un peu plus longs et donc voici un exemple de
28 l'analyse que l'on peut faire pour essayer d'évaluer les

1 tendances pour bien comprendre le contexte dans lequel se situe
2 le renseignement.

3 Donc ce document est arrivé, a été rédigé bien
4 longtemps avant que j'arrive dans l'équipe du premier ministre.
5 C'était peu de temps après la pandémie. Donc il y a des choses
6 intéressantes.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Vous aviez donc déjà
8 quelque chose qui expliquait ce qui s'était passé après la
9 pandémie. On va y revenir. Donc, est-ce que vous pouvez me dire
10 si c'était quelque chose qui était connu avant le 16 février :

11 « Historiquement, la dégradation de la
12 cohésion sociale a été la conséquence
13 directe de la pandémie ou des
14 épidémies. Les impacts sur la santé et
15 les restrictions obligatoires
16 fournissent des raisons de mobilisation
17 et particulièrement lorsqu'il y a des
18 inégalités ou bien des lignes de
19 différences sociales dans la
20 population. Les camionneurs dans leur
21 protestation sont conformes à ces
22 définitions. »

23 Est-ce que c'est quelque chose qu'on a trouvé
24 quand le convoi est arrivé ou est-ce que c'est après ?

25 **Mme JODY THOMAS** : Moi, je n'étais pas là au
26 départ, mais le greffier a soulevé cette question, m'a dit
27 qu'elle avait trouvé quelque chose de très intéressant, donc
28 c'est venu avec ça.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Mais ce n'était pas vos
2 réactions à vous, mais c'était les réactions du bureau du
3 premier ministre.

4 **Mme JODY THOMAS** : Et bien c'était simplement de
5 l'information, rendu là.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Si on continue :
7 « Le contexte historique au Canada en
8 1885, il y a eu une épidémie à
9 Montréal, ce qui a amené une certaine
10 violence dans la ville. D'après le
11 Washington Post, 2000 manifestants
12 violents ont traversé Montréal en
13 criant : « Tuez les vaccinateurs ! » En
14 réponse aux obligations de vaccins. »
15 Là encore, ça fait partie du contexte qui était
16 cité.

17 **Mme JODY THOMAS** : Certains étaient au courant,
18 mais ce n'est pas des documents dont on parle tous les jours et
19 j'ai demandé à l'équipe du renseignement s'il y avait des choses
20 de ce genre et s'ils pouvaient me trouver les documents. Qui l'a
21 fait, je ne pourrais pas vous le dire.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Donc, comment faut-il s'y
23 prendre pour obtenir une évaluation de ce genre ?

24 **Mme JODY THOMAS** : Le groupe d'évaluation mesure
25 les tendances et essaie de prévoir et de projeter ce qui va se
26 produire. Et là, il y a beaucoup de recherche académique et
27 historique qu'on peut utiliser.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : L'évaluation suivante,

1 c'est le document SSM.NSC.CAN0000231.

2 (COURTE PAUSE)

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Le premier paragraphe,
4 ça, ça date du 21 février. Donc l'état d'urgence est terminé.

5 « Le Convoi de la Liberté n'est pas un
6 événement sans précédent, cela s'est
7 déjà produit, il s'agit de
8 polarisation. La convergence de
9 plusieurs éléments rend cette
10 manifestation plus sophistiquée et une
11 utilisation des médias sociaux pour
12 organiser et communiquer se fait à
13 l'interne comme à l'externe.
14 L'utilisation de mésinformation et de
15 désinformation a eu lieu. On a utilisé
16 toutes sortes de choses, y compris les
17 cryptomonnaies, des techniques de
18 blocage et de logistique. Et la grosse
19 majorité des participants ont dénoncé
20 la violence. »

21 Et là on parle de toutes sortes de participants.

22 Si on descend dans le texte, on parle de divers aspects :

23 « Il n'y avait peut-être pas de
24 violence préméditée, mais la violence
25 peut quand même se développer. »

26 On descend.

27 « Il y a eu également un soutien
28 financier et de publicité à

1 l'international. »

2 Par les moyens d'information disponible à
3 l'époque. Et ça dit :
4 « Le Convoi de la Liberté risque de continuer pendant plusieurs
5 semaines et risque de déclencher d'autres protestations. Et il y
6 a également des risques que l'on intervienne dans la société
7 canadienne. Il y a eu d'autres protestations qui sont
8 intervenues. »

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Pouvez-vous nous
10 expliquer et situer ce contexte dans lequel tout ceci était géré
11 par vous ?

12 **Mme JODY THOMAS** : Comme je l'ai dit, je n'avais
13 pas d'évaluation nationale et toutes les nouvelles en matière de
14 renseignement sont limitées en fonction de la mission. C'est le
15 cas du SCRS, de la GRC et pour les autres organismes de maintien
16 de l'ordre.

17 Il y a un groupe d'évaluation du renseignement
18 qui prend le renseignement de sources ouvertes et protégées et
19 qui nous permet de faire des résumés. Mais je n'avais pas
20 d'entité domestique nationale, si vous voulez, à laquelle je
21 pouvais m'adresser. J'ai demandé au groupe de renseignement de
22 voir de quoi ça pouvait avoir l'air.

23 J'ai trouvé ça intéressant. Ce n'est pas ce que
24 je cherchais au départ, mais ça pouvait m'être utile à l'avenir.
25 Parce que là, on a essayé de voir ce que ça pourrait donner,
26 selon les différents aspects de manifestations tels qu'ils
27 existent dans d'autres pays et dans des situations analogues.
28 Pour essayer donc, de déterminer ce que ça pourrait donner du

1 point de vue renseignements et ce que ça donnerait pour les
2 institutions gouvernementales, la démocratie, l'exercice du
3 droit, bref, les éléments qui conviennent et qui doivent être
4 considérés au sein du gouvernement.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY** : Ce sont mes questions
6 pour aujourd'hui, y a-t-il autre chose que vous aimeriez ajouter
7 à mes questions ?

8 **Mme JODY THOMAS** : Non, je ne pense pas.
9 Évidemment, on s'est concentré sur Ottawa parce que c'était là
10 que se situe la démocratie. Le centre de notre démocratie.

11 Il y avait d'autres démonstrations ailleurs, à
12 Coutts, ailleurs au pays et il y avait certains potentiels au
13 Nouveau-Brunswick, à Cornwall, le pont de la Paix, bref, tout
14 cela donnait un ensemble et cela a soulevé nos inquiétudes.

15 Ottawa est un événement significatif et la crise
16 était d'envergure nationale.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Les organisateurs du
18 convoi, s'il vous plait.

19 (COURTE PAUSE)

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER :**

21 **Me BRENDAN MILLER** : Mon nom est Brendan Miller,
22 je suis l'avocat pour Freedom Corp, qui est l'entité qui
23 représente les manifestants qui étaient à Ottawa en janvier et
24 février 2022. J'ai quelques questions à vous poser.

25 Vous venez de dire, et je suis heureux que vous
26 l'ayez fait, vous avez parlé de la règle de droit. Qu'est-ce que
27 ça veut dire pour vous ?

28 **Mme JODY THOMAS** : Ce qui règle notre pays au

1 niveau municipal, provincial, national.

2 **Me BRENDAN MILLER** : Et ces règles de droit
3 s'appliquent à vous et aux autorités du gouvernement du Canada.

4 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

5 **Me BRENDAN MILLER** : C'est règles donnent un
6 certain pouvoir et oblige les autorités à être prévisibles et il
7 faut que les citoyens et les résidents conduisent leurs affaires
8 raisonnablement. Et il faut que tout pouvoir délégué par le
9 parlement soit exécuté conformément à la loi, suite à une loi du
10 parlement. Êtes-vous d'accord avec ça ?

11 **Mme JODY THOMAS** : Effectivement.

12 **Me BRENDAN MILLER** : Vous serez d'accord avec moi
13 que votre bureau n'a pas été créé par une loi du parlement,
14 n'est-ce pas ?

15 **Mme JODY THOMAS** : Effectivement.

16 **Me BRENDAN MILLER** : Vous n'avez pas de mandat
17 statutaire.

18 **Mme JODY THOMAS** : Non.

19 **Me BRENDAN MILLER** : Vous n'avez pas de pouvoir
20 juridique vous-même.

21 **Mme JODY THOMAS** : Non, je n'en ai pas. C'est ce
22 que j'ai expliqué quand j'ai expliqué mon rôle.

23 **Me BRENDAN MILLER** : Vous n'avez jamais travaillé
24 pour le SCRS ou dans le renseignement. Est-ce exact ?

25 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est exact.

26 **Me BRENDAN MILLER** : Donc vous avez dit dans la
27 preuve que vous ne pensiez pas avoir les renseignements
28 appropriés du SCRS ou d'autres organismes du renseignement.

1 **Mme JODY THOMAS** : Ce n'est pas ce que j'ai dit à
2 propos du SCRS.

3 **Me BRENDAN MILLER** : Vous étiez satisfaite des
4 renseignements fournis par le SCRS ?

5 **Mme JODY THOMAS** : Je l'étais.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Et le SCRS vous a dit
7 spécifiquement, et a dit au conseil des ministres qu'il n'y
8 avait pas de menace causée par les protestataires et les
9 manifestants à travers le Canada.

10 **Mme JODY THOMAS** : Vous n'interprétez pas
11 correctement ce que le SCRS m'a dit.

12 **Me BRENDAN MILLER** : Pouvez-vous me dire comment ?
13 Parce que je peux appeler le témoignage et les rapports, parce
14 que c'est ce qu'ils disent.

15 **Mme JODY THOMAS** : Correct. Mais ce qu'ils ont dit
16 et l'interprétation de ce qu'ils ont dit, ce sont deux choses
17 entièrement différentes. Leur mandat est très limité. Alors
18 l'article 2 de la Loi porte sur le rôle et ils ne sont pas les
19 seuls joueurs lorsqu'il s'agit de déterminer une menace
20 nationale ici.

21 **Me BRENDAN MILLER** : OK.

22 **Mme JODY THOMAS** : Il est peut-être vrai ce qu'ils
23 ont dit à propos de leur loi.

24 **Me BRENDAN MILLER** : Mais vous conviendrez avec
25 moi que dans la *Loi sur le SCRS*, la définition de menace
26 nationale est dans cette loi.

27 **Mme JODY THOMAS** : Vous allez recevoir des experts
28 qui vont parler de l'interprétation de cette loi. D'après ce que

1 je sais, la *Loi sur les mesures d'urgence* ça interprète la
2 signification, ou l'interprétation, de menace nationale qui se
3 trouve dans la loi sur les SCRS.

4 **Me BRENDAN MILLER** : Mais vous êtes d'accord que
5 lorsqu'on prend seulement la *Loi sur le SCRS*, il faut qu'il y
6 ait un doute raisonnable qu'une menace nationale existe.

7 **Mme JODY THOMAS** : Mais non, il faut bien lire le
8 libellé. Vous allez quand même entendre des témoins-experts là-
9 dessus, des experts en droit.

10 **Me BRENDAN MILLER** : Mais si je comprends bien,
11 dans l'article 2 de la *Loi sur le SCRS* qui est incorporée à la
12 *Loi sur les mesures d'urgence*, veut dire quelque chose de
13 différent lorsque vous l'examinez ?

14 **Mme JODY THOMAS** : Non, ce n'est pas ce que j'ai
15 dit.

16 **Me BRENDAN MILLER** : Qu'est-ce que vous voulez
17 dire ?

18 **Mme JODY THOMAS** : Ça veut dire qu'en termes de la
19 *Loi sur les mesures d'urgence*, le gouverneur en conseil peut
20 avoir une considération plus vaste du groupe sur les
21 renseignements concernant une menace nationale.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Mais vous êtes d'accord pour
23 dire que lorsqu'il s'agit de trouver des motifs en vertu de
24 l'article 2 de la *Loi sur le SCRS*, serait nécessaire.

25 **Mme JODY THOMAS** : Non, je ne suis pas d'accord.

26 **Me BRENDAN MILLER** : Alors vous pouvez au-delà de
27 ce que la loi dit à propos de la menace à la sécurité.

28 **Mme JODY THOMAS** : Il y a d'autres définitions de

1 menace à la sécurité, comme on a dit.

2 **Me BRENDAN MILLER** : oui, mais pas dans la
3 législation.

4 **Mme JODY THOMAS** : *Loi sur les mesures d'urgence*
5 permet au gouverneur en conseil de prendre des décisions sur les
6 urgences d'ordre public.

7 **Me BRENDAN MILLER** : Ce n'est pas ce que ça dit.
8 Mais vous pouvez être d'accord avec moi...

9 **Mme JODY THOMAS** : Non, c'est un argument à avoir
10 avec les avocats.

11 **Me BRENDAN MILLER** : Alors revenons à l'article 2
12 de la *Loi sur le SCRS*. Je vais vous poser des questions à propos
13 des motifs.

14 Plusieurs officiers des forces de l'ordre et le
15 SCRS ont dit qu'ils n'avaient pas de soupçons raisonnables qu'il
16 y avait une menace nationale. Vous conviendrez avec moi que vous
17 n'aviez pas de preuves avec vous à présenter au cabinet, ou
18 qu'il y avait des renseignements concernant du sabotage ou
19 informations concernant d'autres activités. C'est ce que j'ai
20 dit, il n'y avait aucune preuve que vous avez considérée.

21 **Mme JODY THOMAS** : Non.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Il n'y a aucune preuve
23 d'ingérence étrangère dans les activités du Canada qui sont
24 détritmentaux (sic) au Canada, ou qui représentent une menace à
25 une personne.

26 **Mme JODY THOMAS** : Oui, il y avait des menaces à
27 l'endroit de certaines personnes.

28 **Me BRENDAN MILLER** : Mais en courriel et sur

1 Twitter, c'est ça ?

2 **Mme JODY THOMAS** : Je dirais que dans cette ère de
3 médias sociaux, on ne peut pas faire fi des menaces aux
4 officiers publics, des hauts fonctionnaires, juste parce que ces
5 menaces se trouvent dans les médias sociaux. Ce serait faire
6 preuve de grande négligence.

7 **Me BRENDAN MILLER** : Est-ce que c'est une question
8 de police ou c'est une question de sécurité nationale ?

9 **Mme JODY THOMAS** : Ça dépend du contexte.

10 **Me BRENDAN MILLER** : Document
11 TS.NSC.CAN.00100000206_REL 0001, s'il vous plait.

12 (COURTE PAUSE)

13 **Me BRENDAN MILLER** : Mes excuses, un instant. Ce
14 n'est pas le bon numéro, je répète 159_REL0001.

15 Et bien je prends pour acquis que vous avez pris
16 connaissance de l'évaluation menée par le SCRS sur le Convoi de
17 la Liberté au centre-ville d'Ottawa.

18 **Mme JODY THOMAS** : C'est une des évaluations.

19 **Me BRENDAN MILLER** : Et selon leur évaluation :

20 « Le centre-ville d'Ottawa... en fait, il
21 y avait une ambiance de fête qui ne
22 menaçait pas les passants. Il y avait
23 certains actes criminels, application
24 de la loi. »

25 Donc vous n'êtes pas, selon vous, policière, donc
26 vous comptez sur le SCRS pour l'obtention de renseignements.

27 **Mme JODY THOMAS** : La SCRS nous fournit des
28 renseignements, c'est une source.

1 Me BRENDAN MILLER : La GRC ?

2 Mme JODY THOMAS : C'est une autre source.

3 Me BRENDAN MILLER : L'Agence des services
4 frontaliers du Canada ?

5 Mme JODY THOMAS : Encore une autre source.

6 Me BRENDAN MILLER : Ensuite l'établissement de
7 sécurité du Canada ?

8 Mme JODY THOMAS : Oui.

9 Me BRENDAN MILLER : Aucune de ces sources ne vous
10 avait fourni un renseignement comme quoi il y avait une
11 évaluation de menace au titre de l'article 2.

12 Mme JODY THOMAS : Encore une fois, nous en avons
13 parlé, il y a d'autres mesures que l'article 2 de la *Loi sur le*
14 *SCRS*.

15 Me BRENDAN MILLER : Est-ce qu'on peut dérouler
16 vers le bas s'il vous plait ? Vous voyez les drapeaux ? Certains
17 étaient préoccupés par l'existence de drapeaux inappropriés, en
18 fait, d'où la conclusion d'extrémistes motivés par l'idéologie.
19 Selon le rapport :

20 « Il y avait un petit nombre de ces
21 drapeaux, des swastikas, des drapeaux
22 nazis, des drapeaux confédérés,
23 Punisher, le drapeau des patriotes du
24 Québec... »

25 Ils disent que :

26 « Un drapeau est aléatoire tant et
27 aussi longtemps que la personne qui
28 pavoise le drapeau explique le bien-

1 fondé du drapeau. Alors la présence de
2 drapeau III% par exemple, ne signifie
3 pas forcément que les membres des III%
4 sont présents. »

5 Cela relevait des renseignements que l'on vous a
6 fournis ?

7 **Mme JODY THOMAS** : Oui. Les renseignements qui ont
8 été pour publication.

9 **Me BRENDAN MILLER** : Qu'est-ce que cela veut dire
10 au juste ?

11 **Mme JODY THOMAS** : Ils sont là au titre de
12 l'article 38.

13 **Me BRENDAN MILLER** : Je comprends. Si on défile
14 vers le bas, s'il vous plait. Alors c'est important.

15 Vous savez que la SCRS, on n'a pas besoin de loi
16 pour prendre connaissance de renseignement dans la sphère
17 publique. Quiconque peut le regarder sans qu'une loi l'autorise.
18 Vous êtes d'accord ?

19 **Mme JODY THOMAS** : La réalité c'est que ce
20 renseignement à source ouverte doit être anonyme de manière à ne
21 pas cibler les gens qui sont assujettis à une enquête. Donc ce
22 n'est pas aussi simple que vous le décrivez.

23 **Me BRENDAN MILLER** : Et bien, quiconque peut lire
24 n'importe quoi en ligne, c'est exact ?

25 **Mme JODY THOMAS** : Oui, le commissaire à la vie
26 privée, les lois de vie privée au pays sont telles, que ces
27 renseignements ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation
28 générale. Il y a des contraintes, des barèmes autour de ça.

1 **Me BRENDAN MILLER** : Par rapport à sa
2 distribution.

3 **Mme JODY THOMAS** : Non, plutôt par rapport à son
4 analyse et son entreposage.

5 **Me BRENDAN MILLER** : D'où l'importance d'unités de
6 la GRC pour le faire, n'est-ce pas ?

7 **Mme JODY THOMAS** : Oui, tout à fait.

8 **Me BRENDAN MILLER** : Il y a l'unité IMCIT, n'est-
9 ce pas, qui ne fait qu'examiner la rhétorique violente en ligne
10 à des fins criminelles.

11 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

12 **Me BRENDAN MILLER** : Quels sont les autres objets
13 en dehors des objectifs soi-disant criminels ?

14 **Mme JODY THOMAS** : J'aimerais donner une réponse
15 plus longue avec votre indulgence. Un analyste examinera un
16 renseignement à des fins précises. Lorsque nous, en tant que
17 gens qui prodiguons des conseils à l'intention du conseil des
18 ministres et des décideurs au sujet d'une éventuelle menace, la
19 confiance dans les institutions gouvernementaux, la rhétorique,
20 il faut ratisser plus large.

21 « Quelqu'un devrait tuer le premier ministre, ce
22 serait génial si quelqu'un tuait le premier ministre. » Ça, ça
23 dit quelque chose, ce n'est pas aléatoire. Même si on ne peut
24 pas identifier la personne, ça ne veut pas dire pour autant que
25 cela ne signifie rien.

26 **Me BRENDAN MILLER** : Vous dites qu'un gouvernement
27 en l'absence de mandat de perquisition peut creuser ou se
28 pencher sur les métadonnées ?

1 **Mme JODY THOMAS** : Je viens de dire qu'on ne
2 devrait pas faire cela et que nous devrions trouver un cadre
3 légal pour ça.

4 **Me BRENDAN MILLER** : Êtes-vous d'accord qu'il faut
5 s'en tenir à des cadres juridiques ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Oui, et je crois qu'il y a une
7 lacune dans ce cadre juridique.

8 **Me BRENDAN MILLER** : Et vous êtes d'accord qu'on
9 doit respecter le cadre juridique en ce qui concerne la *Loi sur*
10 *les mesures d'urgence* ?

11 **Mme JODY THOMAS** : C'est ce que nous avons fait.

12 **Me BRENDAN MILLER** : Est-ce que je peux vous
13 montrer cette partie en haut ?

14 **Me DONNAREE NYGARD** : Nous n'avons jamais précisé
15 la date de ce document.

16 **Me BRENDAN MILLER** : Convoi de la Liberté 2022.
17 C'est de la part du SCRS. C'est un document pertinent si je ne
18 m'abuse.

19 **Me DONNAREE NYGARD** : Je ne contredis pas cela,
20 quelle est la date du document ? C'est peut-être... la date figure
21 peut-être à la dernière page.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Non. Le témoin a accepté le
23 fait qu'il s'agit d'une des évaluations dont le conseil des
24 ministres est saisi.

25 **Mme JODY THOMAS** : Je n'ai pas dit ça, j'ai dit
26 que ce document a été produit avant l'arrivée du convoi.

27 **Me BRENDAN MILLER** : Donc le SCRS a examiné ces
28 propos :

1 « Ces affiches sont un peu n'importe
2 quoi, une analyse stratégique doit être
3 véhiculée par leur collecte de données
4 plutôt que de dépendre sur ce qu'on
5 affiche dans les médias sociaux et
6 lorsqu'il y a un parti pris qui ne peut
7 pas être pris en compte. »

8 C'est ce qu'on vous a remis, n'est-ce pas ? C'est
9 le SCRS qui vous a remis cette analyse ?

10 **Mme JODY THOMAS** : Si je ne m'abuse, c'est une
11 analyse qui a été menée par un analyste lorsque je prends
12 connaissance d'affiches sur les médias sociaux qui vont en
13 croissant et qui sont de plus en plus agressives, comme quoi
14 quelqu'un devrait tuer le premier ministre ou le vice-premier
15 ministre. En fait, moi, je serais forcément préoccupée, peu
16 importe les craintes de l'analyste.

17 **Me BRENDAN MILLER** : Je comprends votre position à
18 ce sujet. Je comprends la teneur ou la description de tâches de
19 votre poste. J'ai trouvé une politique par rapport avec votre
20 position.

21 « Le conseiller de sécurité doit aider le greffier et fournir
22 des renseignements, des conseils, des recommandations à
23 l'intention du premier ministre qui suivent :
24 Comme secrétaire associé au cabinet, il ou elle peut agir au nom
25 du greffier au sujet de quelque question de politique dont le
26 conseil privé est saisi. Comme conseiller au premier ministre,
27 il ou elle assure la coordination efficace du milieu du
28 renseignement et de sécurité du Canada, en collaboration avec

1 les sous-ministres à la défense nationale, les responsables
2 d'établissements de sécurité au Canada. Le conseiller de la
3 sécurité au Canada surveille les évaluations de menace et les
4 communique au premier ministre et aux hauts fonctionnaires. Le
5 conseiller national de la sécurité au premier ministre est
6 soutenu par deux secrétariats... »

7 C'est votre travail, n'est-ce pas ?

8 **Mme JODY THOMAS** : C'est une ancienne version de
9 la description de tâches, on y a apporté quelques modifications
10 depuis cette date-là.

11 **Me BRENDAN MILLER** : Bon, très bien. Votre
12 ministère n'est pas chargé ou vous n'êtes pas chargée de la
13 collecte de renseignements vous-même.

14 **Mme JODY THOMAS** : Nous ne recueillons pas de
15 renseignements nous-mêmes.

16 **Me BRENDAN MILLER** : Mais je crois avoir compris
17 que vous avez mis sur pied votre propre bureau qui viserait à
18 effectuer ses propres analyses de renseignements.

19 **Mme JODY THOMAS** : J'ai dit que c'était une
20 lacune, qu'il fallait que je comble cette lacune, que je n'étais
21 pas mandatée sur le plan juridique pour ce faire et le document
22 que vous avez, dont vous avez parlé tout à l'heure a été obtenu
23 par des moyens légaux, donc nous devons avoir la possibilité de
24 faire des tests d'évaluation au pays, c'est une lacune, je n'ai
25 pas de solution à ce problème pour l'instant et ce serait à moi
26 de décider si cela se produit ou non, c'est quelque chose sur
27 lequel nous nous penchons.

28 **Me BRENDAN MILLER** : Pourquoi avez-vous besoin de

1 cela en dehors de la fonction publique qui est régie par la
2 législation qui collecte des renseignements ?

3 **Mme JODY THOMAS** : Cela relèverait du service de
4 renseignements.

5 **Me BRENDAN MILLER** : Le personnel de ce service
6 d'affaires étrangères vous a transmis certains renseignements au
7 moment de la prise de décisions au cabinet, n'est-ce pas ?

8 **Mme JODY THOMAS** : Ils évaluaient les
9 renseignements étrangers et non seulement les renseignements
10 nationaux.

11 **Me BRENDAN MILLER** : La GRC évaluait le
12 renseignement national et le SCRS et l'établissement de sécurité
13 canadienne, qui évalue tout également tant les renseignements
14 étrangers que national.

15 **Mme JODY THOMAS** : Toutes ces unités sont
16 mandatées à assurer la collecte et mener certaines évaluations.
17 Nous prenons connaissance de ces renseignements bruts et nous en
18 faisons des évaluations. Sur le plan du renseignement étranger,
19 il y a une lacune qui existe, nous n'avons pas la possibilité
20 d'évaluer ces renseignements sur le plan national.

21 **Me BRENDAN MILLER** : Comment se fait-il que la GRC
22 a déjà deux types de rapports, comment se fait-il que ce n'est
23 pas suffisant à vos yeux ?

24 **Mme JODY THOMAS** : Et bien, tout comme nous le
25 faisons dans le cas du renseignement étranger, j'aimerais tenir
26 compte de tous les éléments. Cela relève de notre mandat de nous
27 pencher sur le portrait d'ensemble.

28 **Me BRENDAN MILLER** : Vous devez jouer un rôle de

1 coordination, n'est-ce pas ?

2 **Mme JODY THOMAS** : Oui, mais en fait moi, je suis
3 responsable de la coordination de cette fonction. Je gère les
4 enjeux dont le milieu du renseignement et de la sécurité est
5 saisi, mais pas leurs évaluations à proprement parler.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Si on se débarrassait de
7 votre poste et on laissait le soin au directeur du SCRS de faire
8 votre travail ?

9 **Mme JODY THOMAS** : Le directeur du SCRS n'est pas
10 la seule personne qui soit responsable de la sécurité au Canada.
11 Ça, c'est la première chose. Vous pouvez formuler une telle
12 argumentation à l'intention du gouverneur du conseil si vous
13 voulez bien, mais il y a plus de personnes, plus d'acteurs qui
14 soient chargés de cette évaluation au Canada.

15 **Me BRENDAN MILLER** : Mais ce n'est pas le
16 parlement qui a adopté cette mesure législative.

17 **Mme JODY THOMAS** : Le bureau du conseil privé,
18 c'est le ministère du premier ministre. Nous assurons la
19 coordination de renseignements, nous prodiguons des conseils en
20 matière de politiques au premier ministre, et ainsi de suite.

21 **Me BRENDAN MILLER** : Je comprends. Mais vous êtes
22 d'accord que le parlement ne vous a pas donné de mandat à cet
23 égard-là.

24 **Mme JODY THOMAS** : Je ne suis pas d'accord avec
25 les prémices de base de votre question.

26 **Me BRENDAN MILLER** : Oui ou non, est-ce que le
27 parlement au moyen d'une mesure législative, vous a accordé à
28 vous, au conseiller privé et la conseillère de sécurité

1 nationale, le mandat d'assurer la collecte de renseignements et
2 de les évaluer ?

3 **Mme JODY THOMAS** : Non, le parlement ne nous a pas
4 donné cette autorité, mais cette autorité existe bel et bien.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU** : La ville d'Ottawa, s'il
6 vous plait.

7 (COURTE PAUSE)

8 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANNE TARDIF :

9 **Me ANNE TARDIF** : Bon après-midi, Madame Thomas,
10 je m'appelle Anne Tardif, je suis une des avocates qui
11 représente la ville d'Ottawa.

12 Vous avez discuté du groupe d'intervention aux
13 incidents cet après-midi, et si j'ai bien compris, il s'agit
14 d'un comité du conseil des ministres qui comprend des
15 fonctionnaires qui sont des spécialistes en la matière ?

16 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

17 **Me ANNE TARDIF** : Qui est présidé par le premier
18 ministre ?

19 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

20 **Me ANNE TARDIF** : Et dont le but, si j'ai bien
21 compris, est de mener des... prendre des décisions rapides au
22 sujet d'enjeux qui relèvent une importance nationale, ainsi que
23 les crises dont notamment la COVID.

24 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

25 **Me ANNE TARDIF** : Et c'est le comité qui est le
26 plus efficace pour s'attaquer aux crises ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

28 **Me ANNE TARDIF** : Si j'ai bien compris, le comité

1 s'est réuni la première fois le 10 février, c'était la
2 13^e journée du convoi ici à Ottawa, c'est exact ?

3 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

4 **Me ANNE TARDIF** : Vous avez évoqué tout à l'heure
5 qu'on en était à la 3^e fin de semaine du convoi à Ottawa, c'est
6 exact ?

7 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

8 **Me ANNE TARDIF** : La Commission a entendu du
9 témoignage comme quoi les fins de semaine étaient plus
10 volatiles, est-ce exact ?

11 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

12 **Me ANNE TARDIF** : À tout le moins à Ottawa.

13 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est exact.

14 **Me ANNE TARDIF** : Les avocats de la Commission
15 vous ont référé au procès-verbal de cette réunion du groupe
16 d'intervention, c'est le SSM.NSC.CAN.00000209. Je peux
17 l'afficher à l'écran. Vous avez dit qu'à Ottawa, la situation à
18 ce stade-là était inchangée. Si on a convoqué le groupe
19 d'intervention d'incidents à ce moment-là, ce n'est pas parce
20 qu'il y avait eu un changement, une évolution dans le dossier,
21 n'est-ce pas ?

22 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

23 **Me ANNE TARDIF** : Vous comprenez là où j'en viens,
24 ça avait à voir avec le barrage à Windsor et les préoccupations
25 au sujet des manifestations en dehors d'Ottawa, en plus de ce
26 qui se passait à Ottawa.

27 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est juste. Le greffier
28 du conseil privé, Jan Charette, a décidé que de breffer un

1 groupe de ministres, des ministres des ministères responsables
2 du portrait national et que le comité du cabinet SSE, qui se
3 réunissait assez régulièrement, alors qu'ils avaient été
4 efficaces jusque là, c'était le moment opportun pour le premier
5 ministre d'agir autrement.

6 **Me ANNE TARDIF** : Pour préciser, le comité s'était
7 réuni trois fois avant le 10 février, cette décision que de
8 convoquer le groupe d'intervention aux incidents représente une
9 escalade des interventions du gouvernement. Est-ce que c'est
10 exact ?

11 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je crois que c'est juste,
12 mais il vaudrait mieux l'aborder auprès du greffier du conseil
13 privé.

14 **Me ANNE TARDIF** : Merci. Donc je vous réfère
15 maintenant à un autre document que je peux afficher si besoin
16 est, mais j'aimerais vous référer au procès-verbal du conseil
17 des ministres du 13 février. Et vous avez évoqué une percée.
18 Est-ce que je dois l'afficher à l'écran ?

19 **Mme JODY THOMAS** : Ce n'est pas la peine.

20 **Me ANNE TARDIF** : Est-ce que vous pouvez nous dire
21 à quoi vous faisiez allusion ?

22 **Mme JODY THOMAS** : Je faisais allusion aux
23 rapports sur les négociations entre le maire et les
24 organisateurs du convoi.

25 **Me ANNE TARDIF** : Est-ce qu'on peut afficher le
26 PB.NSC.CAN.00003245 ? Avec votre indulgence, c'est le dernier
27 document auquel je vais vous référer. Le seul et le dernier.

28 Et bien ce sont des points que la commissaire

1 Lucki vous a envoyés, à vous et au ministre Mendicino, ce jour-
2 là, le 14 février, c'est exact ?

3 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

4 **Me ANNE TARDIF** : Et si on défile vers le bas,
5 Monsieur le greffier. Encore un petit peu plus s'il vous plait.
6 Encore un petit peu plus. C'est ça.

7 Alors ça, c'est l'entente à laquelle vous faites
8 allusion dans les deux derniers points. Nous en sommes au
9 14 février, c'est le jour au lendemain de la réunion du conseil
10 des ministres. C'est l'entente n'est-ce pas ?

11 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

12 **Me ANNE TARDIF** : Je ne vais pas la lire à haute
13 voix, mais c'est ce qu'on décrit dans ces deux derniers points ?

14 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

15 **Me ANNE TARDIF** : Si on défile vers la quatrième
16 page, Monsieur le greffier, ça, c'est le reste de la
17 description, c'est l'entente à proprement parler. Et le dernier
18 point à la page, en fait, le troisième point vers le haut :

19 « Même si c'était un pas dans la bonne
20 direction pour réduire l'empreinte des
21 camions et l'impact sur Ottawa, ce
22 n'est pas une victoire. »

23 Est-ce que c'est ce que le commissaire Lucki vous
24 a dit ?

25 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

26 **Me ANNE TARDIF** : « C'est un pas dans la bonne
27 direction, mais ce n'est pas une victoire. » Autrement dit, cela
28 ne permettra pas de mettre un terme au convoi.

1 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Désolé de vous
2 interrompre, si vous défilez vers le haut, il y a un problème
3 avec le tampon de la date. Vous avez dit le 14 février, mais si
4 c'est moins cinq heures, en fait c'est le soir du 13.

5 **Me ANNE TARDIF** : Merci beaucoup. Mes excuses, je
6 n'avais pas tout à fait compris... je n'ai jamais compris l'heure
7 Greenwich, alors désolé de vous induire en erreur. Je ne suis
8 pas très calée pour les fuseaux horaires. Merci beaucoup, Madame
9 l'avocate.

10 Dernier point, la commissaire Lucki dit que :

11 « Cette entente agrmente le plan pour
12 réduire l'empreinte par le biais des
13 efforts déployés par l'équipe de
14 liaison publique. Il faut donc, en
15 prendre compte dans leur plan de
16 ressources. »

17 Et ça, c'est la percée à laquelle vous aviez fait
18 allusion.

19 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

20 **Me ANNE TARDIF** : Merci beaucoup, Madame Thomas.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU** : D'accord, et maintenant le
22 service de police d'Ottawa.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGCOVSKY :**

24 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Bonjour Madame Thomas, mon
25 nom est David Migcovsky, je l'avocat du service de police
26 d'Ottawa. Si je comprends bien, je vais parler en acronymes, en
27 tant que NSIA, votre travail c'est d'évaluer le renseignement,
28 de conseiller le premier ministre et de coordonner la

1 circulation des renseignements des agences fédérales, jusqu'au
2 premier ministre et au conseil privé, c'est ça ?

3 **Mme JODY THOMAS** : Oui, Monsieur.

4 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Alors je relis ces
5 documents, je ne pense pas que je vais les faire mettre à
6 l'écran, mais vous avez ce message de Zita Astravas à Bill
7 Blair. Vous connaissez cette personne ?

8 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

9 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Ça, c'est son chef de
10 cabinet ?

11 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est ça.

12 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et ce qu'elle indique, et
13 ça, c'était le 25 janvier, c'est que les sous-ministres adjoints
14 vont se réunir sur la question du convoi et elle dit que le
15 conseiller est engagé dans la sécurité de la Colline et que
16 INTERSECT va organiser un appel le 27 janvier. Vous êtes
17 d'accord ?

18 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est bien ça, oui.

19 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Maintenant, Monsieur le
20 greffier, est-ce qu'on peut voir le PB.NAC.CAN.00000577 ?

21 (COURTE PAUSE)

22 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Alors il y a un rapport ici,
23 du 27 janvier, où vous demandez une mise à jour, c'est ça ?

24 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je crois bien, oui.

25 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et dans le rapport, premier
26 paragraphe... pardon, le deuxième, il est dit que toutes les
27 parties prenantes, c'est-à-dire la GRC, la PPO, le service
28 d'Ottawa et bien d'autres, planifient activement et collaborent

1 afin d'assurer la sécurité du public. Vous êtes d'accord avec
2 ça ?

3 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

4 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et, deuxième paragraphe, il
5 est dit qu'on planifie une manifestation pacifique, c'est ça ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

7 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Vous pouvez l'enlever
8 maintenant, c'est bien. Et il y avait aussi, un rapport de ITAC,
9 le 26 janvier... bon, je ne le mettrai pas à l'écran, à moins que
10 vous ayez besoin de le voir, c'est le ES. NSC.CAN00000156.

11 Alors ce rapport ITAC dit que la majorité des
12 camions, des camionneurs, exercent leur droit à la manifestation
13 pacifique, c'est exact ?

14 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

15 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et il y a un autre rapport
16 ITAC, le lendemain je crois, PB.CAN00001237. Et il dit que, on
17 est le 27 janvier, qu'un groupe de personnes convaincues
18 pourraient prolonger cette manifestation jusqu'au 31 janvier.
19 Vous vous souvenez de ça ?

20 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

21 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Mais on s'attend à ce que
22 cela reste pacifique, parce que... mais il faut bien admettre que
23 certaines vues extrémistes figurent sur les médias sociaux,
24 c'est bien ça ?

25 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est ça.

26 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et il y a aussi une
27 rencontre INTERSECT du 27 janvier entre la PPO, la GRC, le PPS,
28 et il s'agit ici de collaborer sur la préparation civile et être

1 conscient de la situation. C'est bien ça ?

2 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

3 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et je peux vous montrer le
4 rapport, mais je vois ici dans ce rapport, vous pouvez peut-être
5 confirmer, que le plan est que les camions seront sur Metcalfe,
6 sur Kent, sur Wellington. Vous êtes au courant de ça ?

7 **Mme JODY THOMAS** : Oui, j'étais au courant de ça,
8 oui.

9 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et dans une note que vous
10 avez reçue le 28 janvier, encore, ça, c'était le vendredi, vous
11 dites que les organisateurs de la manifestation ont exprimé des
12 intentions pacifiques. C'est cela ?

13 **Mme JODY THOMAS** : C'est moi qui l'ai dit ou ça
14 m'a été dit ?

15 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Ça vous a été dit.

16 **Mme JODY THOMAS** : Ah oui, c'est bien ce qu'on m'a
17 dit, en effet.

18 **Me DAVID MIGCOVSKY** : D'accord. Alors le
19 26 janvier, je remonte deux jours plus tôt, M. MacDonald... M.
20 MacDonald relève de vous, c'est ça ?

21 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

22 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et M. MacDonald dit, pour sa
23 part, qu'au niveau des communications publiques, c'est le
24 premier ministre qui donne le ton et qu'il insiste sur le
25 caractère légitime de la manifestation.

26 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je me rappelle avoir lu
27 ça.

28 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Donc, il ne s'agissait pas à

1 ce moment-là pour la police d'arrêter la manifestation, n'est-ce
2 pas ?

3 **Mme JODY THOMAS** : Non, pas que je sache.

4 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et le premier février, vous
5 avez parlé au comité Le Canada et le Monde ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Oui. Ça, c'est un comité
7 partenaire pour la gestion de la sécurité, où on se penche sur
8 la politique et les enjeux en matière de politique de défense
9 pour le Canada.

10 **Me DAVID MIGCOVSKY** : D'accord. Alors lorsque vous
11 avez prononcé votre discours à ce comité, vous avez dit qu'il y
12 avait des comportements dérangeants, dont vous avez été témoin,
13 mais vous notiez que la manifestation était largement restée
14 pacifique, et tous les services de police avaient collaboré avec
15 les services fédéraux pour faire en sorte que la manifestation
16 demeure pacifique et que la collaboration se maintenait. C'est
17 bien ça ?

18 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

19 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Bien. Maintenant, parlons
20 des négociations et désescalades pour résoudre le problème. Il y
21 a cette note de Mike MacDonald qui vous est adressée et ici on
22 pose la question, et ça, c'était le 25 janvier. Et on voulait
23 savoir si les députés devaient rencontrer les gens du convoi à
24 Ottawa, pour voir si c'était sécuritaire et quels conseils
25 devait-on leur donner. Vous vous en souvenez ?

26 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je m'en souviens.

27 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et quelle était la réponse à
28 cette question ?

1 **Mme JODY THOMAS** : Oui. Et bien ce n'est pas nous
2 qui prenions cette décision-là, et vous êtes d'accord avec moi
3 pour dire que parfois, certaines mesures de répression peuvent
4 avoir des résultats malheureux.

5 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je suis d'accord. Oui, on
6 peut dire ça.

7 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Maintenant, si on peut
8 passer au SSM.NSC.CAN00000292 page 5, s'il vous plait.

9 C'était la rencontre du SSE, pour la sécurité.
10 Page 5, numéro 6. Merci. Il vous a été signalé, le 3 février,
11 que le service de police d'Ottawa a dit qu'il ne pourrait pas
12 mettre fin à la protestation sans l'aide du gouvernement fédéral
13 étant donné les risques qu'il y avait pour la sécurité publique.

14 Parce qu'on pensait que cela pourrait provoquer
15 certains protestataires.

16 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je m'en souviens.

17 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et à la page 6, numéro 4.
18 Vous dites que les organisateurs ont marqué leur intérêt pour la
19 négociation, mais que personne n'avait tendu la main. C'est ça ?

20 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

21 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et à la page 8, il y avait
22 un tableau avec la liste de diverses... une liste de diverses
23 options. Et ce qu'on voit dans la troisième boîte du côté
24 gauche, « dialogue avec les protestataires et avec certains
25 ministres ». Ça, c'était le 3 février, c'est ça ?

26 **Mme JODY THOMAS** : Oui. Je dis certains ministres
27 parmi d'autres. Ce n'est pas la seule option.

28 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Pour faciliter le dialogue.

1 Maintenant, le 6 février, rencontre du comité de sécurité. Je ne
2 le mettrai pas à l'écran parce qu'on n'a pas beaucoup de temps,
3 mais je vois qu'à la rencontre du 6 février, on mentionne que le
4 sous-ministre a rappelé pour ses collègues provinciaux, la
5 méthode de solution préconisée, c'est la négociation. Vous vous
6 en souvenez ?

7 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

8 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et autre chose, vous vous
9 rappelez la rencontre avec le chef Sloly, on vous en a parlé cet
10 après-midi. Et il y a eu une discussion, alors à propos de la
11 négociation. Que c'était ça qui allait résoudre le problème au
12 parc de la Confédération et c'était mieux que de procéder à une
13 opération tactique, vous vous en souvenez ?

14 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

15 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Vous avez marqué votre
16 enthousiasme, vous avez dit qu'on avait réussi à éviter une
17 opération grâce à la négociation. Vous vous en souvenez ?

18 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

19 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et la Commission vous a
20 ramené à vos notes du 8 février, et dans ces notes, je vois que
21 le maire d'Ottawa a demandé que le premier ministre nomme un
22 médiateur. Vous vous en souvenez ?

23 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

24 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Quand je vois le procès-
25 verbal du 10 février, je vois que Sécurité publique Canada a
26 parlé de ces pourparlers avec le négociateur de la PPO et a
27 mentionné que certains pourraient quitter le convoi et dénoncer
28 leurs collègues. Vous vous en souvenez ?

1 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je m'en souviens.

2 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et ça, ça revient dans la
3 note du 12 février, ce qu'on voulait ici c'était avoir un...
4 c'était nommer un interlocuteur fédéral, c'est ça ?

5 **Mme JODY THOMAS** : Non. Le sous-ministre Stewart,
6 c'était lui qui pilotait la discussion sur l'interlocuteur. Ce
7 n'était pas ma seule responsabilité.

8 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Il me faut encore trois
9 minutes.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Il faut s'en tenir à la
11 question, peut-être que vous aurez besoin de moins de temps,
12 mais enfin je... allez-y.

13 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Je vais faire de mon mieux,
14 Monsieur le Commissaire, merci.

15 Alors vous avez dit qu'il n'y avait pas
16 d'interlocuteur, bien. Une chose que vous avez mentionnée à mes
17 collègues plus tôt cet après-midi, à savoir que les négociations
18 à Windsor avaient échoué, n'est-ce pas ?

19 **Mme JODY THOMAS** : Exact.

20 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Bien. Quand je vois les
21 documents, c'est le PB.NSC.CAN00002963, je vois que le sous-
22 ministre Stewart à ce moment a dit à M. Mendicino qu'on avait
23 échoué à Windsor parce qu'on a donné ces instructions-là tard le
24 soir et l'opération commençait le lendemain.

25 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est ce qu'a dit le sous-
26 ministre Stewart.

27 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Un dernier document
28 maintenant, c'est une chronologie qui a été fournie, ou

1 préparée, par le ministère de la Justice. Vous vous souvenez de
2 cette chronologie ?

3 **Mme JODY THOMAS** : Des chronologies il y en avait
4 beaucoup, je ne me rappelle pas de celle-là.

5 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et bien dans cette
6 chronologie, il y avait un espace pour les rencontres. Je vais
7 vous le montrer d'ailleurs PB.NSC.CAN... non, excusez-moi, je vous
8 donne la mauvaise référence.

9 Bon, dans la chronologie il y avait deux
10 colonnes, une colonne qui disait « Rencontres » et à côté
11 « Décisions fédérales », vous vous en souvenez ?

12 **Mme JODY THOMAS** : Non, je ne me souviens pas de
13 ce document dont vous parlez.

14 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Bien. Quand j'ai regardé le
15 document, et ça a commencé avant le convoi et ça allait jusqu'à
16 après l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, et je
17 vois qu'il y avait des dizaines et des dizaines de rencontres
18 avec divers comités. Mais quand je vois... vous êtes d'accord que
19 ça s'est passé comme ça ?

20 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

21 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Et quand je vois dans la
22 colonne « Décisions fédérales », pages 1 à 21, même s'il y avait
23 des dizaines et des dizaines de rencontres, et des suggestions
24 sur la nomination d'un médiateur ou négociateur fédéral, ça ne
25 s'est jamais vu, ça ne s'est jamais fait.

26 À partir du moment où le convoi a commencé
27 jusqu'au 14 février, le 28 janvier les... on a fermé les immeubles
28 fédéraux, l'espace aérien au-dessus du parlement le 29 janvier a

1 été fermé et le 29 janvier, la police d'Ottawa a demandé à se
2 servir d'un stationnement au manège Cartier, ça, ça a été
3 approuvé et après ça on a approuvé l'utilisation des ressources
4 de la GRC. Et ça s'est fini juste au moment où on invoque la
5 Loi.

6 **Mme JODY THOMAS** : Et bien, cela ne reflète pas
7 toutes les consultations, le dialogue qui a eu lieu avec les
8 provinces, dont l'Ontario, surtout dans le cas d'Ottawa, pour
9 faire appliquer, faire respecter les lois municipales et
10 provinciales. Par exemple, la *Loi sur les routes*.

11 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Ce que les protestataires
12 voulaient, c'était rencontrer quelqu'un du gouvernement fédéral.
13 Et ils n'ont jamais obtenu cette rencontre avant qu'on adopte la
14 Loi. C'est exact ?

15 **Mme JODY THOMAS** : Oui, et comme ça a été dit plus
16 tôt, on a expliqué les raisons pour lesquelles cette rencontre
17 n'a jamais eu lieu.

18 **Me DAVID MIGCOVSKY** : Bien, merci beaucoup.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Maintenant le CCLA, s'il
20 vous plait.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CARA ZWIBEL :**

22 **Me CARA ZWIBEL** : Bonjour Madame, vous m'entendez
23 bien ?

24 **Mme JODY THOMAS** : Non, je ne vous entends pas
25 bien.

26 **Me CARA ZWIBEL** : Maintenant ça va ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Oui, ça va.

28 **Me CARA ZWIBEL** : Mon nom est Cara Zwibel, je suis

1 avec l'Association des libertés civiles du Canada. J'aimerais
2 afficher le résumé du témoin, WTS00000071 à la page 11. Vous
3 l'avez devant vous, j'espère.

4 D'après ce que vous avez dit, la définition du
5 SCRS devait être repensée, c'est ça ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

7 **Me CARA ZWIBEL** : Et la définition du SCRS
8 requiert l'existence d'un acteur connu qui mène des activités
9 qui soutiennent des menaces de violence contre des personnes ou
10 des entités, exact ?

11 **Mme JODY THOMAS** : Un groupe connu d'acteurs, oui.

12 **Me CARA ZWIBEL** : Et votre collègue, M. MacDonald
13 a dit que pour que les deux définitions soient respectées, il
14 fallait passer de, utiliser la rhétorique à inciter ou commettre
15 des violences graves. Êtes-vous d'accord ?

16 **COMMISSAIRE ROULEAU** : On ne vous entend plus
17 Madame. Il faudrait revenir plus tard.

18 **Me CARA ZWIBEL** : Je suis désolée êtes-vous là,
19 j'ai perdu l'image...

20 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Vous êtes de retour.

21 **Me CARA ZWIBEL** : Ah bon, pardon. Vous êtes
22 d'accord avec ça ?

23 **Mme JODY THOMAS** : Et bien la définition, oui, ça,
24 ça doit être modernisé, absolument. Et le directeur du SCRS lui-
25 même aussi a dit que la Loi elle-même, la Loi du SCRS devait
26 être repensée.

27 **Me CARA ZWIBEL** : D'accord, mais si on veut que
28 ces deux définitions se rencontrent, l'objectif du SCRS devrait

1 changer de, utiliser la rhétorique pour inciter ou commettre des
2 violences graves, je vais vous suggérer que c'est un malentendu
3 de la définition du SCRS, parce que les personnes ne peuvent pas
4 être des cibles du SCRS. On a atteint ce seuil. Êtes-vous
5 d'accord ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je le pense aussi.

7 **Me CARA ZWIBEL** : Et la définition du SCRS est
8 très étroite.

9 **Mme JODY THOMAS** : Oui, et périmée aussi. Je ne
10 dis pas qu'il faut l'élargir, je dis qu'il faut moderniser le
11 tout.

12 **Me CARA ZWIBEL** : Désolé, je ne voulais pas vous
13 interrompre, mais vous comprenez pourquoi il faut un seuil élevé
14 avant que l'État décide de surveiller des citoyens.

15 **Mme JODY THOMAS** : Je suis d'accord avec vous. Je
16 n'ai pas dit que ça devait être élargi, j'ai dit que ça devait
17 être modernisé.

18 **Me CARA ZWIBEL** : Parce qu'exprimer des vues
19 politiquement impopulaires, est-ce que ça motive la
20 surveillance ?

21 **Mme JODY THOMAS** : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

22 **Me CARA ZWIBEL** : Et le désaccord avec le
23 gouvernement non plus, n'est-ce pas ?

24 **Mme JODY THOMAS** : Ah non, je suis d'accord. C'est
25 bon.

26 **Me CARA ZWIBEL** : Mais vous pensez, que la *Loi sur*
27 *les mesures d'urgence* devrait élargir la définition de ce que
28 constitue une menace pour la sécurité nationale du Canada.

1 **Mme JODY THOMAS** : Ce sont des lois qui ont été
2 rédigées dans les années 80, elles devraient donc être
3 modernisées pour refléter la modernité des menaces modernes en
4 2022.

5 **Me CARA ZWIBEL** : Vous comprenez que dans le cas
6 de la *Loi sur les mesures d'urgence*, il y a des raisons pour
7 lesquelles nous tenons à avoir un seuil très élevé.

8 **Mme JODY THOMAS** : Je ne suis pas en désaccord
9 avec le seuil, je parle d'une loi qui a été rédigée il y a
10 30 ans, qui se doit d'être modernisée pour témoigner de la
11 réalité du genre de menaces qui existent dans le monde actuel.

12 **Me CARA ZWIBEL** : Nous tenons à ce que le seuil
13 soit assez élevé parce que la *Loi sur les mesures d'urgence*
14 permet au gouvernement de contourner la loi normale et agir par
15 décret.

16 **Mme JODY THOMAS** : Oui, mais cela permet une
17 transparence en passant par le processus parlementaire. Je ne
18 dis pas pour autant que le seuil devrait être moins élevé et que
19 le gouvernement devrait disposer de plus de pouvoirs.

20 **Me CARA ZWIBEL** : Nous ne sommes pas en désaccord
21 sur ce point. Je pense que notre façon de qualifier ce qui
22 constitue un seuil élevé est différente.

23 Vous comprenez, et j'essaie de suivre vos
24 réponses à mon collègue, M. Miller, alors que vous croyez que
25 l'on doit réexaminer la définition en vertu de la *Loi sur les*
26 *mesures d'urgence*. Vous comprenez qu'à l'heure actuelle, la
27 définition de l'état d'urgence dans la *Loi sur les mesures*
28 *d'urgence* est liée exclusivement à la définition dans la *Loi sur*

1 *le SCRS.*

2 **Mme JODY THOMAS** : Le gouvernement fédéral n'est
3 pas d'accord avec cette analyse et nous allons donc faire valoir
4 ces arguments en temps et lieu.

5 **Me CARA ZWIBEL** : D'accord. Votre bureau, c'est un
6 consommateur de renseignements. Vous recevez des renseignements
7 de la part du SCRS, ITAC, Affaires mondiales, des partenaires de
8 renseignements étrangers ?

9 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

10 **Me CARA ZWIBEL** : Et dans le résumé des témoins,
11 c'est indiqué que vous recevez des renseignements d'Immigration
12 citoyenneté Canada, du Service de protection du parlement, ainsi
13 que du ministère de la Défense nationale.

14 **Mme JODY THOMAS** : Moi, je ne reçois rien
15 personnellement de la part du service de protection
16 parlementaire, et dans les autres cas, tous les autres cas,
17 c'est vrai.

18 **Me CARA ZWIBEL** : Dans le procès-verbal du groupe
19 d'intervention aux incidents, et bien, c'est là où vous avez
20 cerné cette lacune en matière de renseignements. Et c'est marqué
21 « source ouverte, non criminel, non terroriste. »

22 Alors j'aimerais vous dire quelque chose, vous me
23 direz si vous êtes en accord ou en désaccord. Voici la
24 proposition : la différence entre une société où les
25 particuliers sont surveillés par l'état, où il n'y a aucun motif
26 pour croire qu'ils vont participer à des activités criminelles
27 ou terroristes, ça, c'est la différence entre un état libre et
28 un état de surveillance. Est-ce que vous êtes d'accord avec

1 cette proposition ?

2 **Mme JODY THOMAS** : C'est exactement ce que j'ai
3 dit. Il faut comprendre les tendances, il faut se servir à bon
4 escient de ces renseignements pour ne pas faire le suivi de
5 particuliers. Je suis d'accord avec vous dans la mesure où il
6 faut comprendre les menaces qui n'ont pas encore atteint un
7 certain seuil, qui font l'objet d'une enquête menée par le SCRS
8 ou une enquête criminelle. Parce que quelque chose du genre du
9 convoi, comme on a vu à Ottawa, il y a des renseignements à
10 sources ouvertes comme quoi « on va cibler une école, et qu'on
11 va circuler autour de cette école. » Bon, peut-être que la
12 police surveille ces informations, pour pouvoir faire quelque
13 chose. Mais le comportement n'est pas forcément criminel en soi,
14 mais cela traite de quelque chose qui se produit en pleine crise
15 ou en plein incident. Qui l'a dit n'importe pas, mais j'ai
16 besoin d'un cadre juridique pour ce faire. Il ne s'agit pas de
17 surveillance, il ne s'agit pas de surveiller les particuliers,
18 il s'agit plutôt de bien comprendre les tendances à l'instar des
19 renseignements étrangers.

20 Donc j'aimerais être en accord avec vous, mais je
21 ne suis pas d'accord avec la façon dont vous l'avez qualifié.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Vous avez dépassé le temps
23 qui vous a été alloué, donc je vous demande de conclure.

24 **Me CARA ZWIBEL** : Je vais m'arrêter là, merci
25 beaucoup.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU** : L'avocat pour l'ancien chef
27 Sloly, s'il vous plait.

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me REBECCA JONES :**

1 **Me REBECCA JONES** : Bonsoir. Rebecca Jones,
2 l'avocate pour l'ancien chef Sloly.

3 Madame Thomas, ai-je raison que votre expérience
4 très impressionnante ne comprend pas de l'expérience au sein
5 d'un service de police ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Oui, tout comme l'ensemble de
7 mes prédécesseurs, c'est exact.

8 **Me REBECCA JONES** : Vous n'avez pas d'expérience
9 en matière de demande de ressources pour les opérations
10 publiques, par exemple ?

11 **Mme JODY THOMAS** : Non, j'aurais besoin de
12 conseils de la part d'experts pour ce faire, et si j'en avais
13 besoin.

14 **Me REBECCA JONES** : Donc vous dépendrez de
15 conseils de la part de spécialistes qui travaillent pour le
16 compte de la protection civile, de la GRC, entre autres, n'est-
17 ce pas ?

18 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

19 **Me REBECCA JONES** : Vous avez témoigné au sujet de
20 la situation très, très complexe qui se déroulait à Ottawa, que
21 vous perceviez comme une menace à la sécurité nationale. Là, il
22 y a eu toute une série de témoins qui, même s'ils sont en
23 désaccord sur beaucoup de points, s'entendent sur un nombre
24 limité de points. Que la manifestation, c'était du jamais vu, et
25 en deuxième lieu, que le service de police de l'Ontario ne
26 disposait pas des ressources dont ils avaient besoin pour mettre
27 un terme à l'occupation avant aux alentours du 17 février.

28 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

1 **Me REBECCA JONES** : Le commissaire de l'OPP a
2 témoigné en disant que finalement, plus de 2000 agents ont dû
3 mettre la main à la pâte pour mettre un terme à l'opération, au
4 convoi.

5 Maintenant, j'aimerais qu'on se penche sur les
6 demandes de ressources, en particulier ce que le fédéral avait
7 compris au sujet des ressources fournies par la GRC à l'OPS et
8 au chef Sloly. Document OPS6093, s'il vous plait.

9 (COURTE PAUSE)

10 **Me REBECCA JONES** : À la page 4, s'il vous plait.
11 Il s'agit ici d'un courriel de la part du Chef Sloly à
12 l'intention du commissaire de la GRC le 2 février. Et là, il y a
13 une demande à l'intention de la GRC pour 50 membres en
14 uniformes, du *leadership* en appui aux équipes, et trois unités
15 d'ordre public.

16 Si on défile vers le haut, on constate que la
17 commissaire Lucki a avisé le chef Sloly dans son premier
18 paragraphe, qu'elle avait passé en revue cette demande avec son
19 équipe, mais que la GRC avait... en fait, les ressources de la GRC
20 avaient été épuisées, donc ils n'étaient pas en mesure de
21 fournir les ressources requises, ou demandées.

22 Si on défile vers le haut, c'était toujours le
23 cas vers le 3... enfin quoiqu'il en soit, on n'avait pas encore su
24 fournir ces ressources le 3, et que personne ne promettait de
25 les fournir.

26 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

27 **Me REBECCA JONES** : Est-ce que vous faisiez un
28 suivi de cela ?

1 **Mme JODY THOMAS** : Non, c'est la première fois que
2 je lis, et je suis d'accord avec votre interprétation.

3 **Me REBECCA JONES** : Justement, c'est ce que je
4 voulais savoir. Vous comptiez sur la GRC qui traitait ces
5 demandes de ressources et qui allait vous breffer à ce sujet.

6 **Mme JODY THOMAS** : Ainsi que le sous-ministre de
7 la Sécurité publique et le ministre de la Sécurité publique plus
8 que moi.

9 **Me REBECCA JONES** : Tout le monde dépendait de la
10 GRC en ce qui concerne ces demandes de ressources, n'est-ce
11 pas ?

12 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

13 **Me REBECCA JONES** : Je ne vais pas l'afficher,
14 mais le 3 février en soirée, le ministre Mendicino a envoyé un
15 gazouillis comme quoi la GRC approuvait toute demande d'agents
16 supplémentaires.

17 Et nous avons entendu du témoignage, avez-vous
18 regardé le témoignage présenté par la GRC hier ?

19 **Mme JODY THOMAS** : Dans la mesure du possible,
20 oui.

21 **Me REBECCA JONES** : Et le sous-commissaire Duheme
22 de la GRC a dit qu'il y a eu un oubli, ou quelque chose... en
23 fait, on avait cru comprendre que 250 agents avaient été fournis
24 par la GRC, alors que ce n'était pas le cas. Vous l'avez
25 entendu ?

26 **Mme JODY THOMAS** : Non, je ne l'ai pas entendu.

27 **Me REBECCA JONES** : Alors avant le 2 février,
28 selon la commissaire Lucki, le nombre de membres de la GRC

1 déployés à Ottawa n'a pas dépassé 50 ou 60 agents.

2 **Mme JODY THOMAS** : Je ne l'ai pas entendu dire
3 cela.

4 **Me REBECCA JONES** : Bon, le maire a demandé dans
5 sa lettre 1800 ressources supplémentaires. Mais jusque là, ç'a
6 été juste de dire que vous avez l'impression que toutes les
7 demandes formulées par l'OPS avaient été remplies par la GRC ?

8 **Mme JODY THOMAS** : Je ne peux pas dire ça sans
9 équivoque. Nous savions que la GRC était au bout de ressources
10 et qu'ils devaient redéployer des ressources d'ailleurs au pays
11 jusqu'à Ottawa, et qu'ils étaient responsables des unités de
12 protection également.

13 J'aurais besoin d'avoir les chiffres sous les
14 yeux pour bien interpréter cette question et pour bien y
15 répondre. Je serais prête à dire qu'il y a... oui, il y a eu une
16 certaine confusion autour du nombre d'agents déployé.

17 **Me REBECCA JONES** : Je ne vous demande pas de
18 commenter le niveau de déploiement, est-ce que le gouvernement
19 avait compris, comme on l'a constaté dans le gazouillis du
20 ministre Mendicino ? Selon lui, tout ce qu'on demandait, toute
21 demande avait été remplie.

22 **Mme JODY THOMAS** : Moi, je ne suis pas au courant
23 de la discussion entre ces deux parties prenantes, donc je
24 préfère ne pas le commenter.

25 **Me REBECCA JONES** : Enchaînons à la lettre du
26 maire. Vous connaissez cette lettre où on demande 1800 agents
27 supplémentaires. Le lendemain, vous avez breffé le cabinet. Est-
28 ce qu'on peut afficher ce document, qui termine par 246, s'il

1 vous plait ?

2 (COURTE PAUSE)

3 **Me REBECCA JONES** : Et bien c'est le lendemain de
4 la demande de ressources, et ici au quatrième point, c'est votre
5 breffage. Vous dites :

6 « Le chef continue à communiquer
7 publiquement son point de vue que l'OPS
8 manque de ressources pour bien gérer la
9 situation. »

10 **Mme JODY THOMAS** : C'est en partie vrai, mais ça
11 pourrait tout aussi bien être une stratégie. Un stratagème.

12 **Me REBECCA JONES** : Bon, nous sommes d'accord que
13 le chef a obtenu ces ressources, c'est exact ?

14 **Mme JODY THOMAS** : Oui. Au moment de la rédaction
15 de cette lettre, je n'avais pas forcément pris connaissance de
16 cette lettre, parce que la lettre ne s'adressait pas à moi. Je
17 n'étais pas récipiendaire de cette lettre.

18 **Me REBECCA JONES** : Alors lorsque vous commentez
19 le manque de ressources et vous dites que c'était en partie
20 vrai, je vous demande de reconnaître que c'était intégralement
21 vrai que l'OPS manquait de ressources.

22 **Mme JODY THOMAS** : Avec le recul, oui, je vois que
23 le chef Sloly ne disposait pas des ressources dont il avait
24 besoin pour gérer le convoi.

25 **Me REBECCA JONES** : Vous dites aussi que c'était
26 peut-être un stratagème, vous n'en êtes pas arrivé à ces
27 conclusions vous-même, n'est-ce pas ? C'est quelque chose qu'on
28 vous a dit dans un breffage. Qui vous a dit cela ?

1 **Mme JODY THOMAS** : La commissaire de la GRC.

2 **Me REBECCA JONES** : La commissaire de la GRC vous
3 a dit que la demande de ressources était peut-être un
4 stratagème ?

5 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

6 **Me REBECCA JONES** : Sommes-nous d'accord que ce
7 genre de communication au cabinet, laisserait croire... en fait,
8 ferait en sorte que le cabinet remettrait en question ce que
9 demandait les uns et les autres.

10 **Mme JODY THOMAS** : Je pense que les ministres du
11 cabinet comprenaient tout à fait quelles étaient les demandes de
12 ressources de l'OPS.

13 **Me REBECCA JONES** : Mais en fait, selon le
14 breffage, ce qu'il demandait c'était en partie vrai ou c'était
15 un stratagème.

16 **Mme JODY THOMAS** : C'était la pensée à l'époque.

17 **Me REBECCA JONES** : Et maintenant nous savons que
18 c'était incorrect.

19 **Mme JODY THOMAS** : Exact.

20 **Me REBECCA JONES** : Et vous avez témoigné il y a
21 quelques instants que vous n'étiez pas sûre de ce que disait la
22 GRC, quant à savoir s'ils avaient rempli toutes les demandes de
23 ressources. Nous savons maintenant qu'il y avait une demande de
24 1800 agents le 17 février. Et je serais curieuse de savoir, il y
25 a de multiples occasions après cette date où la GRC indiquait
26 toujours qu'elle avait rempli toutes les demandes de ressources
27 supplémentaires, sollicitées par l'OPS.

28 **Mme JODY THOMAS** : Je ne peux pas dire cela sans

1 équivoque.

2 **Me REBECCA JONES** : Affichons SSM.NSC.CAN.209.

3 (COURTE PAUSE)

4 **Me REBECCA JONES** : Nous l'avons regardé à
5 quelques reprises aujourd'hui, c'est la réunion du groupe
6 d'intervention du 10 février. Et à la page 5, si vous regardez
7 le premier grand paragraphe, au milieu, c'est écrit :

8 « La GRC a fourni toutes les ressources
9 demandées par l'OPS. »

10 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est ce qu'on m'aurait
11 dit.

12 **Me REBECCA JONES** : C'est tout ce que je demande
13 finalement, est-ce que cela vous rafraichit la mémoire comme
14 quoi la GRC avait fourni toutes les ressources demandées par
15 l'OPS ?

16 **Mme JODY THOMAS** : Je peux être en accord avec
17 cela, mais je n'ai pas pris connaissance de la lettre de la
18 maire à l'époque.

19 **Me REBECCA JONES** : Mais ça, c'est un enjeu
20 différent et distinct.

21 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

22 **Me REBECCA JONES** : Oui, d'accord. Nous sommes
23 d'accord. Vous ne meniez pas votre propre évaluation quant à
24 savoir si l'OPS avait toutes les ressources dont elles avaient
25 besoin, vous comptiez sur la GRC. Et le 10, la GRC vous dit
26 qu'elle fournit toutes les ressources à l'OPS qu'elle avait
27 demandé.

28 **Mme JODY THOMAS** : Exact.

1 **Me REBECCA JONES** : Mais j'ai une seule question
2 que je me pose, est-ce que l'OPS a fait une demande de
3 1800 agents de la part de qui ? De la part du service de
4 police ?

5 **Mme JODY THOMAS** : Je peux vous donner cette
6 réponse. C'était de la part tant de la police fédérale que de la
7 police municipale.

8 **Me REBECCA JONES** : Merci beaucoup. Je n'ai plus
9 de questions.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Ensuite, le Fond de la
11 démocratie, JCCF, s'il vous plait.

12 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROB KITTREDGE :

13 **Me ROB KITTREDGE** : Bonsoir, Madame Thomas, Rob
14 Kittredge, avocat pour le centre de Justice pour les libertés
15 conditionnelles. Je ne dispose que de dix minutes, alors je vais
16 essayer de couvrir le plus possible, donc dans la mesure du
17 possible, donnez-moi des réponses oui ou non, s'il vous plait.
18 Répondez par une réponse plus exhaustive là où c'est nécessaire,
19 évidemment.

20 J'imagine que votre emploi nécessite une cote de
21 sécurité très élevée. Serait-il juste de dire que tout ce que
22 voit le premier ministre et le cabinet, que vous avez le droit
23 de le voir aussi ?

24 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

25 **Me ROB KITTREDGE** : Vous avez assisté aux réunions
26 du groupe d'intervention aux incidents où on a envisagé
27 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, et participé
28 au breffage jusqu'au déclenchement de cette Loi, n'est-ce pas ?

1 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

2 **Me ROB KITTREDGE** : Vous serez au courant de toute
3 manifestation ou de menace de violence grave que le cabinet, IRG
4 et le premier ministre connaissaient quand ils considéraient si
5 oui ou non ils allaient invoquer la *Loi sur les mesures*
6 *d'urgence*.

7 **Mme JODY THOMAS** : Comme j'ai dit tout à l'heure,
8 pas forcément. J'ai la cote de sécurité qu'il me faut pour en
9 prendre connaissance, mais ça ne veut pas dire que j'aurais pris
10 connaissance de tout.

11 **Me ROB KITTREDGE** : Le cabinet, le groupe
12 d'intervention et le premier ministre, et le SCRS avaient
13 déterminé que cela ne représentait pas une menace à la sécurité
14 du Canada, selon la définition de la *Loi sur le SCRS*. Le cabinet
15 et le premier ministre étaient préoccupés par la possibilité que
16 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* pourrait
17 entraîner une rhétorique accrue.

18 **Mme JODY THOMAS** : Oui, tout à fait. Ce genre
19 d'analyse menée par le SCRS était très responsable.

20 **Me ROB KITTREDGE** : Vous n'êtes pas au courant de
21 quelque geste de violence au poste frontalier, n'est-ce pas ?

22 **Mme JODY THOMAS** : Oui, il y avait de la violence
23 continue dans les rues d'Ottawa, mais rien comme le 6 janvier.

24 **Me ROB KITTREDGE** : Et quand vous parlez de
25 violence continue, vous parlez de quel niveau de violence ?

26 **Mme JODY THOMAS** : Comme l'a signalé l'OPS et par
27 la ville d'Ottawa, les résidents qui ont témoigné devant cette
28 Commission, le harcèlement, les gens qui se faisaient suivre,

1 l'intimidation, le bruit, la pollution...

2 **Me ROB KITTREDGE** : Mais pas une violence grave.

3 **Mme JODY THOMAS** : Si, il y avait quelques
4 incidents qui ont été signalés, mais le résultat n'était pas
5 forcément lié aux gestes des participants du convoi.

6 **Me ROB KITTREDGE** : Vous ne pouvez pas me citer un
7 exemple de violence grave.

8 **Mme JODY THOMAS** : Non.

9 **Me ROB KITTREDGE** : Il n'y avait pas d'espionnage
10 associé aux manifestations et aux barrages, non ?

11 **Mme JODY THOMAS** : C'est déjà établi que non.

12 **Me ROB KITTREDGE** : Il n'y avait pas de sabotage
13 non plus ?

14 **Mme JODY THOMAS** : Non, pas tel que c'est défini
15 dans la *Loi sur le SCRS*.

16 **Me ROB KITTREDGE** : Le SCRS n'a trouvé aucune
17 preuve d'ingérence étrangère, n'est-ce pas ? Vous n'avez pas de
18 raisons pour être en désaccord.

19 **Mme JODY THOMAS** : Non.

20 **Me ROB KITTREDGE** : Dans le résumé de votre
21 entrevue, il est dit que :

22 « Vous évaluez les renseignements, vous
23 conseillez le premier ministre sur les
24 menaces à la sécurité du Canada. »

25 Quand vous parlez de menaces à la sécurité du
26 Canada, c'est au sens général, n'est-ce pas ? Pas seulement au
27 sens de la *Loi sur le SCRS*.

28 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est dans un sens

1 général.

2 **Me ROB KITTREDGE** : Et dans votre rôle à vous,
3 vous n'êtes pas régi par la *Loi sur le SCRS*.

4 **Mme JODY THOMAS** : Les renseignements que je
5 reçois du SCRS le sont, oui.

6 **Me ROB KITTREDGE** : Mais vous, votre évaluation
7 n'est pas régie par la *Loi sur le SCRS*.

8 **Mme JODY THOMAS** : Non.

9 **Me ROB KITTREDGE** : Alors vous conseillez le
10 premier ministre sur tout ce qui constitue une menace à la
11 sécurité nationale du Canada, que cela réponde à la définition
12 du SCRS ou non.

13 **Mme JODY THOMAS** : Non. Je n'ai pas dit ça. Il
14 faut que j'aie des renseignements sur une menace pour faire un
15 breffage au premier ministre.

16 **Me ROB KITTREDGE** : D'accord. Ce que vous, vous
17 considérez une menace, vous le signalez au premier ministre,
18 mais ça pourrait être autre chose qui ne réponde pas à la
19 définition de la *Loi sur le SCRS*.

20 **Mme JODY THOMAS** : Oui, mais ce serait en
21 consultation avec les responsables.

22 **Me ROB KITTREDGE** : D'accord, mais vous n'êtes pas
23 limitée. Très bien. Jusqu'à l'évocation de la Loi, pensez-vous
24 que les... vous pensez que les protestations aux frontières et à
25 Ottawa constituaient une menace à la sécurité du Canada.

26 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact, c'est ce que je
27 pensais.

28 **Me ROB KITTREDGE** : D'accord. Dans votre résumé,

1 vous dites que le mandat du SCRS l'oblige à étudier les menaces
2 dans une optique très limitée. C'est ce que vous pensez ?

3 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est ce que je pense. Le
4 SCRS est limité pour ce qui est du seuil qu'il doit respecter
5 avant d'ouvrir une enquête et obtenir un mandat et ainsi
6 rechercher des renseignements.

7 Il y a des menaces au Canada qui sont beaucoup
8 plus générales que ça. Et ça, ça ne rejoint pas la définition de
9 la *Loi sur le SCRS*.

10 **Me ROB KITTREDGE** : Mais si je vous comprends
11 bien, vous pensez que la *Loi sur les mesures d'urgence* n'aurait
12 pas besoin d'une menace en vertu de l'article 2.

13 **Mme JODY THOMAS** : Et bien ce n'est pas ce que
14 j'ai dit, non. J'ai dit que ce sont des... on n'est pas limité par
15 la loi du SCRS. Et l'ordre public répond à une définition
16 beaucoup plus globale, beaucoup plus vaste que celle qu'on
17 trouve dans la *Loi sur le SCRS*.

18 **Me ROB KITTREDGE** : Est-ce que l'article 2 de la
19 *Loi sur le SCRS* doit exister pour que l'urgence publique existe
20 sous la *Loi sur les mesures d'urgence* ?

21 **Mme JODY THOMAS** : Et bien c'est que non, on n'a
22 pas vu de menace comme celle que vous dites. Vous allez entendre
23 des arguments juridiques, je ne vais pas y répondre. Vous, vous
24 êtes avocat, moi non. Et nos avocats vont plaider l'aspect
25 juridique.

26 **Me ROB KITTREDGE** : Très bien. Je voulais
27 seulement vous montrer la section...

28 **Mme JODY THOMAS** : J'ai lu l'article que vous

1 voulez mentionner. Non, ça va.

2 **Me ROB KITTREDGE** : Est-ce qu'on peut voir la *Loi*
3 *sur les mesures d'urgence*, CCF00007 ? Quand avez-vous lu la *Loi*
4 pour la première fois, le texte de loi ?

5 **Mme JODY THOMAS** : La *Loi sur les mesures*
6 *d'urgence*, et bien c'est quand je suis arrivée au conseil privé.

7 **Me ROB KITTREDGE** : Ça, c'était quand ?

8 **Mme JODY THOMAS** : En janvier.

9 **Me ROB KITTREDGE** : Et quand avez-vous lu la *Loi*
10 *sur le SCRS* ?

11 **Mme JODY THOMAS** : Il y a cinq ou dix ans de ça.

12 **Me ROB KITTREDGE** : Bon, d'accord. Allons à la
13 définition d'une menace, ou d'une urgence.

14 (COURTE PAUSE)

15 **Me ROB KITTREDGE** : Nous y voici, article 16. Vous
16 voyez les définitions. Vous pouvez nous le lire, s'il vous
17 plait ? Ça commence par « Déclaration d'état d'urgence... »

18 **Mme JODY THOMAS** : Vous voulez que je vous lise ?
19 Bon, alors :

20 « Situation de crise causée par des
21 menaces envers la sécurité du Canada
22 d'une gravité telle qu'elle constitue
23 une situation de crise nationale. »

24 Et après :

25 « S'entend au sens de l'article 2 de la
26 Loi sur le Service canadien du
27 renseignement de sécurité. »

28 **Me ROB KITTREDGE** : Ce n'est pas un... si on lit,

1 pas une interprétation légale, seulement en lisant, il faut que
2 ces circonstances répondent à l'article 2.

3 **Me DONNAREE NYGARD** : Excusez-moi. Le témoin a
4 déjà dit qu'elle n'allait pas interpréter la loi, elle n'est pas
5 avocate de métier.

6 **Me ROB KITTREDGE** : Mais c'est une lecture..

7 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Écoutez, on ne serait pas
8 en affaires longtemps si on faisait comme vous dites. Il vous
9 reste une minute, Maître. Je vous préviens, le temps file.

10 (COURTE PAUSE)

11 **Me ROB KITTREDGE** : En marge de cette définition,
12 qu'est-ce qui serait une menace à la sécurité du Canada ?

13 **Mme JODY THOMAS** : Il y a toute une gamme ici de
14 menaces quand on parle de notre pays. On parle de sécurité
15 économique, par exemple, on parle du discours contre les
16 personnalités publiques, l'incapacité de gagner sa vie dans la
17 ville d'Ottawa, par exemple, ou au poste frontière de Coutts. La
18 menace aux institutions publiques, le fait qu'on mine la
19 confiance dans les institutions publiques.

20 Tout ça, ce sont des menaces.

21 **Me ROB KITTREDGE** : Oui, mais ce n'est pas
22 mentionné dans l'article 2.

23 **Mme JODY THOMAS** : Vous m'avez demandé ce qui
24 constitue une menace, j'ai répondu à votre question. Et ce sont
25 les avocats qui vont se démêler avec ça.

26 **Me ROB KITTREDGE** : Bon, très bien. Merci
27 beaucoup, ce sont toutes mes questions.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Maintenant, le service de

1 police de Windsor.

2 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME THOMAS McRAE :

3 **ME THOMAS McRAE** : Ici Tom McRae, je représente le
4 service de police de Windsor. Monsieur le greffier, j'aimerais
5 revoir la déclaration du témoin, WTS 00000071, page 8, s'il vous
6 plait.

7 Madame Thomas, vous êtes fonctionnaire depuis
8 plus de 20 ans c'est ça ?

9 **Mme JODY THOMAS** : Oui, au moins. Au moins.

10 **ME THOMAS McRAE** : D'accord. Et au haut du
11 paragraphe, vous dites que : « Mme Thomas a pensé que... » Et on
12 parle :

13 « M. MacDonald a parlé des services de
14 police impliqués, la GRC, la PPO,
15 devaient maintenir des silos de
16 renseignements distincts. »

17 C'est ce que vous pensez ?

18 **Mme JODY THOMAS** : Oui, ça s'est amélioré depuis
19 l'histoire du convoi, mais dans le temps, oui, on fonctionnait
20 en silo.

21 **ME THOMAS McRAE** : Bon d'accord. Vous étiez au
22 courant de l'opération Hendon ?

23 **Mme JODY THOMAS** : Oui, après le convoi. Et j'ai
24 découvert que ITAC et d'autres éléments de l'appareil de
25 sécurité fédéral avaient vu certains rapports. Mais moi, je ne
26 les avais pas vus.

27 **ME THOMAS McRAE** : Donc, saviez-vous que le
28 rapport Hendon, c'est une opération de partage de renseignements

1 entre les services ?

2 **Mme JODY THOMAS** : Oui, maintenant je le sais,
3 oui.

4 **ME THOMAS McRAE** : Donc on ne peut pas parler de
5 silos.

6 **Mme JODY THOMAS** : Bien ça dépend, il faut voir
7 quand le partage se fait.

8 **ME THOMAS McRAE** : D'accord, merci. Monsieur le
9 Commissaire, ce sont toutes mes questions et j'aimerais que la
10 ville de Windsor profite du temps qu'il me restait.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Et bien ça c'est inédit
12 comme arrangement. Je vais y réfléchir.

13 La ville de Windsor maintenant.

14 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JENNIFER KING :**

15 **Me JENNIFER KING** : Si on pouvait avoir ces deux
16 ou trois minutes de plus, on serait très heureux. Bonsoir, moi
17 c'est Jennifer King, avocate de la ville de Windsor. J'aimerais
18 qu'on parle de protestation légale ou illégale. Est-ce qu'on
19 peut voir le document WIN00000511, s'il vous plait ?

20 Ça, c'est l'injonction du 11 février, accordé à
21 Windsor. Vous étiez au courant de ça ?

22 **Mme JODY THOMAS** : Oui, j'étais au courant.

23 **Me JENNIFER KING** : D'accord. On va au bas de la
24 page, s'il vous plait. Alors ici :

25 « La Cour ordonne que toute personne
26 ayant avis de cette ordonnance et qui
27 bloque l'accès au pont Windsor et les
28 approches pour les dix jours à venir... »

1 Vous êtes d'accord avec moi pour dire que cette
2 entrée en vigueur le 11 février à 17h, donc quand l'ordonnance
3 est devenue effective, toute personne qui bloquait l'accès au
4 pont contrevenait à l'ordonnance, n'est-ce pas ?

5 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

6 **Me JENNIFER KING** : Et désobéir à une ordonnance,
7 vous savez que c'est contraire au Code criminel section 127 ?

8 **Mme JODY THOMAS** : Je ne me rappelle pas le numéro
9 de l'article, mais oui, je suis au courant.

10 **Me JENNIFER KING** : D'accord. Et ceux qui
11 continuaient de bloquer, est-ce que c'était une protestation
12 légitime, en tout cas après l'entrée en vigueur de cette
13 ordonnance ?

14 **Mme JODY THOMAS** : Et bien oui, ce serait devenu
15 illégal en effet.

16 **Me JENNIFER KING** : D'accord, est-ce qu'on peut
17 voir le PB.CAN00001661, s'il vous plait ?

18 Si j'ai bien compris votre résumé, vous avez
19 parlé au ministère de la Sécurité intérieure américaine, les 9
20 et 10 février.

21 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

22 **Me JENNIFER KING** : Bon d'accord. Alors ça, c'est
23 un courriel de Martin Loken, c'est qui ça ?

24 **Mme JODY THOMAS** : Martin Loken à l'époque était
25 l'adjoint de l'ambassadeur à Washington. Notre ambassadeur à
26 Washington.

27 **Me JENNIFER KING** : Ah d'accord, merci. Donc M.
28 Loken vous a envoyé ce courriel avant que vous ayez des

1 entretiens avec le ministère de l'intérieur américain. Vous vous
2 en souvenez ?

3 **Mme JODY THOMAS** : Je m'en souviens maintenant,
4 mais dans le temps, non.

5 **Me JENNIFER KING** : Vous dites plus loin « il faut
6 qu'il y ait d'autres communications. » Troisième capsule ici :
7 « Il faut absolument que l'Agence et le
8 conseil privé travaillent avec les
9 services de police pour faire en sorte
10 que le trafic continue. »

11 Vous êtes d'accord avec ça ?

12 **Mme JODY THOMAS** : Oui, oui.

13 **Me JENNIFER KING** : Et toujours sur le sujet :
14 « On reconnaît que les points
15 frontaliers sont des questions de
16 sécurité nationale. »

17 Vous comprenez ce qui est dit ?

18 **Mme JODY THOMAS** : Oui, absolument. C'est la
19 viabilité économique du pays, c'est un enjeu de sécurité
20 nationale des deux côtés de la frontière.

21 **Me JENNIFER KING** : Et vous êtes d'accord pour
22 dire ça ?

23 **Mme JODY THOMAS** : Oui, absolument.

24 **Me JENNIFER KING** : Et c'est ce que vous avez dit
25 au ministère de la sécurité intérieure américain ?

26 **Mme JODY THOMAS** : Je n'ai pas eu besoin de leur
27 dire, ce sont eux qui l'ont mentionné.

28 **Me JENNIFER KING** : Et vous étiez d'accord tous

1 les deux, c'était un enjeu de sécurité nationale.

2 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

3 **Me JENNIFER KING** : Alors je vous montre plein de
4 documents, j'espère que ça va aller vite. SSM.CAN 00002694,
5 Monsieur le greffier, s'il vous plait.

6 Alors ce que je veux vous montrer ici, c'est que
7 le lendemain, le 11 février, vous avez participé à un breffage
8 avec les *leaders* de l'opposition, vous vous en souvenez ?

9 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je m'en souviens, oui.

10 **Me JENNIFER KING** : Non, ce n'est pas ça. Ah le
11 voici. Merci.

12 Alors page 2, au milieu de la page. Vous avez
13 donné un rapport sur le blocus du pont Ambassador, vous vous en
14 souvenez ?

15 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

16 **Me JENNIFER KING** : Un peu plus bas maintenant.
17 Alors, vous dites ici :

18 « Les trois niveaux de gouvernements
19 travaillent la main dans la main. »

20 Ici, vous parlez des trois paliers de
21 gouvernement ?

22 **Mme JODY THOMAS** : Oui. Ce sont les notes de ce
23 que j'ai dit, ce n'est pas un verbatim.

24 **Me JENNIFER KING** : Alors vous avez dit que les
25 trois paliers de gouvernement travaillaient main dans la main au
26 niveau du pont Ambassador. D'accord.

27 Toujours dans ce même paragraphe, vous dites que
28 les communications sont bonnes avec les divers paliers de

1 gouvernement. Donc le fédéral obtenait les informations dont il
2 avait besoin pour Windsor.

3 **Mme JODY THOMAS** : On obtenait certaines
4 informations de Windsor et d'autres aussi des États-Unis. Et
5 pour les renseignements policiers, il faudra parler à la
6 commissaire Lucki.

7 Maintenant pour ce qui est de travailler
8 collectivement avec les deux agences frontalières, des deux
9 côtés de la frontière et avec la Sécurité intérieure américaine
10 à la Maison-Blanche, les gens travaillaient bien ensemble. Les
11 gens avaient tous le même but et il s'agissait de faire ouvrir
12 le pont le plus vite possible.

13 **Me JENNIFER KING** : Est-ce qu'on peut maintenant
14 passer au bas de la page ?

15 (COURTE PAUSE)

16 **Me JENNIFER KING** : Alors vous parlez de
17 juridiction, il y en avait constamment de ces questions qui se
18 posaient, maintenant ce n'était pas un problème au niveau
19 opérationnel, du moins à Windsor. Alors ces questions-là n'ont
20 pas eu d'effet sur les opérations de police sur le terrain à
21 Windsor.

22 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je suis d'accord avec ça,
23 oui. Mais il y avait des problèmes bien sûr, des problèmes de
24 juridiction que nous signalait l'Agence frontalière. Il y avait
25 la ville qui voulait savoir qui était responsable du port
26 d'entrée et le ministre Ossowski, il en a parlé hier, ainsi que
27 M. Keenan.

28 **Me JENNIFER KING** : Mais à votre connaissance, il

1 n'y a pas eu de retards ou d'impact, dans la gestion de ces
2 questions.

3 **Mme JODY THOMAS** : Je ne peux pas vous dire sans
4 l'ombre d'un doute là. Non, ça je ne peux pas.

5 **Me JENNIFER KING** : D'accord. C'est ma dernière
6 question. Alors vous dites dans votre résumé que votre but
7 premier c'était de donner aux services de police municipaux les
8 moyens de gérer les blocus et les bouchons qu'il y avait. Et que
9 savez-vous des autorisations qu'il fallait pour gérer tout
10 cela ?

11 **Mme JODY THOMAS** : Ah ça, je ne suis pas au
12 courant. Je n'étais pas partie aux négociations en marge du
13 gouvernement fédéral.

14 **Me JENNIFER KING** : Mais pensez-vous qu'il aurait
15 été bon de consulter les services de police locaux pour voir ce
16 qui aurait été utile sur le terrain ?

17 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je suis d'accord, ça
18 aurait été utile.

19 **Me JENNIFER KING** : Merci, voilà c'était mes
20 questions. Merci à vous, Monsieur le Commissaire.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Bon d'accord, merci.
22 Maintenant la fédération nationale de la police canadienne.

23 **Me LORNE PEIRCE** : Nous n'avons pas de questions à
24 poser.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Le gouvernement de
26 la Saskatchewan, s'il vous plait.

27 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL MORRIS :**

28 **Me MICHAEL MORRIS** : Merci. Madame Thomas,

1 bonsoir. Je suis l'avocat du gouvernement de la Saskatchewan.
2 Madame Thomas, je crois savoir qu'il n'y avait que deux semaines
3 que vous aviez pris vos fonctions lorsque le convoi a débarqué à
4 Ottawa, c'est exact ?

5 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est exact.

6 **Me MICHAEL MORRIS** : Donc il vous a fallu
7 apprendre sur le tas, n'est-ce pas ?

8 **Mme JODY THOMAS** : Oui, on peut dire ça, oui.

9 **Me MICHAEL MORRIS** : Vous avez dit aussi qu'en
10 tant que conseillère, vous êtes consommatrice des renseignements
11 qui vous sont fournis par d'autres organismes comme la GRC et le
12 SCRS.

13 **Mme JODY THOMAS** : Oui, entre autres, oui.

14 **Me MICHAEL MORRIS** : Vous avez demandé une
15 évaluation de la menace à la GRC, le 14 février. On vous a posé
16 la question déjà et il y avait aussi ce courriel urgent de Mike
17 MacDonald, adressé à la GRC, où on demandait cette évaluation de
18 la menace pour le greffier du conseil privé. Vous vous en
19 souvenez ?

20 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

21 **Me MICHAEL MORRIS** : Bon d'accord. Alors, je vais
22 demander maintenant au greffier de nous montrer le document
23 suivant, PB.NSC.CAN.00003462.

24 Vous avez eu une réponse à cette demande
25 d'évaluation de la menace, je veux vraiment que ce soit noir sur
26 blanc ici.

27 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je me souviens du
28 document. C'était incomplet et on allait l'incorporer dans un

1 document plus général et ce serait annexé dans le matériel pour
2 l'invocation de la Loi sur les mesures d'urgence.

3 **Me MICHAEL MORRIS** : D'accord. Allons en bas
4 maintenant. Je vois des informations d'Adriana Poloz de la GRC,
5 adressé à M. MacDonald à 2h25, c'est ça ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

7 **Me MICHAEL MORRIS** : Et elle dit « Fais-moi savoir
8 ce qu'il te faut. » Et au bas vous avez l'évaluation de la
9 menace de la GRC.

10 J'aimerais qu'on monte maintenant au haut et vous
11 aviez des questions, semble-t-il, sur ces documents, sur cette
12 évaluation de la menace et vous voulez que M. MacDonald le fasse
13 savoir à la GRC. Surtout qu'il cite le passage suivant :

14 « Comment savons-nous si la majorité
15 d'entre eux sont pacifiques ? »

16 Bien sûr, il y a d'autres choses qui apparaissent
17 après, c'est ça ?

18 **Mme JODY THOMAS** : Oui, oui, c'est cela.

19 **Me MICHAEL MORRIS** : Alors vous vouliez une
20 réponse à cette question, M. MacDonald semble dire que :

21 « La conseillère voulait qu'on réponde
22 à la question dans les 20 minutes qui
23 suivent. »

24 Si on défile vers le haut pour voir l'heure du
25 courriel, c'est 19h52, donc si on soustrait 5 heures, ça veut
26 dire 2h52 de l'après-midi le 14 février, c'est juste ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est juste.

28 **Me MICHAEL MORRIS** : Savez-vous à quel moment la

1 réunion des premiers ministres provinciaux s'est tenue ce jour-
2 là ? Je pense que c'était à 10h15 du matin.

3 **Mme JODY THOMAS** : Je ne saurais pas vous dire,
4 bien je vais vous dire que oui. Est-ce que ça a duré une heure,
5 une heure et demie, je ne saurais pas vous répondre.

6 **Me MICHAEL MORRIS** : Vous saviez que le premier
7 ministre devait tenir une conférence de presse le 14 février à
8 16h30, n'est-ce pas ? Vous vous en rappelez ?

9 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je m'en souviens.

10 **Me MICHAEL MORRIS** : Et lors de cette conférence
11 de presse, le premier ministre a invoqué l'invocation de la Loi
12 sur les mesures d'urgence, c'est exact ?

13 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

14 **Me MICHAEL MORRIS** : J'ai essayé d'établir une
15 chronologie. Très bien, essentiellement, vous étiez à la
16 recherche de davantage de renseignements à 14h52, vous voulez
17 l'obtenir en l'espace de 20 minutes. Il y avait une conférence
18 de presse de prévue pour 14h30.

19 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je tenais à ce que les
20 questions soient plus exhaustives pour qu'on puisse répondre à
21 plus de questions.

22 **Me MICHAEL MORRIS** : Et c'était une exigence de la
23 part du conseil privé du Canada.

24 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

25 **Me MICHAEL MORRIS** : Vous n'auriez pas demandé si
26 vous aviez tenu pour compte que le greffier l'avait déjà.

27 **Mme JODY THOMAS** : Non, bien au gouvernement il y
28 a beaucoup de travail préparatif en cas d'éventualité, donc à ce

1 stade-là, je ne connaissais pas ce que comptait faire le premier
2 ministre. Donc on se préparait à toute éventualité.

3 **Me MICHAEL MORRIS** : Vous ne vous êtes pas
4 entretenu avec le premier ministre contre la tenue de la réunion
5 des premiers ministres provinciaux et l'annonce ? Non, bien je
6 dirais... je ne parle pas de l'annonce, mais plutôt de l'heure à
7 laquelle ce courriel a été envoyé.

8 **Mme JODY THOMAS** : Moi non, il y a d'autres
9 éléments au bureau du premier ministre qui étaient davantage
10 impliqués à ce stade-là. Il y avait, par exemple, le groupe des
11 affaires intergouvernementales plutôt que moi. Je ne suis pas la
12 seule conseillère au premier ministre.

13 **Me MICHAEL MORRIS** : Je comprends. J'aurais une
14 toute dernière question. On a fait allusion à un courriel rédigé
15 par Philippe Lafortune au conseil du bureau privé. Vous vous en
16 rappelez ?

17 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

18 **Me MICHAEL MORRIS** : Est-ce un avocat, le savez-
19 vous ?

20 **Mme JODY THOMAS** : Je ne crois pas. Pas à ce que
21 je sache.

22 **Me MICHAEL MORRIS** : C'était quelqu'un qui faisait
23 de la recherche à caractère juridique.

24 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je dirais de la recherche,
25 mais pas à caractère juridique.

26 **Me MICHAEL MORRIS** : Merci beaucoup, Madame, voilà
27 mes questions. Bonne soirée.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Prochaine... la police

1 provinciale de l'Ontario.

2 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JINAN KUBURSI :

3 **Me JINAN KUBURSI** : Merci, Monsieur le
4 Commissaire. Bonsoir, Madame Thomas, je m'appelle Jinan Kubursi,
5 je suis l'une des avocates qui représentent la police
6 provinciale de l'Ontario lors de cette audience. J'aimerais
7 commencer par vous parler de votre rôle et celui de votre
8 bureau, et ensuite de certains rapports que vous avez eus, des
9 liens que vous avez tissés avec les partenaires de sécurité et
10 de renseignements, comme vous les avez qualifiés.

11 Alors comme déclaré dans votre résumé de
12 témoignage, et cela figure également dans le rapport de
13 l'établissement pour le conseil du bureau privé, vous êtes
14 d'accord que vous travaillez en étroite collaboration avec vos
15 partenaires de sécurité et de renseignement, dont notamment la
16 SCRS, la GRC, de même que l'Agence frontalière du Canada, ainsi
17 que Transport Canada, cela représente les assises de votre
18 travail ?

19 **Mme JODY THOMAS** : Le Service de protection
20 parlementaire ne relève pas de ce groupe.

21 **Me JINAN KUBURSI** : Bon, très bien, cela figure
22 dans le rapport...

23 **Mme JODY THOMAS** : Et Mike MacDonald a plus à
24 faire avec eux que moi-même.

25 **Me JINAN KUBURSI** : Bon, très bien. Dans votre
26 échange avec l'avocat pour le CCF, si je ne m'abuse, vous avez
27 parlé du fait que vous consultiez toujours avec les agences de
28 renseignements, vos partenaires, lorsque vous prodiguez des

1 conseils au premier ministre au sujet d'une menace. Vous vous
2 rappelez avoir dit ça il y a peu de temps ?

3 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

4 **Me JINAN KUBURSI** : Bon, vous vous en remettez à
5 l'expertise et au travail exercé par ces agences qui se
6 spécialisent dans ces domaines.

7 **Mme JODY THOMAS** : En fait, c'est plus que
8 l'expertise et que le respect, ce sont leurs autorités
9 juridiques et leurs mandats également.

10 **Me JINAN KUBURSI** : Oui, c'est très important. Je
11 m'attendrais à ce que dans votre rôle de consommateur de
12 renseignements, et non pas de producteur de renseignements ou
13 d'enquêtes, comme nous l'avons entendu plus tôt aujourd'hui, que
14 vous êtes en communication constantes avec ces entités qui
15 doivent fournir les renseignements qui finissent par transiger
16 par votre bureau jusqu'au conseil des ministres et au premier
17 ministre parmi d'autres.

18 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

19 **Me JINAN KUBURSI** : Et donc, dans le cadre de
20 cette relation avec ces entités, il y a toujours la possibilité
21 de préciser vos besoins en tant que conseillère au premier
22 ministre et ce qu'ils peuvent fournir, c'est-à-dire vos
23 attentes.

24 Donc à la lumière de ce dont on a discuté tout à
25 l'heure, en ce qui concerne la portée de ce que votre bureau
26 puisse faire, l'avocat pour le Convoi de la Liberté vous a dit
27 qu'il n'y a pas de cadre à votre travail juridique, alors
28 j'aimerais me pencher sur l'état, la situation actuelle et

1 comment vous répondez aux exigences de votre rôle en faisant
2 appel à ces entités.

3 Bon, tout d'abord, vous avez soulevé une
4 préoccupation qui a suscité un certain intérêt dans le domaine
5 de recherche de renseignements dans les médias sociaux. Et si
6 j'ai bien compris, vous étiez préoccupées par d'éventuelles
7 menaces perpétrées à des personnalités publiques dont, notamment
8 le premier ministre et d'autres membres ministres du cabinet.

9 Serait-il juste de le qualifier de cette façon ?

10 **Mme JODY THOMAS** : Oui, tout à fait.

11 **Me JINAN KUBURSI** : Si j'ai bien compris, s'il y a
12 une préoccupation en ce sens là, la GRC a un bureau de sécurité
13 nationale et d'enquête criminelle qui serait responsable de
14 mener des analyses de menaces, voire de mener une enquête. Si
15 vous aviez une préoccupation qui ferait l'objet d'une
16 évaluation, ce serait effectué par cette entité, n'est-ce pas ?

17 **Mme JODY THOMAS** : C'est exact.

18 **Me JINAN KUBURSI** : Donc, dans le but d'assurer la
19 sécurité du premier ministre, il y a son équipage et il y a la
20 GRC et les services de protection qui remplissent ce rôle. Cela
21 fait partie de leur travail, c'est-à-dire d'évaluer les menaces
22 perpétrées à l'intention des personnes qu'ils protègent.

23 **Mme JODY THOMAS** : Oui, mais en fait, la GRC
24 pourrait vous dire, et je vais vous communiquer un chiffre, ce
25 n'est peut-être pas le bon chiffre, admettons qu'il y a eu cinq
26 menaces à l'intention du premier ministre l'année dernière et
27 qu'ils les ont enquêté toutes. Au milieu de la sécurité, au
28 milieu du sous-ministre, ainsi qu'au niveau du bureau du conseil

1 privé, nous sommes fortement préoccupés par la rhétorique en
2 ligne. S'il y a cinq menaces de perpétrées, s'ils veulent
3 enquêter ces gens-là, et bien... mais en réalité il y a 1000 ou
4 1500 menaces d'un niveau ou d'un autre, qui touchent les
5 activités du premier ministre.

6 **Me JINAN KUBURSI** : Qui traite du niveau de
7 préoccupation ?

8 **Mme JODY THOMAS** : Donc c'est assez difficile à
9 expliquer, c'est très nuancé, mais nous sommes... nous avons une
10 responsabilité que de comprendre le pays et pas au cas par cas,
11 mais selon le ton et l'humeur du pays. En partie, nous nous
12 rabattons sur le renseignement, ou sur d'autres parties du
13 gouvernement ou de l'appareil gouvernemental, mais nous sommes
14 un peu aveugles par rapport à ce qui se passe dans la société.

15 Et quant à la protection du premier ministre, et
16 bien, ce contexte est en pleine évolution. Il y a un niveau de
17 colère de plus en plus accru et cela ne se limite pas à lui,
18 cela s'applique à d'autres fonctionnaires et il en va de notre
19 responsabilité que de bien le comprendre.

20 **Me JINAN KUBURSI** : Je vous comprends, et il y a
21 une solution de rechange, c'est d'enquêter ces préoccupations,
22 de prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer à cette
23 préoccupation, à savoir de le référer à la GRC.

24 **Mme JODY THOMAS** : La GRC va se pencher sur les
25 renseignements qui peuvent être... qui nécessite que l'on pose un
26 geste précis. C'est une notion différente, un besoin différent.
27 On ne peut pas tout envoyer à la GRC, ils ont leur mandat
28 principal à exécuter.

1 **Me JINAN KUBURSI** : Et bien, il faudrait... ça a
2 gelé, l'écran a gelé. Je ne sais pas ce qui s'est passé.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Oui, on vous entend, allez-
4 y.

5 **Me JINAN KUBURSI** : Alors désolé.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Il vous reste deux minutes.

7 **Me JINAN KUBURSI** : Bon, je vais passer à travers
8 mes questions plus rapidement. Pour en revenir au point que vous
9 venez de soulever, Madame Thomas, c'est-à-dire le portrait
10 d'ensemble et votre préoccupation au sujet du portrait
11 d'ensemble. À la lumière des autorités existantes dont disposent
12 les agents, tout à l'heure, l'avocat pour le compte du service
13 de police de Windsor vous avait demandé si vous étiez au courant
14 de l'existence du projet Hendon, qui a été mis en place par l'
15 OPP, et c'est grâce à ces audiences que vous avez pris
16 connaissance de ce projet. Et vous y avez fait allusion tout à
17 l'heure d'ailleurs.

18 Il est clair, selon moi, que vous comprenez que
19 certains renseignements sont maintenus par les entités
20 d'application de la loi en vertu de leurs autorités, de la
21 nécessité de protéger des informations, que vous n'obtenez pas
22 directement puisque vous êtes un bureau civil, n'est-ce pas ?

23 **Mme JODY THOMAS** : Oui, je suis d'accord avec
24 cette évaluation.

25 **Me JINAN KUBURSI** : Et serez-vous également
26 d'accord avec moi, nous examinons le rôle de la GRC dans cette
27 chaîne d'information. Si les informations que vous recevez vous
28 posent problème, vous pouvez aborder la GRC à cet égard pour en

1 discuter.

2 **Mme JODY THOMAS** : Tout à fait. Ce sont des
3 solutions de rechange qui se présentent à nous, pour savoir
4 quelles sont les lacunes, comment cerner les lacunes et comment
5 les combler. Alors quelle est la meilleure façon de combler la
6 lacune, pour avoir une vue plus large plutôt qu'une vue étroite.

7 **Me JINAN KUBURSI** : L'avocat pour le service de
8 police d'Ottawa vous a envoyé un certain nombre de documents
9 portant sur les informations mis à la disposition du
10 gouvernement dans la période précédant le convoi. Vous vous
11 rappelez de cette conversation ?

12 **Mme JODY THOMAS** : Oui.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Il va falloir que ce soit
14 votre dernière question parce que vous avez déjà dépassé votre
15 temps de parole.

16 **Me JINAN KUBURSI** : Dernière question alors. Sur
17 la question de l'examen stratégique, avez-vous eu l'occasion... et
18 là je parle du document OPP1600, si on peut le mettre à l'écran
19 très rapidement, Monsieur le greffier, pour que Madame Thomas
20 puisse jeter un coup d'œil là-dessus. Je ne m'attends pas à ce
21 que vous l'ayez vu auparavant, c'est un rapport de projet Hendon
22 qui a été publié le 13 janvier et est intitulé : « Examen de
23 renseignements stratégiques ».

24 Alors je soumetts, Madame Thomas, que cet examen
25 représente un examen exhaustif de renseignements sans cibler ou
26 sans identifier des personnes ou des particuliers. Donc à
27 première vue, et vous pouvez le regarder à tête reposée en temps
28 et lieu, mais ce serait très utile comme document, n'est-ce pas,

1 dans l'exercice de vos fonctions ?

2 **Mme JODY THOMAS** : Oui, nous recevons ce genre
3 d'informations et cela fait partie de notre évaluation.

4 **Me JINAN KUBURSI** : Mon temps de parole est
5 épuisé. Merci beaucoup Monsieur le Commissaire.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Ensuite, le
7 gouvernement du Canada s'il vous plait.

8 (COURTE PAUSE)

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DONNAREE NYGARD :**

10 **Me DONNAREE NYGARD** : Bonsoir, Madame Thomas,
11 Donnaree Nygard pour le gouvernement du Canada. J'aimerais
12 commencer par vous poser une question que mes collègues ont
13 posée. L'avocat de l'OPS vous a dit que les participants au
14 convoi à Ottawa voulaient tout simplement se faire entendre.
15 Quelle était votre compréhension de la volonté des participants
16 au convoi ?

17 **Mme JODY THOMAS** : Ils voulaient que tous les
18 mandats soient supprimés, ils allaient rester à Ottawa tant et
19 aussi longtemps que les obligations n'étaient pas supprimées. Il
20 y avait certains éléments du convoi qui voulaient que le premier
21 ministre soit déchu de ses fonctions et qu'un gouvernement de
22 procuracy soit installé.

23 **Me DONNAREE NYGARD** : Merci beaucoup. On n'a pas
24 consacré de temps aujourd'hui, et j'aimerais en consacrer un
25 peu, à votre rôle en tant que coordonnatrice des interventions
26 du gouvernement fédéral en réponse aux événements qui se
27 produisaient à Ottawa à l'échelle du pays.

28 Vous voulez bien décrire au Commissaire, le rôle

1 que vous avez joué et le rôle qu'avait le gouvernement fédéral
2 en ce sens ?

3 **Mme JODY THOMAS** : Merci. Comme je l'ai précisé
4 dans mon résumé d'entrevue, le bureau du conseil privé a un rôle
5 de coordination. Nous jouons un rôle de coordination, un rôle de
6 contestation et là, lorsqu'il y a une crise, et c'est le cas
7 depuis l'existence de ce poste, moi je joue un rôle clé.

8 Les réunions, la documentation, les breffages des
9 ministres étaient organisés par Jackie Bogden qui est la sous-
10 ministre pour la gestion des sinistres et des urgences du bureau
11 du conseil privé. Mais notre objectif, c'est de rassembler des
12 collègues, des parties prenantes pour déterminer comment le
13 gouvernement fédéral peut aider à régler, à trouver un règlement
14 de la situation. Non seulement à Ottawa, mais ailleurs.

15 On a beaucoup parlé d'Ottawa aujourd'hui, mais
16 pas du pont Ambassador, de Coutts, ainsi que des autres convois
17 qui se présentaient ici et ailleurs.

18 La tribune DMOC nous permettait de rassembler les
19 agences chef de file et nous avons ajouté d'autres ministères.
20 Le sous-ministre de la Justice s'est joint à nous pour bon
21 nombre de nos discussions. Et le bureau du conseil privé a été
22 très impliqué à tous les niveaux dans la gestion de la crise
23 nationale et donc j'ai invité d'autres secrétaires à y
24 participer.

25 Alors nous tenions à ce que les perspectives
26 soient très variées et il y avait une divergence d'opinions pour
27 savoir comment le fédéral pourrait déployer les ressources
28 existantes. Vous avez entendu parler de cette stratégie de

1 remorqueuses, cela découle de nos travaux. Et le sous-ministre
2 sous commissaire Stewart avait abordé d'autres outils.

3 C'était un lieu où on faisait du remue-méninge et
4 on a affecté des gens avec certaines tâches. Alors le travail
5 était délégué au sous-ministre adjoint, mais c'était une qui
6 s'occupait de ça, mais on breffait les ministres presque tous
7 les jours, enfin le comité restreint de ministres. Il y avait
8 aussi le conseil des ministres comme tel, il y avait le comité
9 de la sécurité, le comité de Canada dans le Monde, qui avait
10 déjà des rencontres prévues pour discuter de l'Ukraine. Donc les
11 ministres responsables étaient là, nous les avons breffés eux
12 aussi.

13 On avait aussi des breffages pour le premier
14 ministre et le IRG était là. Et les rencontres plénières du
15 cabinet nous permettaient aussi de communiquer des informations
16 au premier ministre.

17 Nous tâchons d'être aussi méthodiques que
18 possible pour suivre ce qui est sur la table. Et nous avons
19 aussi des rapports étroits avec les collègues, homologues
20 provinciaux et municipaux. Vous avez vu cela d'ailleurs.

21 Et je ne disais pas aux sous-ministres quoi faire
22 ou ne pas faire. Nous, on s'était entendu sur certaines mesures
23 et on savait comment on allait parler au ministre, on devait
24 aussi définir comment nous allions utiliser les pouvoirs
25 fédéraux, mais c'est un groupe de coordination où nous étions.
26 Et on discutait de questions opérationnelles. Et chaque
27 ministère faisait ce qu'il avait à faire et revenait après.
28 C'est un emploi efficient du temps et de l'énergie de chacun. Et

1 tous les jours on demandait à un sous-ministre « hier vous avez
2 dit ceci, cela, qu'est-ce qui a changé depuis hier ? »

3 **Me DONNAREE NYGARD** : Et que disiez-vous aux sous-
4 ministres à ce moment-là, pour ce qui est de l'approche que vous
5 vouliez poser ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Et bien j'aimerais bien dire
7 que tout ça c'est grâce à moi, mais c'est le greffier du conseil
8 privé qui était le grand patron ici, qui était le maître
9 d'œuvre. Ce sont des gens qui sont habitués aux protestations,
10 qui savent lire les événements. Et voulaient que l'on comprenne
11 bien la situation. C'était un cas totalement inédit et il nous
12 fallait avoir une perspective générale.

13 Donc oui, il y avait la stratégie par exemple des
14 dépanneuses, c'était très important, mais il y avait aussi un
15 rôle plus important à jouer pour le gouvernement fédéral, il
16 fallait y voir.

17 **Me DONNAREE NYGARD** : Et ça, ça se faisait au
18 comité des sous-ministres et puis il y avait aussi les SSE au
19 début. Quel est le rapport entre les deux ?

20 **Mme JODY THOMAS** : Et bien, il n'y a pas de
21 rapport entre les deux, sauf que la plupart des sous-ministres
22 sont membres du comité de la sécurité. Donc il y a des breffages
23 aux ministres et de là, les ministres vont à leurs comités.

24 **Me DONNAREE NYGARD** : Donc on cherchait des
25 solutions à ces problèmes à votre niveau, au niveau des sous-
26 ministres. Quand avez-vous arrêté de faire ça ?

27 **Mme JODY THOMAS** : Le comité des sous-ministres ?
28 Le comité des sous-ministres, il est toujours là.

1 **Me DONNAREE NYGARD** : Ah bon. Le 10 février, quand
2 on est passé au IRG, voie 1, voie 2, sur quoi travaillaient les
3 sous-ministres à ce moment-là ?

4 **Mme JODY THOMAS** : Et bien, quand on est passé au
5 IRG le premier ministre était très présent. Il posait la
6 question : « Vous, Transport Canada, qu'est-ce que vous faites ?
7 Vous, ministre Alghabra, que faites-vous avec vos collègues
8 provinciaux pour résoudre la situation ? »

9 Donc tout le monde évidemment, on était dans le..
10 on utilisait les lois qu'on avait déjà pour résoudre le
11 problème.

12 **Me DONNAREE NYGARD** : Donc quand vous êtes passé à
13 la voie 1 et voie 2, le comité des sous-ministres travaillait
14 toujours sur les problèmes de la voie 1 pour résoudre les
15 problèmes dans le cadre des instruments juridiques que vous
16 aviez.

17 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est ça.

18 **Me DONNAREE NYGARD** : Et ça, ça a continué du
19 10 février, jusqu'à ?

20 **Mme JODY THOMAS** : Jusqu'à ce que la loi révoquée.

21 **Me DONNAREE NYGARD** : À mon collègue de la ville
22 de Windsor vous avez parlé de vos entretiens avec le ministre de
23 l'intérieur américain. Pouvez-vous nous en parler un peu plus ?

24 **Mme JODY THOMAS** : Et bien le sous-ministre là-
25 bas, c'est Liz Sherwood-Randall. Elle m'a tendu la main, elle
26 m'a dit « Écoutez, on est inquiet du pont Ambassadeur. » Donc
27 ça, vous l'avez déjà entendu. Et le président entendait l'avis
28 des gouverneurs des constructeurs automobiles et il voulait

1 savoir ce qu'il pouvait faire pour nous aider. C'est tout.

2 **Me DONNAREE NYGARD** : Donc ils étaient très
3 inquiets eux aussi.

4 **Mme JODY THOMAS** : Oui, absolument. Mais il n'y
5 avait pas de pression de leur part. Non, non. Eux, ils avaient
6 vécu leur propre manifestation, ils savaient que c'était
7 complexe. Est-ce qu'on pouvait apprendre de leur expérience à
8 eux ? Oui. Est-ce qu'on pouvait les tenir informés ? Oui.
9 C'était des questions comme ça dont on discutait.

10 **Me DONNAREE NYGARD** : D'accord. Maintenant,
11 passons au 13 et 14 février, vous avez parlé de votre rôle dans
12 la coordination des renseignements qui vous parvenaient de
13 diverses sources, des divers organismes de renseignement du
14 gouvernement fédéral, et tout ça, pour former les conseils que
15 vous donniez au premier ministre.

16 Donc les 13 et 14 février, comment aviez-vous
17 évalué la situation qui se déroulait au Canada à ce moment-là ?

18 **Mme JODY THOMAS** : Mon évaluation c'était ceci,
19 c'est qu'on avait affaire à un mouvement bien retranché. Les
20 convois se nourrissaient les uns les autres. Les convois
21 causaient des perturbations économiques conséquentes et il y
22 avait... et le discours violent, lui, ne faisait qu'augmenter en
23 puissance. C'était exponentiel. Les menaces adressées aux
24 personnalités publiques ne faisaient qu'augmenter aussi.

25 Je ne sais pas si je l'ai déjà dit, mais il y
26 avait aussi toute une rhétorique qui nous inquiétait, parce
27 qu'on ne pensait pas que ces groupes-là allaient agir par eux-
28 mêmes et pouvaient inspirer des loups solitaires. Et

1 l'expérience qu'on a vécue au Canada à ce propos-là, c'est que
2 quand il y a eu violence de la part d'individus isolés, c'était
3 des individus qui étaient inconnus, mais qui étaient inspirés
4 par ce qui se passait autour d'eux. Et ça nous inquiétait.

5 Il y avait l'affaire de Coutts aussi. Parce qu'on
6 avait trouvé des armes à feu à Coutts. Et personne n'a été
7 surpris de voir que des armes à feu étaient apparues. Mais quand
8 on a vu l'ampleur de la cache d'armes à feu, ça oui, ça nous a
9 inquiétés beaucoup. Et qu'on voie aussi des armes apparaître à
10 Ottawa, est-ce qu'il y avait une personne qui avait un fusil ?
11 Ou est-ce qu'il y avait une cache d'armes comme à Coutts ?

12 Ce qui nous inquiétait, c'était ce qu'on ne
13 savait pas, pas ce qu'on savait comme tel. On allait entrer dans
14 la quatrième fin de semaine, ça faisait trois semaines que ça
15 durait et ça ne faisait que croître.

16 Il y avait eu le pont Ambassador, on approchait
17 d'une résolution, mais tous les jours on nous disait que de
18 nouveaux convois se formaient pour reprendre le pont ou les
19 approches du pont. Il y a des convois qui allaient renforcer
20 celui d'Ottawa. S'il y avait eu violence, donc nous évidemment,
21 on se base sur des informations absolues et il n'y a pas de
22 renseignement qui dit que demain il va y avoir une attaque. Mais
23 s'il y avait eu une violence, on n'avait pas les effectifs
24 policiers sur le terrain pour les gérer.

25 Donc il n'y a pas d'absolu ici, il faut vous
26 servir de votre jugement et donc tout ce qu'on savait, c'est
27 qu'il fallait que ça prenne fin. Voilà.

28 **Me DONNAREE NYGARD** : Et vous l'avez bien dit dans

1 votre témoignage antérieur, qu'à votre avis, l'article 2 de la
2 *Loi sur le SCRS*, donc la définition appliquée par le SCRS dans
3 son mandat qui consiste à enquêter et à réunir des
4 renseignements sur des personnes ou des groupes, vous dites que
5 tout cela est très étroit. C'est votre position ?

6 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est ça.

7 **Me DONNAREE NYGARD** : Et si je comprends bien,
8 vous avez répondu à mon collègue ceci, à propos de ces
9 événements, que ça ne répondait pas à la définition de la Loi du
10 SCRS tel que l'aurait appliqué le SCRS.

11 **Mme JODY THOMAS** : Oui, c'est bien ce que j'ai
12 dit.

13 **Me DONNAREE NYGARD** : L'avocat de la Commission
14 vous a demandé quelles étaient vos vues à la réunion du IRG pour
15 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, vous avez
16 répondu que oui, vous étiez favorable. Pourquoi ?

17 **Mme JODY THOMAS** : Pour les raisons que je viens
18 d'énoncer, à savoir que si on avait eu les pouvoirs dans la loi,
19 on ne pouvait pas les utiliser, ou on ne les utilisait pas. Il
20 fallait prendre des mesures rapidement pour mettre fin à cette
21 crise nationale. Il fallait contraindre les dépanneuses à
22 intervenir. Il fallait aussi des zones d'exclusions où les gens
23 ne pouvaient plus se joindre au convoi. Et le financement aussi.
24 Tout l'aspect logistique du financement, surtout à Ottawa et
25 ailleurs, le financement était important et il fallait savoir
26 d'où venait cet argent. Et le sous-ministre a expliqué plus tôt
27 aujourd'hui, le sous-ministre Sabia.

28 Et avec la conjugaison de tous ces outils, et

1 c'était évidemment l'emploi de la loi limité dans le temps, et
2 ça, c'est le gouvernement en conseil qui devait le déterminer.
3 Déterminer les mesures à prendre pour mettre fin à ce qui se
4 passait au pays.

5 **Me DONNAREE NYGARD** : Enfin, la désinformation, la
6 mésinformation, dans quelle mesure ça a impacté votre processus
7 décisionnel ?

8 **Mme JODY THOMAS** : ah ça, c'est un sujet très
9 brûlant. Tout le monde pense que la désinformation, ça vient
10 d'une source étrangère. Une question a été posée à ce sujet
11 d'ailleurs, est-ce que la Russie par exemple, était mêlée à ça ?
12 Est-ce que c'était la Russie qui fomentait cette
13 désinformation ?

14 Désinformation et mésinformation, est peut-être à
15 la racine de ce problème de ce convoi, avec la colère face au
16 vaccin, aux masques et tout ça. Le problème, c'est que tout ça
17 se passe dans l'espace des médias sociaux et les tendances se
18 nourrissent les unes des autres, donc si vous croyez ces fausses
19 informations, vous allez les trouver et vous allez y croire. Et
20 on travaille justement avec ces compagnies pour faire en sorte
21 qu'on cesse de nourrir la désinformation. Et on l'a vu par
22 exemple à Christchurch en Nouvelle-Zélande. Et la mésinformation
23 fait en sorte que... et la désinformation aussi, fait en sorte que
24 les gens n'ont plus qu'une source d'information et ça nourrit
25 les gens constamment. Et on l'a vu pendant vos audiences,
26 quelqu'un a dit qu'il ne voulait pas de médicament qui altère ou
27 modifie l'ADN. Ça n'existe pas, mais que voulez-vous, c'est très
28 difficile à ce moment-là de bâtir une base de faits pour les

1 autorités sanitaires ou policières. On disait par exemple que le
2 premier ministre avait signé une lettre à cet effet, c'était
3 faux. Mais cette nouvelle s'est propagée comme un feu de
4 prairie. Et les faussetés deviennent des faits très rapidement.

5 **Me DONNAREE NYGARD** : Madame, je vous remercie, ce
6 sont toutes mes questions.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Des répliques quelqu'un ?
8 Non. Bon. Alors il n'y a pas de réplique, alors voilà.

9 Merci d'avoir été des nôtres, d'avoir témoigné.
10 Vous pouvez repartir et profiter de ce qui vous reste de la
11 soirée. Merci pour votre témoignage.

12 Alors, ajournement jusqu'à demain, 9h30. Ce sera
13 une autre longue journée, mais ce sera un vendredi, alors on
14 pourra profiter de la fin de semaine.

15 **LA GREFFIÈRE** : The Commission is adjourned. La
16 Commission est ajournée.

17 --- L'audience est ajournée à 19:23

18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Wendy Clements, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of my notes/records to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Wendy Clements, une sténographe officielle, certifie que les pages ci hautes sont une transcription conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes capacités, et je le jure.



Wendy Clements